

ARCHIVES

VOLUME 50 NO 1



ASSOCIATION
DES ARCHIVISTES
DU QUÉBEC

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

C.P. 9768, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C3
418 652-2357
infoaaq@archivistes.qc.ca

COMITÉ DE LA REVUE *ARCHIVES*

MANDAT

Le Comité de la revue *Archives* (CORA) a le mandat de publier une revue professionnelle à caractère scientifique dans le domaine de l'information organique et consignée. Conformément à ce mandat, le comité poursuit les objectifs suivants :

- établir un canal de communication pour les membres de l'AAQ et la communauté archivistique nationale et internationale;
- informer les lecteurs des recherches, des réflexions et des expériences en archivistique et dans les disciplines connexes.

COMPOSITION

Direction

Vivianne Maréchal, Université du Québec à Montréal
Natasha Zwarich, Université du Québec à Montréal

Rédaction

Anne Klein, Université Laval
Anne-Sophie Fournier-Plamondon, Congrégation de Notre-Dame
Audrey Lavoie, Archevêché de Montréal
Benjamin Picard-Joly, Archiviste indépendant
Bruce Henry, Conférence des Évêques catholiques du Canada
Dominique Foisy-Geoffroy, Bibliothèque et Archives Canada
Eugénie Marcil, Musée de la Banque du Canada
Gabriel Pilon, Université du Québec à Montréal
Isabelle Contant, Office québécois de la langue française
Jacynthe Bruneau, Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus
Julie Le Bouthillier, MRC des Maskoutains
Linda Rivest, Histoire et Archives Laurentides
Marie-Claude Fortier, Université de Sherbrooke
Maude Charest-Auger, Ministère de la sécurité publique
Susanne Julien, Auteure et Archiviste

Responsable des comptes rendus

Annaëlle Winand, stagiaire postdoctorale à l'Université Laval

Collaborations spéciales

Mylène Bélanger, Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail)
Pierre Lavigne, Archiviste

Graphisme

Anne-Marie Jacques

Publicité

Louis Germain

Les articles sont répertoriés dans Repère (Index analytique d'articles de périodiques de langue française) et diffusés sur la plateforme Érudit.

Les textes expriment l'opinion de leur auteur et non pas nécessairement celle de l'AAQ ou des membres du Comité de la revue *Archives*. Les demandes de reproductions doivent être acheminées aux auteurs ou, s'il s'agit de reproductions sur support papier, à Copibec 514 288-1664, 1 800 717-2022, licences@copibec.qc.ca

Archives est une revue semestrielle publiée à l'automne et au printemps.

La revue *Archives* est publiée avec l'aide de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – 2^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0044-9423 (Imprimé)
ISSN 2369-9256 (En ligne)

SOMMAIRE

RÉDACTION

- 4 | **Mot de la rédaction**

DOSSIER SPÉCIAL – ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

- 7 | **François David et Hélène Laverdure**
La longue route vers la reconnaissance : le rôle des conservateurs (1920-1980)
- 31 | **Sophie Côté et Marc-André Leclerc**
Évolution des Archives nationales du Québec et de leur rôle dans un contexte technologique et informationnel exigeant : 1983-2020
- 53 | **Estelle Brisson, Sophie Morel et Julie Roy**
La référence et l'aide aux usagers aux Archives nationales du Québec: regard sur un service en constante évolution

ÉTUDES

- 73 | **Christian Boudreau, Myriam Claveau, Louis-Pascal Rousseau, Jérôme Bégin et David Camirand**
L'externalisation ouverte dans le traitement des documents patrimoniaux: une collaboration citoyenne au service des institutions culturelles
- 99 | **James Lowry**
L'archive inversée: seuils, authenticité et demos
- 133 | **Vicky Shank**
Gilles Héon: une vie au cœur des archives

COMPTES RENDUS

149 | Rémy Besson

Compte rendu de l'ouvrage *Amos Gitai et l'enjeu des archives* de J.-M. Frodon (dir.)

155 | Anne Klein

Compte rendu de l'ouvrage *Archives rêvées, mémoires de peintres* de C. Lubac, M. Lubac et É. Bonnet (dir.)

161 | Annaëlle Winand

Compte rendu de l'ouvrage *Ghosts of Archive. Deconstructive Intersectionality and Praxis* de V. Harris

169 | RÉSUMÉS DES TEXTES

177 | SOMMAIRES DE LA REVUE ARCHIVARIA

MOT DE LA RÉDACTION

Chers collègues, membres de l'AAQ, lectrices et lecteurs, autrices et auteurs,

L'année 2020 marque non seulement l'arrivée d'une pandémie, l'année 2020 marque également le 100^e anniversaire des Archives nationales du Québec qui, comme nous le savons, ont grandement contribué à façonner la discipline et la profession archivistiques. Ainsi, notre numéro débute par un dossier spécial dédié à ce 100^e anniversaire. Ce dossier compte trois textes qui retracent les principaux jalons de l'histoire de cette institution. Le texte de M. David et de M^{me} Laverdure retrace, de 1920 à 1980, le développement des Archives nationales du Québec et les changements que connaît l'institution dans le contexte de la réforme de l'administration gouvernementale québécoise. Dans le second texte, M^{me} Côté et M. Leclerc montrent que depuis 1983, soit depuis l'adoption de la *Loi sur les archives*, de nombreuses transformations, dont l'émergence de la gestion des documents numériques, ont modifié les façons de faire aux Archives nationales du Québec et l'expertise requise par les archivistes. Pour conclure, M^{mes} Brisson, Morel et Roy montrent l'évolution des clientèles des Archives nationales du Québec, la transformation des services offerts ainsi que les diverses plateformes utilisées pour aller à la rencontre de celles-ci.

La suite du numéro s'inscrit en continuité avec ce dossier spécial. L'analyse de MM. Boudreau, Rousseau, Bégin, Camirand ainsi que M^{me} Claveau aborde la collaboration citoyenne au moyen de l'externalisation ouverte (*crowdsourcing*) dans la description des documents patrimoniaux numérisés par les centres d'archives et par les bibliothèques. Les auteurs et autrice nous proposent des pistes de solution pertinentes pour concilier les pratiques personnelles et les pratiques professionnelles lors du traitement des documents d'archives. Ensuite, James Lowry revisite le concept de « seuil d'archivage » à l'ère de la désinformation. Son analyse explore la notion d'autorité dans le contexte des données gouvernementales ouvertes. Le texte de M^{me} Shank brosse un portrait

de la carrière de M. Gilles Héon, archiviste aux Archives nationales du Québec de 1969 à 2004. À travers ses principaux écrits parus entre 1971 et 2017, l'autrice nous offre un survol des grands changements qu'ont connu la discipline et la profession archivistiques.

Pour clore ce numéro, M. Besson propose un compte rendu critique de l'ouvrage *Amos Gitai et l'enjeu des archives*. M^{me} Klein a analysé l'ouvrage *Archives rêvées, mémoires de peintres*, paru aux Presses Universitaires de Vincennes. Finalement, un résumé critique de l'ouvrage *Ghosts of Archive. Deconstructive Intersectionality and Praxis* nous est proposé par M^{me} Winand.

Je tiens à remercier les autrices et auteurs ainsi que l'équipe de rédaction pour leur contribution à ce numéro.

Bonne lecture !

NATASHA ZWARICH
Codirectrice de la revue *Archives*

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

La longue route vers la reconnaissance : le rôle des conservateurs (1920-1980)¹

FRANÇOIS DAVID

Adjoint à la conservatrice et directrice générale des Archives nationales, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

HÉLÈNE LAVERDURE

Conservatrice et directrice générale des Archives nationales, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

INTRODUCTION

Dans ce texte, les auteurs feront la démonstration que les six conservateurs² des Archives nationales (AN³) du Québec qui se sont succédés entre 1920 et 1980 ont joué un rôle majeur dans le développement de l'institution, et ce, à des moments cruciaux de son histoire. Ils expliqueront comment leur pragmatisme et leur regard sur la société ont permis aux AN de se faire reconnaître par l'appareil gouvernemental comme service d'archives de l'État, ce qui a pavé la voie à l'instauration d'une véritable politique de gestion des archives gouvernementales à partir des années 1980.

Pour les besoins du présent texte, nous avons divisé les soixante premières années d'existence des AN en deux périodes :

- la période 1920-1963, correspondant à l'institutionnalisation des archives historiques ;
- la période 1963-1980, se caractérisant par une profonde réforme de l'administration gouvernementale et par la régionalisation des services publics.

1. 1920-1963 : L'INSTITUTIONNALISATION DES ARCHIVES HISTORIQUES

*Non, un peuple ne se sépare pas de son passé,
pas plus qu'un fleuve ne se sépare de sa source,
la sève d'un arbre, de son terroir.*

Lionel Groulx, *Directives*, 1937

La création en 1920 des Archives de la province de Québec (AN), sous l'autorité du Secrétariat de la province de Québec et la nomination de Pierre-Georges Roy par le gouvernement québécois, ne sont pas le fruit du hasard. Elles résultent, d'une part, de l'accumulation croissante de documents administratifs dans les bureaux de la fonction publique où ils sont conservés dans des conditions « lamentables » (Lapointe, 1988, p. 8). D'autre part, la création des AN s'explique par un contexte politique favorable à la montée d'un nationalisme canadien-français alimenté notamment par la crise de la conscription de 1917 et les émeutes de Québec au printemps 1918.

Quel est l'état d'esprit de Pierre-Georges Roy le 2 septembre 1920, alors qu'il entame sa première journée de travail à titre d'archiviste des AN ? La lettre qu'il écrit au chanoine Lionel Groulx⁴ un mois après sa nomination est, à cet égard, révélatrice :

Nous avons enfin un bureau, ou, si vous aimez mieux, un département d'archives. Le 1^{er} archiviste de la Province est bien disposé, plein d'ardeur, mais sera-t-il à la hauteur de la tâche ?

À tout événement, je suis disposé à recevoir conseils et suggestions. Ne vous gênez pas, je recevrai vos conseils

avec le plus grand plaisir et aussi avec profit. Je ne veux pas aller trop vite en besogne ni casser les vitres, mais, avec le temps, j'espère faire du Bureau de Québec un arsenal où tous les travailleurs pourront se procurer les renseignements ou tout au moins apprendre où ils les trouveront. (Roy, 3 octobre 1920)

Ces propos révèlent un réel enthousiasme de la part de Pierre-Georges Roy pour ses nouvelles fonctions et une profonde volonté de servir le public. Il souhaite par ailleurs centraliser sous un même toit les archives produites par l'appareil gouvernemental ou, à tout le moins, être en mesure de les repérer dans l'un ou l'autre des ministères ou organismes publics.

Le parcours professionnel de Pierre-Georges Roy le prédestinait à ce poste. D'abord journaliste et rédacteur pour différents journaux, c'est en 1895 qu'il amorce sa carrière d'historien et d'archiviste en fondant le *Bulletin des recherches historiques*, premier périodique francophone au Québec à traiter d'histoire et de généalogie. Il occupe par la suite le poste de directeur du Bureau des archives fédérales à Québec jusqu'à sa nomination aux AN.

Aussi, au cours des années 1920-1930, profitant d'une conjoncture politique et économique favorable, le gouvernement nouvellement élu de Louis-Alexandre Taschereau, par l'entremise du secrétaire de la province, Athanase David, multiplie les actions pour affermir l'identité canadienne-française. Il a non seulement permis et encouragé la création des AN, mais on lui doit aussi la fondation d'institutions majeures telles que le Musée national des beaux-arts du Québec et les écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, ainsi que l'octroi de nombreuses bourses d'études favorisant le perfectionnement d'artistes québécois à l'étranger.

Malgré un appui précieux des plus hautes instances gouvernementales, Pierre-Georges Roy est confronté rapidement aux coupes budgétaires, qui ponctuent l'histoire des organismes publics. À cet égard, dans une lettre datée du 15 juin 1921, il fait part à l'abbé Groulx de ses difficultés à obtenir les crédits nécessaires à l'achat de documents d'archives relatifs à la famille Papineau :

Je vais voir M. Simard⁵ dès demain au sujet des manuscrits Papineau. Mais j'ai bien peur que nous ayons de la misère.

Les ministres tiennent les cordons très serrés depuis quelques semaines. La loi des licences⁶ qui devait amener l'âge d'or et les millions n'a produit que des ennuis et des ivrognes. (Roy, 15 juin 1921)

Malgré tout, le budget annuel consacré aux AN ne cesse de croître sous les différentes administrations qui se succèdent⁷. Entre 1920 et 1936, il passe de 9 300 \$ à 41 000 \$ et le nombre d'employés permanents croît de deux à treize durant la même période⁸. Il faudra attendre les années 1970 pour que les AN connaissent un accroissement proportionnellement aussi important de leurs ressources humaines⁹.

En 1941, à l'âge de 71 ans, à la veille de sa retraite et après une longue et fructueuse carrière, on retrouve un Roy fatigué. Avec une écriture chancelante, il livre à son vieil ami Lionel Groulx un douloureux témoignage et un regard rétrospectif sur sa carrière aux Archives nationales :

Votre bonne lettre du 25 janvier [...] m'arrive dans un temps où, je vous l'avoue franchement, j'ai besoin d'un peu de réconfort. Mes yeux s'en vont rapidement et je serai peut-être obligé avant longtemps de subir une opération pour la cataracte. [...] Il va bien me falloir renoncer à lire les vieux manuscrits. [...] Mais tout ceci ne me fatigue pas. [...] Ce qui m'a vieilli avant le temps, fatigué, ennuyé, énervé, c'est le cher patronage. Au temps où je travaillais seul pour les Archives je faisais plus d'ouvrage que j'en fais aujourd'hui et pourtant j'ai une vingtaine d'employés pour m'aider. Ah ! les chères nominations politiques qu'elles nous en donnent du trouble, des ennuis, etc., etc.

M. Roy termine sa missive par ce triste constat :

Mais tout cela est à la veille de finir. Un archiviste sans yeux est un vaisseau sans pilote. (Roy, février 194[1]¹⁰)

Pierre-Georges Roy a cependant eu la clairvoyance de planifier sa sortie et d'assurer sa succession. Son fils Antoine, qui l'assiste déjà depuis 1931, lui succède en novembre 1941. Cette transition se fait donc sous le signe de la continuité. Autant pour le père que pour le fils, c'est la parution de nombreux inventaires et la publication annuelle du *Rapport*

de l'archiviste de la province de Québec qui constituent le plus important legs des Roy. On retrouve dans ce dernier des études, des inventaires et de nombreuses transcriptions de documents d'archives permettant aux chercheurs d'accéder aux documents les plus importants constituant la collection des AN de l'époque. Ces outils de recherche, auxquels s'ajoutent de nombreux ouvrages historiques et généalogiques, sont d'une valeur inestimable pour les chercheurs de l'époque qui étudient l'histoire du Canada et du Québec. À lui seul, Pierre-Georges Roy aurait publié plus de trois cents ouvrages et articles de périodiques (Lapointe, 1988, p. 7).

Parmi toutes les publications du père et du fils, si on exclut le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, il nous semble que l'outil qui a suscité le plus d'intérêt auprès du public chercheur est l'*Inventaire des greffes des notaires du Régime français*. Les deux hommes ont mis en œuvre en 1942 le vaste projet d'inventorier tous les actes notariés du Régime français. Ce projet ambitieux sera repris par leurs successeurs et comptera finalement 27 volumes publiés jusqu'en 1976. Cet outil, répertoriant des milliers d'actes notariés, a constitué durant de nombreuses années la seule source imprimée permettant le repérage des minutes dans les greffes de notaires. Bien entendu, les importants travaux de microfilmage, surtout à partir des années 1970, et la constitution de la base de données Parchemin par la Société de recherche historique Archiv-Histo, dans les années 1980, ont par la suite largement contribué à la diffusion de ces archives¹¹. À cet égard, il nous semble essentiel de rappeler aujourd'hui le travail de pionniers réalisé par Pierre-Georges et Antoine Roy et leurs équipes.

Cent ans après la nomination de Pierre-Georges Roy et soixante ans après la fin du mandat de son fils Antoine, les AN ont perpétué leur œuvre et poursuivi leur volonté de rendre accessible au plus grand nombre le patrimoine archivistique québécois. Richard Lapointe, dans un article consacré à Pierre-Georges Roy paru dans la revue *Archives* en 1988, conclut d'ailleurs en ces termes :

En tant qu'archiviste, il [Pierre-Georges Roy] a été en quelque sorte celui qui a jeté les bases d'une organisation structurée des archives de la province. Voulant rendre le document accessible au chercheur, il a apporté une contribution inégalée à l'archivistique et à l'histoire au Québec. Les

Rapports de l'archiviste et les nombreux inventaires publiés sont là pour en témoigner. (Lapointe, 1988, p. 10)

Entre 1920 et 1963, l'essor des Archives nationales a été fulgurant. Les AN peuvent désormais s'appuyer sur une équipe bien établie; elles occupent un bâtiment répondant aux besoins de conservation en vigueur à l'époque et elles ont acquis une reconnaissance enviable auprès du milieu de la recherche grâce aux nombreuses publications produites durant cette période. Le seul bémol à ce parcours impressionnant est l'incapacité des AN à rassembler sous le même toit les archives historiques qui se trouvent toujours dispersées dans les ministères et à n'avoir pas réussi à s'imposer comme service d'archives de l'État auprès de ces derniers. Ce n'est cependant pas faute d'avoir essayé. Plusieurs tentatives ont bel et bien été lancées au cours des années pour exiger le versement des archives historiques aux AN, mais les nombreuses requêtes faites en ce sens sont restées, pour la majorité, lettres mortes. À titre d'exemple, citons la directive adressée aux ministères dès les premiers mois du mandat de Pierre-Georges Roy, le 20 décembre 1920 :

Pour mieux assurer l'efficacité de ce service [des AN] et la conservation des documents qui doivent faire partie des archives de la province, il est enjoint aux sous-ministres de remettre entre les mains de l'archiviste de la province tous papiers, cartes, registres, etc., qui sont la propriété de la province de Québec et dont la date est antérieure au premier juillet 1867. (Archer, 1969, p. 404)¹²

Dans un article de la revue *Archives* parue en 1989, Bernard Weilbrenner, troisième conservateur des AN en fonction entre 1963 et 1967 et successeur d'Antoine Roy, jette un regard lucide sur la situation et fait le constat suivant : « Il apparaît que cette directive [de 1920] n'a eu aucun effet, sans doute par la force de l'inertie et parce que les administrations sont toujours jalouses de leurs biens » (Weilbrenner, 1989, p. 12).

Une telle affirmation démontre à quel point la question des archives gouvernementales est sensible et révèle les difficultés rencontrées par les Archives nationales à s'imposer face à une administration publique souvent réfractaire aux changements. À partir des années 1960, le statut des archives gouvernementales fera l'objet d'importants débats, d'une

part, au sein de l'appareil gouvernemental et, d'autre part, dans une communauté archivistique en plein essor souhaitant doter le Québec d'une véritable politique de gestion des archives publiques.

Fort heureusement, au cours des années, des séries documentaires de grande valeur sont tout de même versées aux AN. Pensons aux Biens des Jésuites¹³, aux Événements de 1837-1838¹⁴ et à certains dossiers judiciaires recueillis ici et là.

2. 1963-1980 : LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET LA RÉGIONALISATION DES SERVICES PUBLICS

*Ils ne savaient pas que c'était impossible,
alors ils l'ont fait.*

MARK TWAIN

Les années 1960 et 1970 constituent une période clé dans l'histoire du Québec. Un sentiment d'urgence et de fébrilité bouscule les conventions et tout semble possible pour une nouvelle jeunesse décomplexée et scolarisée.

Pour les AN, cette période laisse présager les changements majeurs que connaîtront l'institution et la profession au cours des années qui suivent. Parmi les nombreux facteurs qui contribuent à ce vent de changement, nous en retenons deux que nous jugeons fondamentaux : la réforme de l'administration gouvernementale et la régionalisation des services publics.

2.1. La réforme de l'administration gouvernementale

C'est dur, la culture !

GEORGES-ÉMILE LAPALME

La décennie 1960 est marquée du sceau d'une importante réforme de l'administration publique québécoise. Sous le règne de Duplessis au cours des années 1940 et 1950, les institutions culturelles publiques ont été hypothéquées par un manque de vision politique et un sous-financement chronique. Durant cette période, les autorités gouvernementales se préoccupent davantage de l'accumulation des documents dans les

bureaux administratifs que de l'intérêt de préserver les archives historiques produites par l'administration gouvernementale. Les doléances et les recommandations des AN ne font pas le poids face aux considérations pratiques et budgétaires évoquées par les ministères pressés de trouver de l'espace pour conserver les documents nécessaires à la gestion courante de leurs activités.

La création en mars 1961, à l'instigation de Georges-Émile Lapalme, du ministère des Affaires culturelles, auquel sont rattachées les AN, entraîne une rupture avec la situation qui existait depuis plusieurs décennies (Harvey, 2010, p. 22). La création de ce nouveau ministère répond à un besoin de doter le Québec d'une vision claire de la place que la culture doit occuper. Elle s'inscrit dans la mouvance de modernisation de l'État qui caractérise les années 1960 et dans un contexte politique favorable à la montée d'un nationalisme canadien-français. Le premier ministre libéral Jean Lesage explique en 1961 les raisons qui motivent son gouvernement à créer ce nouveau ministère¹⁵ :

Le gouvernement a l'intention de faire de la province de Québec le centre de rayonnement de la culture française en Amérique. Le fait français constitue un ensemble de valeurs qui enrichissent le Canada tout entier. Nous croyons que la création d'un ministère des Affaires culturelles est une nécessité vitale, surtout au moment où la population du Québec dans son ensemble est plus que jamais éveillée à l'apport qu'elle pourra fournir à l'épanouissement de notre vie nationale. (Laporte, 3 mars 1961)

En 1960, tout comme à l'époque d'Athanase David quarante ans plus tôt, le contexte social et politique est propice à la montée du nationalisme québécois et favorise une quête identitaire qui prend notamment la forme d'un intérêt marqué pour l'histoire et la généalogie. Malgré tout, le premier titulaire du nouveau ministère, Georges-Émile Lapalme, considère que l'État fait encore trop peu pour le patrimoine et la culture. Sa vision « interventionniste » de l'État dans le domaine de la culture n'est pas partagée par tous, tant au sein de l'appareil gouvernemental que dans son propre parti politique. Il peine donc à obtenir le financement et la latitude nécessaires à la réalisation des mandats du jeune ministère des Affaires culturelles. À la veille de sa démission en tant que ministre et de son départ définitif de la vie politique, il adresse le 20 août 1964 une lettre

au premier ministre Jean Lesage dans laquelle il exprime durement et sans détour une situation qui lui est devenue intolérable :

C'est dur, la culture ! On peut décréter d'un seul coup qu'on dépensera cent millions pour des voies d'accès à l'Exposition [universelle d'Expo 67]; on peut décréter l'augmentation du coût du lait; on peut décréter les déboursés de plusieurs millions relativement aux taxes scolaires. Cela se fait au cours d'une rapide séance; mais la culture, que d'experts, que de signatures, que de paperasse pour 12 000 \$! (Lapalme, 20 août 1964)

Parallèlement au manque récurrent de ressources financières pour le secteur de la culture, cette période se caractérise par l'émergence de courants historiographiques interprétant l'histoire sous de nouveaux angles (histoire sociale, histoire des mentalités, histoire des idéologies, etc.). Cette vision inédite de l'histoire favorise l'émergence d'une nouvelle génération d'historiens qui revisitent et réinterprètent les travaux de leurs prédécesseurs. C'est ainsi que les Michel Brunet, Guy Frégault, Maurice Séguin, Marcel Trudel, Fernand Ouellet et Louise Dechêne se réapproprient les grandes séries documentaires, comme les archives notariales et judiciaires et l'état civil, et contribuent à un renouveau de la discipline historique qui trouve un écho favorable au sein de la population.

En 1963, l'arrivée en poste du conservateur Bernard Weilbrenner s'inscrit dans cette ère de changement qui caractérise les années 1960. Formé aux États-Unis et après une carrière aux Archives publiques du Canada, Weilbrenner contribue au renouvellement des idées en matière archivistique au Québec et à faire connaître les notions de *Records Management* développées aux États-Unis. Deux ans avant son arrivée en poste aux AN, les grandes lignes d'un rapport produit par l'historien Fernand Ouellet en 1956 ont été publiées et les constats sont dévastateurs. Un article paru en 1961 dans le journal *La Presse* et écrit par la journaliste Evelyn Gagnon fait état des mauvaises conditions de conservation et de la destruction de documents administratifs au sein de l'appareil gouvernemental :

Les textes administratifs qui se trouvent dans les divers ministères trouvent rarement le chemin des archives provinciales. On connaît déjà la malencontreuse habitude

des ministres sortant de charge, d'amener avec eux certains de leurs documents les plus importants. Même sans cela, par négligence, les documents qui restent sont oubliés, parfois brûlés, lorsqu'ils ne sont plus utiles au département concerné. (Gagnon, 10 novembre 1961, p. 5)

Dans le même article, la journaliste évoque la nécessité d'adopter une loi sur les archives: « Il est donc probable qu'une action sera prise bientôt, et certains entrevoient la possibilité de l'adoption d'une loi des archives, sous la présente administration provinciale » (Gagnon, 10 novembre 1961, p. 5).

En réponse à ce rapport accablant et à la publication de ses principaux constats dans *La Presse*, Bernard Weilbrenner met en place un plan général de classification basé sur la provenance des archives. Dorénavant, il sera possible de distinguer les archives publiques, relevant du pouvoir exécutif, des archives privées et des copies d'archives conservées par d'autres institutions¹⁶. Il s'agit de l'embryon du cadre de classement encore en vigueur aux AN qui comprend aujourd'hui 31 divisions.

Bernard Weilbrenner innove aussi en lançant le projet de publication du premier *État général des archives publiques et privées du Québec* présentant tous les fonds d'archives conservés aux AN. La nouvelle vision de Weilbrenner favorisera le développement d'outils de référence plus généraux que ceux produits par ses prédécesseurs. Quoique sommaires, ces instruments de recherche ont le précieux avantage d'offrir aux chercheurs une description de l'ensemble des fonds et collections conservés aux AN et permettent une meilleure gestion des documents conservés et consultés. Ces outils, essentiellement en format papier, seront bonifiés au fil des ans au gré des nouvelles technologies¹⁷. Ils seront remplacés par les bases de données SAPHIR¹⁸ (en 1979), Pistard¹⁹ (en 1994) puis Advitam (en 2020)²⁰.

En ce qui concerne les AN, la réforme administrative de l'État ayant cours dans les années 1960 met en lumière une divergence importante de points de vue opposant le ministère des Affaires culturelles d'abord au Secrétariat de la province et ensuite au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement. Au cœur de cette rivalité se pose la question de la définition de ce que sont les documents historiques et la sous-question de leur propriété²¹. Les ministères et organismes défendront âprement

les prérogatives qui leur ont été historiquement attribuées à l'égard des documents qu'ils produisent, et ce, au détriment d'une centralisation de tous les documents historiques aux AN.

À la suite d'une recherche exhaustive et rigoureuse (qui a fait l'objet d'un article dans la revue *Archives*), l'auteur Louis Garon démontre que les débats entourant ces questions paralysent toutes les tentatives des Archives nationales de doter le Québec d'un cadre légal et réglementaire couvrant autant l'aspect patrimonial que l'aspect administratif de la gestion des archives (Garon, 1987).

Pendant, une brèche sera ouverte en 1969 alors que le gouvernement profite de l'abolition du Secrétariat provincial pour confier aux Archives nationales la garde de tous les documents des ministères et organismes publics qui ne servent plus à leur administration courante. La dissolution du Secrétariat déclenchera une série de mesures qui permettront entre autres l'adoption d'un règlement et d'une politique²². Même si cette législation ne donne pas de pouvoir aux AN sur la gestion des documents administratifs courants produits par les ministères et les organismes publics, elle constitue tout de même une avancée majeure et un tremplin vers l'adoption de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) en 1983. L'archiviste et historien Rénaud Lessard démontre dans un texte paru dans la revue *Archives*: « Cette législation [de 1969], malgré ses lacunes, constitue la première loi pour assurer à la fois la sauvegarde des documents d'intérêt historique et l'élimination des dossiers inutiles que le gouvernement accumulait depuis la Confédération » (Lessard, 2004-2005, p. 183).

Cette nouvelle responsabilité ne sera pas sans conséquence sur les AN. Rénaud Lessard poursuit sa réflexion en mentionnant les défis considérables qui devront être relevés: « Si, en 1968, les ANQ ont accumulé environ 800 mètres d'archives gouvernementales en près de 50 ans d'existence, elles en recevront autant entre 1970 et 1974. Au 31 mars 1978, elles détiendront plus de 4,5 kilomètres de documents gouvernementaux » (Lessard, 2004-2005, p. 183).

Afin d'assurer la conservation adéquate de ces importantes masses documentaires versées par les ministères et organismes publics²³, d'imposants investissements en infrastructures et en ressources humaines s'avèrent nécessaires.

Heureusement, les besoins des AN seront considérés par le gouvernement péquiste au pouvoir à partir de 1976 et l'institution trouvera en Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles, un précieux allié. Celui-ci défendra avec énergie le déménagement des Archives nationales sur le site de l'Université Laval en 1980 et débloquera les budgets nécessaires pour doter les Archives nationales d'un bâtiment répondant aux besoins de conservation et suffisamment spacieux pour recevoir de nombreux chercheurs. Gilles Héon, dans la revue *Cap-aux-Diamants*, décrit ce projet ambitieux en ces mots :

On construira un nouveau centre d'archives de huit étages dans la chapelle de l'ancien Grand Séminaire situé sur le campus de l'Université Laval. D'une capacité de plus de 15 kilomètres linéaires de rayonnage, ce centre est un modèle de reconversion et de recyclage d'un édifice existant et constitue certes le fleuron de l'archivistique québécoise en matière d'aménagement. (Héon, 1992, p. 13)

La réforme de l'administration gouvernementale des années 1960 a été l'occasion de constater les divergences d'opinions sur la place que devraient occuper les AN au sein de l'administration publique et sur les questions relevant de leur gouvernance. Cette situation existait sans nul doute depuis la création même des AN en 1920, mais la réforme de l'administration de l'État l'a exacerbée. Malgré ces querelles de compétences qui freinent les efforts des AN pour s'imposer comme le service d'archives de l'État, les conservateurs qui se sont succédés à la tête des AN ont fait preuve, au cours des années qui ont suivi, d'une vision stratégique peu commune accompagnée d'un opportunisme qui méritent d'être signalés.

Les trois successeurs de Bernard Weillbrenner ont ainsi profité de toutes les occasions qui se sont présentées pour solidifier les assises des Archives nationales et pour en favoriser l'expansion. En 1969, l'équipe des Archives nationales, restreinte et vieillissante, est dépassée par l'augmentation des versements d'archives gouvernementales. À partir des années 1970, l'implantation de centres d'archives en région favorise une croissance du nombre d'employés et le développement d'une nouvelle génération de professionnels.

2.2. La régionalisation des services publics

*Le tout est plus grand que
la somme des parties.*

Confucius

Si les années 1960 sont marquées par une réforme en profondeur du système étatique, les années 1970 sont celles de la régionalisation des services publics, qui témoigne de la volonté de l'État de se rapprocher des citoyens. En effet, dans l'optique d'atténuer les disparités régionales et d'offrir une prestation de services de proximité, le gouvernement crée les premières régions administratives en 1966. Dès lors, les ministères et les organismes publics ouvrent des directions dans toutes les régions du Québec. Raymond Douville, quatrième conservateur des Archives nationales, et ses successeurs André Vachon et François Beaudin, profiteront de ce vent favorable aux régions pour mettre en place un réseau de centres d'archives sur l'ensemble du territoire québécois. Ce déploiement se fera très rapidement : huit centres seront créés entre 1971 et 1981 : à Montréal en 1971 ; à Trois-Rivières et à Gatineau en 1977 ; à Saguenay en 1978 ; à Sherbrooke et à Rimouski en 1979 ; à Rouyn-Noranda en 1980 ; à Sept-Îles en 1981. Le réseau que l'on connaît aujourd'hui est complété en 2010 par l'établissement d'un centre à Gaspé.

Raymond Douville et ses successeurs, de concert avec les ministres ayant hérité du portefeuille culturel au cours de la décennie 1970, ont joué d'audace et de persévérance en utilisant les politiques régionales gouvernementales comme levier de développement. Malgré le contexte politique propice à la régionalisation des services, il s'agissait pour les AN d'une opération audacieuse qui bousculait le mode de gestion centralisateur en vigueur jusqu'à cette date. En plus de régler des questions logistiques (mise sur pied des nouvelles équipes, locaux à trouver, etc.), les conservateurs et leurs équipes de gestion ont dû revoir en profondeur leurs modes de gestion.

Par ailleurs, la régionalisation des AN ne fait pas que des heureux. Par exemple, la création d'une antenne à Montréal, en 1971, est loin de plaire à la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), qui occupe une place prépondérante dans la métropole en ce qui a trait à la conservation des archives littéraires, mais aussi plus largement de tous les documents anciens ayant une valeur historique (Dostie, 1973). « L'affaire des

manuscrits » soulève de nombreuses questions sur le rôle des AN comme institution patrimoniale et sur son positionnement par rapport aux autres acteurs du secteur culturel (bibliothèques, musées, etc.). La divergence de points de vue entre les AN et la BNQ trouve écho dans les médias, où elle fait grand bruit. « L'affaire » soulève, selon l'auteure Louise Gagnon-Arguin, la question fondamentale du rôle que doivent jouer les AN : « Ont-elles seulement la responsabilité des documents gouvernementaux et publics ou doivent-elles aussi se préoccuper des archives privées ? » (Gagnon-Arguin, 1992, p. 79). La Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) de 1983 viendra préciser le rôle que peuvent jouer les AN quant à la conservation des archives privées, mais son contenu est écrit de telle sorte qu'il laissera en suspens la controverse avec la BNQ. Ce n'est qu'en 2006, alors que les AN fusionnent avec la BNQ pour former l'actuelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), que le sujet trouvera son dénouement et que les fonds d'archives littéraires rassemblés par la BNQ seront transférés aux AN.

2.3. La régionalisation aujourd'hui

Il est saisissant de voir en 2020 à quel point les centres régionaux font partie intégrante de l'écosystème culturel de leur région et comment ils contribuent à la construction d'une identité régionale forte. Il est aussi intéressant de constater combien les Québécois s'identifient à leurs régions et leur témoignent un puissant sentiment d'appartenance. À preuve, les rares fois où a été évoquée la possibilité de fermer des centres régionaux, les milieux culturels et les pouvoirs locaux ont fortement réagi et se sont portés énergiquement à leur défense.

Le dynamisme et l'enthousiasme des milieux culturels qui animent les régions sont contagieux et ouvrent de nouvelles perspectives. Ils amènent les AN à rêver d'étendre leur réseau régional alors que, depuis cinquante ans, des régions ont connu un formidable essor. Par exemple, le développement démographique qu'ont connu Laval, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie ne justifierait-il pas la création de nouveaux centres d'archives dans l'une ou l'autre de ces régions ? L'immensité du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ne serait-elle pas propice à la mise sur pied d'un nouveau centre ? Un rapprochement avec les communautés du Nunavik s'avérerait une belle occasion de prendre connaissance de leurs besoins et de trouver, avec elles, un ou des modèles de gestion respectant leurs pratiques et leurs convictions.

Nos prédécesseurs ont démontré que ce genre d’aventure est possible. Aussi, BAnQ croit fermement qu’elle doit perpétuer leur œuvre en enrichissant ce formidable réseau qu’ils ont légué à tous les Québécois. Toutefois, quel que soit le développement à venir de ces services en région, il faudra tenir compte de la limite des moyens dont BAnQ dispose. C’est la raison pour laquelle les AN ont graduellement mis en place, dans les années 1990, parallèlement à son offre de services régionaux, un réseau de services d’archives privées agréés (SAPA) qui appuie la mission des AN de préservation et de mise en valeur du patrimoine archivistique québécois. Il est vrai que le financement des SAPA a été, au cours des dernières années, une préoccupation constante des AN et une source de mécontentement de la part des organismes prestataires. La révision des programmes qui est en cours actuellement poursuit quant à elle deux objectifs. D’une part, une meilleure équité dans la distribution du financement disponible et, d’autre part, le cheminement vers une meilleure reconnaissance des activités archivistiques réalisées par les services d’archives privées agréés. Il nous semble évident que ce maillage constitué de nos centres d’archives renforcé d’un réseau de partenariats solides constitue le socle sur lequel BAnQ doit construire le patrimoine documentaire québécois.

Le programme de régionalisation des services publics a été déterminant pour le développement des centres régionaux de BAnQ. En outre, l’avancement de la science archivistique depuis les années 1980 a aussi grandement contribué à l’essor de ce réseau. Les AN ont ainsi pu justifier auprès des instances gouvernementales leur position et étoffer leur argumentaire en s’appuyant, notamment, sur le principe de territorialité, dérivé du principe de provenance, selon lequel les archives doivent être conservées dans les services d’archives ayant juridiction sur le territoire dans lequel elles ont été produites.

Les bouleversements sociaux que le Québec a connus durant la Révolution tranquille et les politiques de développement régional ont permis un essor remarquable des AN. À ces facteurs décisifs, s’ajoute un contexte professionnel en pleine mutation au Québec, mais aussi dans le monde. La fondation, en 1967, de l’Association des archivistes du Québec et le développement d’un cursus universitaire propre à l’archivistique assurent dès lors à la profession une reconnaissance qui lui manquait encore. Considérée jusqu’alors comme une science auxiliaire de l’histoire, l’archivistique se dote de fondements et de principes

qui démontrent son caractère distinct et sa contribution originale au développement des sciences de l'information aux côtés, notamment, de la bibliothéconomie. Peu à peu, le principe de provenance et la théorie des trois âges développés au cours des années 1970 font consensus. Ces avancées majeures de la profession conjuguées à la constitution d'une communauté archivistique québécoise et internationale forte et à un milieu associatif dynamique contribueront aussi à la reconnaissance des AN comme interlocuteur crédible auprès des décideurs. Ce contexte pavera la voie à l'instauration d'une véritable politique de gestion des archives gouvernementales à partir des années 1980 et, ultimement, à l'adoption de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1).

CONCLUSION

Le chemin menant à une reconnaissance des AN au sein de l'administration publique a été long et semé d'embûches. Alors qu'elles ont été longtemps cantonnées dans l'unique rôle de « conserver » les documents dits historiques, la « gestion » des archives à valeur administrative restait en grande partie la prérogative des ministères et organismes publics.

Il aura fallu soixante ans aux conservateurs et aux membres de leurs équipes pour assurer la pérennité des AN et démontrer leur pertinence pour l'appareil gouvernemental et l'ensemble de la population québécoise. Dépositaire d'un riche héritage, chaque conservateur s'est engagé à préserver le patrimoine documentaire rassemblé par ses prédécesseurs et à le bonifier. Chacun d'eux a dû composer avec une société en continuelle évolution ainsi qu'avec l'incompréhension, et même parfois l'indifférence à l'égard de la mission des AN, de certains décideurs et, disons-le, d'une partie de la population.

Par cet article, nous avons voulu démontrer comment le pragmatisme et la persévérance de nos prédécesseurs, voire leur opportunisme (dans le sens noble du terme), ainsi que leur regard lucide sur la société ont permis à l'institution de s'adapter aux événements marquants de notre histoire et à l'évolution des mentalités qui ont influencé non seulement les AN et la profession archivistique, mais aussi l'ensemble de la société québécoise.

Notre regard personnel rétrospectif sur les premières années des AN nous a permis de prendre conscience qu'une institution publique

centenaire doit, pour survivre, s'adapter au contexte changeant au gré des programmes et des orientations des gouvernements qui se succèdent. Nos propos ne peuvent remplacer le texte fort pertinent de Louis Garon (1987, p. 22-40) paru dans la revue *Archives* dans lequel il décrit et analyse en détail l'histoire de cette lutte de pouvoir au sein de l'administration publique.

Faisant en alternance l'objet d'une totale indifférence et d'une lutte de pouvoir, les expériences de nos prédécesseurs au cours des soixante premières années des AN sont sources d'inspiration. Ce regard rétrospectif nous permet d'énoncer les clés de leurs succès, qui consistent en grande partie en leur capacité à :

- Profiter de toutes les occasions qui se présentent pour faire connaître leur expertise et démontrer leur pertinence ;
- S'associer aux personnalités politiques, aux décideurs et aux hauts fonctionnaires qui peuvent servir de porte-voix et d'ambassadeurs au sein du gouvernement et dans les coulisses du pouvoir ;
- Proposer des solutions originales et novatrices aux enjeux gouvernementaux aux moments opportuns et ne pas se confiner constamment dans le rôle du « quémendeur » ;
- Oser prendre des risques et sortir de sa zone de confort.

Nos prédécesseurs nous ont démontré que les stratégies qu'ils ont utilisées dans le passé peuvent servir de modèles pour nous aider à affronter les défis qui nous attendent dans nos institutions respectives. Dans le texte qui suit, Sophie Côté et Marc-André Leclerc font la démonstration que, quoiqu'ayant hérité des acquis de nos prédécesseurs et d'une reconnaissance légale de leur rôle, les AN demeurent depuis 1980 dans une situation précaire, exacerbée par l'avènement des nouvelles technologies, les besoins d'une meilleure gouvernance des ressources informationnelles et les préoccupations de plus en plus croissantes et légitimes des citoyens en ce qui concerne la protection de leur vie privée.

Au lendemain de l'adoption en 1983 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), l'avenir des AN est prometteur. Cette loi marque une étape décisive dans la reconnaissance des AN comme service d'archives de l'État et dans la mise en place d'une véritable politique de gestion des archives gouvernementales. Carol Couture exprime clairement et

simplement la situation et le sentiment partagé par la communauté archivistique québécoise au lendemain de l'adoption de la loi: « Pour le gouvernement et les institutions publiques, la gestion des archives devenait une fonction dont il fallait s'occuper » (Couture, 2020, p. 24).

Fortes de cette nouvelle reconnaissance légale et de l'appui de la communauté, les Archives nationales ont dorénavant les moyens de se positionner clairement au sein de l'État et de consolider leur influence auprès des organismes publics.

FRANÇOIS DAVID
HÉLÈNE LAVERDURE

ANNEXE

CHRONOLOGIE DES ARCHIVES NATIONALES²⁴

1920	Création des Archives de la province de Québec sous l'autorité du Secrétariat de la province de Québec.
1931	Installation des Archives de la province de Québec au Musée de la province de Québec (aujourd'hui le Musée national des beaux-arts du Québec).
1961	Rattachement des Archives de la province de Québec au ministère des Affaires culturelles.
1963	Désignation de l'institution sous le nom d'Archives du Québec.
1970	Désignation de l'institution sous le nom d'Archives nationales du Québec.
1971	Le centre des Archives nationales du Québec à Montréal est inauguré, premier jalon d'un processus de régionalisation qui offrira à terme 10 centres répartis sur le territoire du Québec.
1979	Implantation du premier outil informatique de gestion des archives, SAPHIR.
1980	Installation des Archives nationales du Québec à Québec au pavillon Louis-Jacques-Casault de l'Université Laval.
1983	Entrée en vigueur de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1).
1990	Début de la mise en place graduelle d'un réseau de services d'archives privées agréés.
1994	Remplacement de SAPHIR par la base de données Pistard.
1996	Mise en ligne du site Web des Archives nationales du Québec.
2000	Déménagement des Archives nationales du Québec à Montréal dans l'ancienne école des Hautes études commerciales, avenue Viger.
2006	Fusion des Archives nationales du Québec avec la Bibliothèque nationale du Québec pour former l'actuelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
2020	Remplacement de la base de données Pistard par Advitam (application destinée au versement d'information et au traitement des archives sur de multiples supports).

Tableau 1 : Chronologie des Archives nationales. Source : Munger, H. (2020). Chronologie des Archives nationales. *À rayons ouverts. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 105*(hiver), 15.

NOTES

1. Les auteurs remercient Sophie Côté, Julie Fontaine, Mireille Lebeau et Rénald Lessard pour leur relecture attentive du texte.
2. Pierre-Georges Roy (1920-1941); Antoine Roy (1941-1963); Bernard Weilbrenner (1963-1967); Raymond Douville (1969-1971); André Vachon (1971-1976) et François Beaudin (1976-1980).
3. Celles-ci ont porté plusieurs noms depuis leur création. Dans un souci d'alléger le texte, nous retenons pour la suite l'appellation « Archives nationales » ou l'abréviation « AN ». Les différents noms de l'institution au cours des cent dernières années sont mentionnés dans la chronologie des Archives nationales à l'annexe accompagnant ce texte.
4. En raison de ses nombreux travaux de recherche sur l'histoire du Québec, le chanoine Lionel Groulx est un utilisateur assidu des documents conservés aux Archives nationales. Son fonds d'archives, conservé aux Archives nationales à Montréal (CLG1), contient une volumineuse correspondance avec Pierre-Georges Roy s'échelonnant sur près de trente ans (1920-1949).
5. Il s'agit probablement de C.-J. Simard, sous-ministre du secrétaire de la province Athanase David.
6. Pierre-Georges Roy fait référence à l'adoption en 1921 de la Loi sur les boissons alcooliques et à la création de la Commission des liqueurs de Québec, l'ancêtre de l'actuelle Société des alcools du Québec.
7. Cette période correspond à un long règne des libéraux dirigés par le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau.
8. À ce sujet, voir les tableaux faisant état de l'évolution du nombre d'employés aux AN publiés dans les articles de Bernard Weilbrenner parus dans la revue *Archives* en 1989, 1993 et 2007-2008.
9. Entre 1970 et 1980, le nombre de postes (permanents à temps plein) aux AN passe de 30 à 81.
10. La lettre n'a pas été datée par Pierre-Georges Roy. On lui a attribué l'année 1940. Certains indices par contre nous laissent croire qu'elle serait datée de février 1941, soit quelques mois avant la retraite de Pierre-Georges Roy, le 10 novembre 1941.
11. La Société de recherche historique Archiv-Histo s'associe en 1986 avec la Chambre des notaires du Québec et les Archives nationales du Québec afin de réaliser la banque de données notariales Parchemin.
12. Directive citée par John Archer dans *A Study of Archival Institutions in Canada* (Thèse, Université Queen's). Voir aussi Bernard Weilbrenner (1989).

13. Documents conservés dans le fonds ministère des Terres et Forêts. Archives nationales à Québec, Bibliothèque et Archives nationale du Québec (E21, S64, SS5).
14. Documents conservés dans le fonds ministère de la Justice. Archives nationales à Québec, Bibliothèque et Archives nationale du Québec (E17, S37).
15. À sa création, le ministère des Affaires culturelles regroupe les services et les institutions suivantes : les bibliothèques et musées, les Archives nationales, le Conservatoire de musique et d'art dramatique, les concours littéraires, scientifiques et artistiques et de nouveaux organismes tels que l'Office de la langue française (1961), le Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris (1963) et le service du Canada français d'Outre-frontière (1963). Le ministère sera doté pour sa première année d'opération, d'un budget évalué à 2,7 millions de dollars.
16. Pouvoir exécutif (cote E); Fonds et collections d'archives privées (cote P); Copie de documents originaux conservés dans un autre centre (cote Z).
17. À ce sujet, voir dans ce numéro de la revue *Archives* le texte de Sophie Côté et de Marc-André Leclerc: Évolution des Archives nationales du Québec et de leur rôle dans un contexte technologique et informationnel exigeant : de 1983 à 2021.
18. SAPHIR: Système de gestion et de diffusion des fonds et des instruments de recherche.
19. Pistard: Programme informatisé servant au traitement des archives et à la recherche documentaire.
20. Advitam: cet outil (ou application) permet de gérer les activités (ou processus) d'acquisition et de traitement archivistique de BANQ et comprend notamment la soumission des bordereaux de versements des ministères et organismes de manière transactionnelle. Il comprend également une interface optimisée permettant la diffusion des archives (advitam.banq.qc.ca).
21. Ce litige sera réglé par la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1, art. 3) qui mentionne que la propriété des documents est transférée lors de leur versement aux AN.
22. Il s'agit de l'adoption du Règlement des archives nationales en 1970 et de la *Politique administrative concernant la gestion des documents* en 1977.
23. À titre d'exemple: en 1968, la Cour supérieure du district de Québec transfère plus de 2,5 millions de documents antérieurs à 1800, composés principalement de greffes de notaires et d'arpenteurs.
24. Munger, H. (2020). Chronologie des Archives nationales. *À rayons ouverts. Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, 105(hiver), 15.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHER, J. (1969). *A Study of Archival Institutions in Canada*. [Thèse, Université Queen's]. Kingston, Ontario.
- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. (1972). *État sommaire des Archives nationales du Québec à Montréal*. Québec, Québec: Éditeur officiel du Québec.
- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. (1996). *Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec*. (6^e éd., rev. et aug.). Québec, Québec: Les Publications du Québec et ministère de la Culture et des Communications.
- COUTURE, C. (2020). La Loi sur les archives au Québec. Pour une gestion responsable des archives et la constitution d'une mémoire durable. *À rayons ouverts. Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, 105(hiver), 23-25.
- COUTURE, C., ROUSSEAU, J-Y. et collaborateurs. (1994). *Les fondements de la discipline archivistique*. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- DOSTIE, G. (1973). *L'affaire des manuscrits; ou, La dilapidation du patrimoine national*. Montréal, Québec: Éditions du Jour; L'Hexagone.
- GAGNON, E. (10 novembre 1961). Une insulte à l'histoire du Québec: Les Archives de l'État se détériorent... *La Presse*, 5.
- GAGNON-ARGUIN, L. (1992). *L'archivistique: Son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- GARON, L. (1987). Les archives gouvernementales aux Archives nationales du Québec: de l'indifférence aux luttes de pouvoir. *Archives*, 18(4), 22-40.
- GOULET, D. (2009). *Bibliothèque et Archives nationales du Québec: un siècle d'histoire*. Montréal, Québec: BAnQ et Éditions Fides.
- GROULX, L. (1937). *Directives*. Montréal, Québec: Les Éditions du Zodiaque.
- HARVEY, F. (2010) Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec: genèse, projet et désillusion. *Les Cahiers des Dix*, 64, 1-46.

HÉON, G. (1992). L'État du Québec et ses archives: Un tableau de l'évolution des archives de 1790 à aujourd'hui. *Cap-aux-Diamants*, 31(automne), 10-13.

HÉON, G. (1995). Les Archives nationales du Québec: la mémoire de la nation. *Archives*, 27(2), 3-15.

LAPALME, G.-É. (1964, 20 août). Lettre de Georges Émile Lapalme à Jean Lesage. Fonds Georges-Émile Lapalme (109P-630/182). Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec.

LAPOINTE, R. (1988). Petite histoire et archives: la vie et l'œuvre de Pierre-Georges Roy. *Archives*, 20(2), 5-12.

LAPORTE, P. (3 mars 1961). L'objectif du gouvernement avec le ministère des affaires culturelles: Québec, centre de rayonnement français en Amérique. *Le Devoir*, 1.

LESSARD, R. (2004-2005). Les archives publiques au Québec: La difficile construction d'une mémoire collective. *Archives*, 36(2), 173-198.

MUNGER, H. (2020). Chronologie des Archives nationales. *À rayons ouverts. Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, 105(hiver), 15.

ROY, P.-G. (1920, 3 octobre). Lettre de Pierre-Georges Roy à Lionel Groulx. Fonds Lionel Groulx (CLG1, S1, D3285). Archives nationales à Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal, Québec.

ROY, P.-G. (1921, 15 juin). Lettre de Pierre-Georges Roy à Lionel Groulx. Fonds Lionel Groulx (CLG1, S1, D3285). Archives nationales à Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal, Québec.

ROY, P.-G. (194[1], février). Lettre de Pierre-Georges Roy à Lionel Groulx. Fonds Lionel Groulx (CLG1, S1, D3285). Archives nationales à Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal, Québec.

TESSIER, M. (1988). Pierre-Georges Roy, pionnier des archives et de l'histoire du Canada. *Archives*, 20(2), 13-20.

WEILBRENNER, B. (1989). Pierre-Georges Roy et le Bureau des archives de la province, 1920-1925. *Archives*, 21(1), 3-29.

WEILBRENNER, B. (1993). Pierre-Georges Roy et les Archives de la province, 1926-1931. *Archives*, 24(3), 39-66.

WEILBRENNER, B. et GARON, L. (2007-2008). Pierre-Georges Roy, les Archives et le Musée de la province de Québec, décembre 1931-juillet 1936. *Archives*, 39(2), 109-152.

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

La référence et l'aide aux usagers aux Archives nationales du Québec: regard sur un service en constante évolution

ESTELLE BRISSON

Analyste en matière d'accès et de droits d'auteur, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

SOPHIE MOREL

Archiviste-coordonnatrice, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

JULIE ROY

Archiviste-coordonnatrice, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

INTRODUCTION

Au Québec, 100 ans d'histoire est un anniversaire que toutes les institutions rêvent un jour de souligner. Les Archives nationales¹ du Québec (AN) ont eu cette chance en 2020. C'est notamment grâce aux ressources que les AN ont investies au cours des années, qui ont permis

à des milliers de personnes de se réapproprier leurs histoires familiales, à un nombre incalculable de chercheurs et d'étudiants universitaires de poursuivre leurs travaux de recherche et à de nombreux scénaristes et chercheurs de contribuer à faire revivre par la télévision et le cinéma des pans de notre histoire. Cette liste d'utilisateurs ne serait pas complète sans rappeler le rôle essentiel du travail de référence réalisé par les AN auprès des citoyens à la défense de leurs droits.

Depuis les origines de sa profession, l'archiviste accomplit son travail en vue de conserver les archives, mais également en vue de les rendre accessibles. Si en 1920 la clientèle des centres d'archives était essentiellement constituée d'une élite savante, une démocratisation des services a eu lieu au fil des ans. Aujourd'hui, rendre l'expérience du client enrichissante et conviviale est au cœur de nos actions.

Nous souhaitons partager avec les lecteurs de la revue *Archives* notre regard sur cette évolution des services aux usagers. Nous verrons les moyens et les mesures mis en place au fil du temps pour répondre aux besoins des usagers fréquentant nos salles de consultation ou consultant nos collections via le portail de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). En guise de conclusion, nous signalerons les défis à relever afin de continuer à offrir une prestation de services de qualité en étant notamment à l'affût des nouvelles technologies favorisant un accès plus rapide et efficace à nos collections.

Pour les fins du présent article, nous avons distingué trois grandes périodes qui ont caractérisé la transformation des services offerts aux usagers aux AN, soit : la période 1920-1969 qui se définit principalement par un service orienté vers une élite savante ; la période 1970-2005 durant laquelle une importante clientèle généalogique et d'historiens de familles se développe ; et enfin, la période de 2006 à aujourd'hui, marquée par la présence accrue du citoyen chercheur et l'élargissement du périmètre culturel facilité par les avancées technologiques et l'avènement des médias sociaux.

1. 1920-1969 : AU SERVICE D'UNE ÉLITE SAVANTE

Au XIX^e siècle, les archives sont entreposées dans les palais de justice ou des édifices gouvernementaux difficilement accessibles au grand public.

Les locaux des services administratifs ne sont pas adaptés pour accueillir des chercheurs et, à vrai dire, aucun effort n'est fait pour encourager le public à consulter les archives. Comme le mentionne Normand Charbonneau dans un texte publié en 2015, les rapports d'il y a cent ans entre le référencier et ses usagers sont loin de la réalité d'aujourd'hui :

Il n'est pas loin le temps où les salles de consultation étaient des lieux parés d'un certain mystère où le commun des mortels n'était pas nécessairement reçu, pas plus qu'il n'y venait avec enthousiasme. L'utilisateur ne présentant pas une lettre de recommandation ou le parcours académique nécessaire, sans se voir refuser à proprement parler l'accès, ne recevait pas toujours toute la collaboration qu'il aurait été en droit d'espérer. La diversité des outils de recherche, par leur forme, leur contenu et leur organisation, rendait difficile le repérage des archives pour le non-initié. Sans l'érudition de l'archiviste de référence et son étroite connaissance des méthodes de classement, le repérage des archives était improbable.

L'archiviste de référence omniscient ne considérait pas que lui revenait l'obligation de former les chercheurs à la recherche. Ayant été lui-même confronté à cette situation dans le cadre de ses travaux de recherche, il semblait considérer normal que les générations qui lui succédaient subissent les mêmes tourments initiatiques.

La relation entre l'archiviste et l'utilisateur est alors souvent une relation entre « savants ». Il arrive même que l'archiviste de référence trouve plus de satisfaction dans la recherche que dans le contact avec les usagers – surtout auprès des chercheurs dits amateurs – et considère ses interventions auprès de ces derniers comme autant d'occasions l'éloignant de ses propres recherches. (Charbonneau, Daveau, David et Giuliano, 2015, p. 223)

Au début du XX^e siècle, le gouvernement du Québec prend conscience de l'importance d'organiser la masse imposante d'archives qu'il possède afin de répondre aux demandes des usagers. C'est à l'instigation de l'historien et homme politique Thomas Chapais en 1919 que le gouvernement réfléchit à doter le Québec d'un service gouvernemental

dédié à l'organisation de ses archives historiques. En ce sens, le Québec s'inscrit dans un mouvement initié en 1872, alors que le gouvernement fédéral crée les Archives publiques du Canada. Au cours des années qui suivent, plusieurs provinces imiteront Ottawa et se doteront de services d'archives (Lessard, 2020, p. 11).

Les historiens, tels que François-Xavier Garneau, Benjamin Sulte et Laurent-Olivier David, sont parmi les premiers à utiliser à des fins autres qu'administratives le corpus archivistique documentant l'histoire du Québec². Ces historiens s'inscrivent dans la mouvance de l'histoire événementielle qui s'intéresse plus spécifiquement à l'histoire politique et à la diplomatie. La façon d'écrire l'histoire évolue au XX^e siècle et les archivistes doivent s'adapter à ces nouveaux courants de l'historiographie dans leurs rapports avec leurs usagers. À partir des années 1930, l'École des Annales, avec à sa tête Lucien Febvre et Marc Bloch, élargit le domaine de la recherche historique aux courants s'inscrivant dans la longue durée. L'historien Fernand Braudel décrit en ces mots cette nouvelle école :

Il ne faut étudier l'histoire événementielle, qu'après avoir fixé ces grands courants sous-jacents, souvent silencieux, et dont le sens ne se révèle que si l'on embrasse de longues périodes de temps. Les événements retentissants ne sont souvent que des instants, que des manifestations de ces larges destins et ne s'expliquent que par eux. (Braudel, 1969, éd. 1985, p. 13)

1.1. La création des Archives nationales

Le 2 septembre 1920, par un arrêté en conseil, le gouvernement nomme Pierre-Georges Roy au poste d'archiviste au Bureau des archives et crée ainsi le premier service gouvernemental chargé exclusivement de la gestion des archives de l'État.

Dès son entrée en poste, Pierre-Georges Roy s'attelle à organiser les archives, majoritairement constituées à l'époque de documents administratifs et juridiques couvrant la période de la Nouvelle-France à la Confédération. Soucieux de faire connaître l'histoire du Québec, il en assure la diffusion auprès de la clientèle composée principalement de notaires, d'avocats, de prêtres férus d'histoire et d'historiens de métier tels que Victor Morin, Lionel Groulx, Robert Rumilly et plusieurs autres.

Dans le but de promouvoir le riche potentiel des archives, Pierre-Georges Roy publie au cours de sa longue carrière plus de trois cents ouvrages historiques et généalogiques et articles de périodiques (Lapointe, 1988, p. 7) dont le plus connu est sans nul doute le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec* publié annuellement de 1921 à 1964. Cet instrument de recherche demeure pertinent de nos jours pour les historiens qui s'intéressent à l'histoire du Québec, depuis la Nouvelle-France jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Par ses nombreuses publications largement diffusées, Pierre-Georges Roy contribue à la démocratisation des archives et est considéré comme le premier à ouvrir la voie à la profession d'archiviste de référence au Québec: « il était conscient que son métier d'archiviste l'amenait à se faire le *portier* des historiens de demain » (Simard, 1996, p. 140).

1.2. La Révolution tranquille des années 1960

La Révolution tranquille a d'importantes répercussions sur le travail des archivistes des AN auprès des usagers. En effet, l'accès aux études supérieures n'est plus limité à une élite. Outre l'histoire, de nouvelles disciplines universitaires voient le jour comme la sociologie, l'économie sociale, l'ethnologie, la démographie et les sciences politiques.

Les années 1960 se caractérisent par l'émergence de courants historiographiques interprétant l'histoire sous de nouveaux angles (histoire sociale, histoire des mentalités, histoire des idéologies, etc.). Cette vision inédite de l'histoire favorise l'émergence d'une nouvelle génération d'historiens qui revisitent et réinterprètent les travaux de leurs prédécesseurs. C'est ainsi que les Michel Brunet, Guy Frégault, Maurice Séguin, Marcel Trudel, Fernand Ouellet et Louise Dechêne se réapproprient les grandes séries documentaires, comme les archives notariales et judiciaires, ou encore l'état civil, et contribuent à un renouveau de la discipline historique.

De plus, cette période se caractérise par un intérêt accru de la population pour l'histoire régionale et locale et pour les mœurs et coutumes d'autrefois. Cet engouement pour l'histoire est accompagné par la volonté des AN de se doter d'un cadre de classement des fonds et des collections. La mise en place d'un plan de classification aura notamment pour avantage de faciliter le repérage des documents conservés aux AN.

2. 1970-2005 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CLIENTÈLE GÉNÉALOGIQUE ET D'HISTORIENS DE FAMILLES

En 1970, les AN se voient confier la garde de tous les documents des ministères et organismes du gouvernement québécois qui ne servent plus à l'administration courante. Cinq ans plus tard, soit en 1975, une entente entre le ministère de la Justice et le ministère des Affaires culturelles prévoit le dépôt des archives civiles et judiciaires datant de plus de cent ans aux AN.

Entre-temps, en 1971, le gouvernement confie « aux Archives nationales du Québec le soin de mettre sur pied un réseau de centres régionaux d'archives, afin d'offrir ce service de l'État à tous les citoyens de chacune des régions du Québec, sans distinction » (Beaudin, 1978, p. 5). Ainsi, sept nouveaux centres d'archives voient le jour : Trois-Rivières (1977), Gatineau (1977), Chicoutimi (1978), Rimouski (1979), Sherbrooke (1979), Rouyn-Noranda (1980) et Sept-Îles (1981). Dorénavant, ces centres préservent les archives à proximité du lieu où elles ont été créées, favorisant ainsi leur accès par la population régionale.

L'archiviste de référence des années 1970 à 2000 est non seulement archiviste, mais aussi historien et parfois même chercheur. C'est un guide qui aide le chercheur à se retrouver dans une masse d'archives. Il l'accompagne notamment pour lui expliquer le contexte sociopolitique et culturel dans lequel les documents ont été créés. Le chercheur doit recourir à ses services s'il souhaite obtenir des renseignements sur certains fonds ou découvrir de nouvelles pistes de recherche. Afin de rendre le chercheur plus autonome, les AN produisent un guide à leur intention et offrent des formations sur les grandes séries archivistiques conservées. En résumé, l'archiviste de référence est un historien généraliste qui doit connaître le corpus documentaire conservé par le centre d'archives pour lequel il travaille, mais également ceux des autres centres d'archives qui composent le réseau des AN, ainsi que les ressources disponibles dans d'autres institutions, sociétés d'histoire et universités, entre autres. Le développement de bases de données accessibles en ligne, comme le site Web du Réseau de diffusion des archives du Québec (RDAQ) en 1996, et l'apport de l'informatique vont se révéler des alliés indispensables au travail de l'archiviste de référence.

2.1. L'intérêt accru pour les nouvelles archives

Jusqu'aux années 1980, les AN, comme la plupart des services d'archives au Québec et à l'étranger, ont consacré principalement leur énergie au traitement et à la diffusion des archives textuelles, qui constituaient de loin le type de documents qui se trouvaient en plus grande quantité dans ces institutions.

L'acquisition et le versement de documents sur de nouveaux supports documentaires ouvrent de nouvelles perspectives de diffusion. Ces archives sonores, photographiques, filmiques et cartographiques viennent désormais compléter les archives manuscrites. À ce sujet, mentionnons l'acquisition de la production iconographique et audiovisuelle de l'Office du film du Québec, dont le corpus documente par l'image tous les aspects de la vie des Québécois de 1922 à 1976. Ce fonds d'archives exceptionnel est constitué d'environ 158 600 photographies et de 2 224 films.

Les archives non textuelles constituent des ensembles documentaires grandement appréciés par une diversité de chercheurs et le grand public. Par leur capacité évocatrice, celles-ci peuvent être utilisées à plusieurs fins (publicités, commémorations, objets promotionnels, etc.) et diffusées de multiples manières (journaux, revues, livres, médias sociaux, etc.). Les possibilités d'utilisation sont vastes et plusieurs sources documentaires restent à explorer et à exploiter. La popularité grandissante de tous les YouTube, Instagram et Snapchat inondant le Web de millions d'images donne toute la mesure à l'expression « Le poids des mots, le choc des photos » popularisée par le célèbre magazine français *Paris Match*.

Ainsi, certains archivistes en viennent à se spécialiser soit dans les archives textuelles, cartographiques, photographiques ou encore filmiques. D'abord, les soins liés à la conservation des différents supports requièrent un savoir-faire. Par exemple, en photographie, les ferrotypes, les négatifs sur verre ou les pellicules en nitrate exigent des attentions différentes. À ce savoir technique s'ajoute la connaissance même des sujets que ces supports représentent. Par exemple, toujours en photographie, nous retrouvons le portrait, le paysage, les scènes de vie, le photojournalisme, la photographie aérienne, etc. Ces deux aspects, soient la gestion du support et la gestion du contenu, démontrent la nécessité, pour le personnel, de se perfectionner. À terme, cette spécialisation sert à répondre aux demandes de plus en plus pointues des usagers.

Avec l'entrée en vigueur de la *Politique d'acquisition d'archives privées des Archives nationales du Québec* en 1991, le corpus archivistique se diversifie encore davantage. Les AN multiplient les acquisitions de fonds de parlementaires, de photographes, d'architectes, d'entreprises ou d'associations. L'archiviste de référence doit de plus en plus diversifier son savoir, mais de surcroît respecter les clauses contractuelles concernant l'accès à certains documents ou leur reproduction.

Dans un but de conservation et de diffusion de cette étonnante masse documentaire³, les AN entreprennent deux grands chantiers : le microfilmage et l'élaboration du système informatisé SAPHIR.

2.2. La création d'outils de recherche informatisés

En 1978, les AN innovent en implantant SAPHIR, leur premier système informatique, permettant d'inventorier et de gérer les archives qu'elles conservent. Cet inventaire, transféré sur microfiches et diffusé dans les centres d'archives des AN, est un « outil d'avant-garde » (Garon, 1984, p. 2) et constitue un important progrès pour la diffusion du corpus archivistique conservé par les AN. Cependant, ce système créé par des archivistes pour des archivistes est difficilement compréhensible pour la majorité des chercheurs n'ayant aucune notion archivistique. L'archiviste de référence les conseille et leur explique comment utiliser cet outil.

En soi, SAPHIR constitue une réalisation majeure dans le monde des archives québécoises. Construit selon le principe du respect de la conservation régionale et même locale du patrimoine documentaire historique et sur celui de sa description progressive, ce système est en constante évolution. (Roberge, 1985, p. 30)

Il est nécessaire de rappeler que les efforts de microfilmage consentis par les AN ont été d'une grande utilité dans le développement des nombreuses bases de données qui seront produites dans les années 1980 et par la suite. Les AN et leur partenaire FamilySearch travaillent activement depuis près de 35 ans au microfilmage, dans un premier temps, et à la numérisation par la suite, des archives de l'état civil et de notaires du Québec. Grâce à ce fructueux partenariat, le public a accès actuellement, via le portail de BANQ, à plus de dix millions de

pages provenant de 1 617 greffes de notaires, depuis le Régime français jusqu'en 1937. Aujourd'hui, les archives notariales, avec les registres de l'état civil, constituent les sources documentaires les plus consultées par une clientèle diversifiée qui se renouvelle constamment. Autant les généalogistes, les journalistes, les chercheurs, les historiens et les avocats que les notaires se réfèrent à ces documents pour retracer des histoires familiales, publier des textes scientifiques ou encore défendre les droits des citoyens.

Le développement de bases de données révolutionne la recherche historique au Québec. La première innovation du genre est lancée par le *Programme de recherche en démographie historique* (PRDH). Amorcé en 1966 par l'Université de Montréal, ce projet est à l'origine d'une formidable base de données généalogiques sur le Québec et le Canada français de 1621 à 1848. Ces données, d'abord accessibles sous forme de volumes, deviennent disponibles sur cédérom vers la fin des années 1990 et sont dorénavant offertes sur le Web (*Programme de recherche en démographie historique*, 2018).

Dans les années 1990, des groupes de recherche universitaires mettent sur pied d'autres initiatives similaires. Ceux-ci dépouillent une grande quantité d'archives civiles, notariales, gouvernementales ou judiciaires. À titre d'exemple, mentionnons le projet Adhémar réalisé par le Groupe de recherche sur Montréal (s.d.) du Centre canadien d'architecture, qui constitue une base de données sur le patrimoine bâti et la population de Montréal durant la période 1642-1805. Un autre fructueux projet né en 1986 d'une collaboration de la Société de recherche historique Archiv-Histo avec la Chambre des notaires du Québec et les AN a permis la réalisation de la banque de données notariales Parchemin. Cette banque de références d'actes notariés du Québec ancien couvre la période de 1626 à 1801 et est disponible sous forme de cédérom depuis 1993 et aujourd'hui sur le Web (*Société de recherche historique Archiv-Histo*, 2015).

Les AN lancent dans les années 1990 un immense chantier informatique qui sera déployé en 1994 sous le nom de Pistard⁴. Cette nouvelle base de données permet de décrire l'ensemble des fonds d'archives conservés dans les centres d'archives des AN de manière normalisée, à l'aide des *Règles pour la description des documents d'archives* (RDDA). Créée avant le Web, Pistard, comme d'autres bases de données parallèles, peut être consultée sur le site des AN à partir de la fin des années 1990. Malgré cette

importante avancée et le développement de nouvelles fonctionnalités entre 2003 et 2007, Pistard souffre d'un sous-financement chronique et ne peut suivre les avancées technologiques qui révolutionnent le milieu de la recherche. Plusieurs usagers déplorent que Pistard réponde peu à leurs besoins de recherche et qu'il ait été conçu par des archivistes pour répondre principalement à des besoins archivistiques. À cet égard, l'historien Donald Fyson fait en 2003 le constat suivant :

Pistard Web a tout pour décourager l'utilisateur. D'abord, il y a la lenteur de la banque, qui semble hébergée sur un serveur Oracle commercial plutôt que sur un serveur dédié : quand le système n'est pas entièrement inaccessible, ce qui est souvent le cas, les recherches peuvent prendre plusieurs minutes avant d'aboutir.

Il conclut son compte rendu en ces termes :

Le site actuel des ANQ a relativement peu de contenu et certaines de ses composantes ne desservent pas bien le chercheur ; malheureusement, le site ne valorise que très peu la richesse des collections des ANQ et l'excellence de son travail archivistique. (Fyson, 2003, p. 577-578)

Jusqu'en 2020, alors que la nouvelle base de données Advitam est mise en ligne, Pistard demeure un outil incontournable quoique imparfait pour accéder aux ressources archivistiques des AN. Les employés à la référence sollicités par une clientèle de plus en plus exigeante compensent les faiblesses d'un système informatique inadapté aux besoins de la recherche.

3. 2006-2020 : LE CITOYEN CHERCHEUR ET L'ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE CULTUREL

Au tournant du XXI^e siècle, au-delà de la consultation en salle, les AN souhaitent faire connaître leurs richesses documentaires en développant différentes formes de mise en valeur. Le personnel de référence des AN est plus que jamais un médiateur entre les archives et les chercheurs, qui utilise toutes les capacités que lui offrent le Web et les innovations technologiques. Avec des partenaires, il participe à des activités de diffusion, tantôt ludiques, tantôt éducatives.

3.1. 2006: la création de BAnQ

En 2006, la création de BAnQ regroupe les Archives nationales, la Bibliothèque nationale et la Grande Bibliothèque. Cette fusion élargit le périmètre culturel traditionnel des AN et constitue une opportunité de rayonnement incroyable. Avec des valeurs institutionnelles accrocheuses telles que la démocratisation du savoir, l'enrichissement collectif, l'innovation et l'expertise, BAnQ devient une institution culturelle majeure au Québec et les AN profitent de cette locomotive.

Ainsi, des services qui relèvent de la bibliothéconomie et qui étaient offerts exclusivement à Montréal par la Bibliothèque nationale et la Grande Bibliothèque sont déployés vers les pôles de BAnQ en région, ce qui entraîne une affluence de nouvelles clientèles. Désormais, les centres d'archives offrent des services de base en bibliothéconomie en procédant à l'inscription des abonnés, en réceptionnant les documents remis par les auteurs et les éditeurs régionaux dans le cadre du dépôt légal, ou encore en recevant et en retournant les livres empruntés à la Grande Bibliothèque. Les centres d'archives deviennent des facilitateurs de services entre les différentes unités de BAnQ et les citoyens.

Enfin, parmi les clientèles qui fréquentent les centres d'archives, l'une d'elles utilise de plus en plus nos services. Cette clientèle est constituée de personnes qui revendiquent leurs droits ou de leurs représentants légaux à la recherche de documents officiels pour étayer leurs causes devant un tribunal judiciaire ou administratif. À cet égard, mentionnons le Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis qui a permis d'octroyer des compensations financières aux personnes orphelines qui, entre 1935 et 1964, ont été envoyées dans des hôpitaux psychiatriques ou d'autres établissements alors que leur internement n'était vraisemblablement pas justifié. L'accompagnement d'ex-orphelins dans leurs recherches au sein des archives judiciaires détenues par les AN a facilité l'analyse de plus de six cents dossiers et permis à de nombreuses personnes de faire reconnaître leurs droits (Charbonneau, 2012).

La consultation de ces corpus documentaires plus récents soulève la question cruciale de l'accès et exige de la part de l'archiviste de référence une connaissance des lois en vigueur dans le domaine. Les demandes de consultation sont parfois accompagnées d'analyses complexes qui

déterminent le droit à l'information des individus et le niveau de la protection des renseignements personnels contenus dans les documents. Des 84 demandes d'accès à l'information reçues en 2019-2020 par BANQ (2020, p. 52), quinze visaient les fonds et collections des AN, sans compter celles traitées en amont par les archivistes et qui n'ont pas fait l'objet d'une demande formelle en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La fusion a permis un rayonnement sans pareil. À titre d'exemple, pour l'année 1997-1998, le réseau des AN a compté 30 837 usagers ayant fréquenté ses centres d'archives, alors qu'en 2006-2007, ceux-ci ont accueilli 53 617 usagers (Institut de la statistique du Québec, 2020).

Assurément, la création de BANQ est un gain pour les populations régionales. Prenons à témoin l'ouverture de BANQ Gaspé en 2010 qui a permis le rapatriement des archives gouvernementales gaspésiennes jusque-là conservées par les AN à Rimouski. La conjoncture favorable a permis la réalisation de ce projet, que le milieu archivistique réclamait depuis 1988.

3.2. Les années 2010 : à la rencontre de l'autre

Le début de la décennie 2010 est marqué par des compressions budgétaires gouvernementales affectant notamment les ressources humaines. Cette situation nécessite des ajustements, notamment au point de vue des heures d'ouverture qui doivent être diminuées dans les centres d'archives de Montréal et de Québec. Cette réalité occasionne une diminution significative de l'achalandage. À titre d'exemple, signalons que pour l'exercice 2011-2012, les centres d'archives des AN ont accueilli 40 098 chercheurs alors que durant les années qui suivent, les centres d'archives reçoivent une moyenne de 33 887 usagers, avec un creux significatif en 2013-2014 de 32 470 usagers.

Afin de contrer cette tendance à la baisse de la fréquentation des salles de recherche, l'institution se positionne en misant sur le concept « BANQ comme troisième lieu ». Les AN multiplient les initiatives pour offrir un milieu de vie plus propice à la recherche, à la détente et à la socialisation. La sérénité des lieux, des relations humaines respectueuses et de proximité ainsi qu'un environnement technologique adéquat sont des éléments importants qui contribuent à la rétention du chercheur. Ainsi,

il n'est pas rare de voir des clients qui ne viennent pas pour consulter les archives ni même des bases de données. Par exemple, le professeur qui profite de nos locaux pour faire de la correction de textes ; un autre usager pour faire le suivi de ses correspondances ; un étudiant pour faire ses devoirs, etc. L'effet du concept du troisième lieu est encore ressenti aujourd'hui dans les centres d'archives.

3.3. De nouvelles manières d'atteindre la clientèle

Au cours de la même période, BAnQ se donne comme objectif de faire connaître au grand public et à une clientèle élargie les archives qu'elle conserve et les services qu'elle offre. Afin de répondre à cette exigence, les AN diversifient leurs activités de diffusion et développent de nouvelles pratiques de mise en valeur. On s'assure d'une visibilité accrue lors d'événements culturels en offrant des conférences et des ateliers de toutes sortes, notamment lors des Journées de la culture, de la Semaine nationale de la généalogie, de la Journée internationale des archives, des salons du livre, de la FADOQ et des familles souches, ainsi que lors des congrès de sciences sociales et des Fêtes de la Nouvelle-France. À titre d'exemple, l'activité *Journée portes ouvertes* organisée en 2013 durant la Semaine nationale de la généalogie figure parmi les expériences les plus fructueuses de la décennie. À cette époque, les AN se sont fait connaître au petit écran comme collaborateurs de la populaire série documentaire *Qui êtes-vous?*⁵ En cette seule journée, sept cents personnes se sont présentées dans l'un ou l'autre des centres d'archives du réseau des AN. Des centres d'archives régionaux ont aussi organisé des visites dans des classes des niveaux primaire et secondaire et dans des résidences pour personnes âgées ainsi que des conférences dans les bibliothèques municipales ou pour des sociétés de généalogie.

D'heureuses initiatives dans toutes les régions ont aussi vu le jour grâce à des partenariats féconds avec des collaborateurs d'horizons variés : milieu de l'éducation, universités, médias, etc. À titre d'exemple, la collaboration avec le milieu universitaire est un formidable point d'entrée pour réaliser des projets fédérateurs et de grande envergure qui génèrent une affluence d'étudiants dans les centres d'archives. Signalons la collaboration de BAnQ au projet *Nouvelle-France numérique*, en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski. À terme, ce projet qui utilise une technologie née de l'intelligence artificielle favorisera

l'accès au contenu de nombreux documents du Régime français grâce à leur transcription automatisée.

Ces activités de diffusion, qu'elles soient menées uniformément dans le réseau ou dans un centre spécifique, offrent certainement une grande visibilité aux AN et contribuent à leur notoriété. Les projets en partenariat bénéficient en plus de l'effet multiplicateur des réseaux des organismes participants. En ce qui concerne la fréquentation des centres d'archives, l'effet de ce rayonnement est cependant difficilement mesurable. Si certains visiteurs, auditeurs ou lecteurs d'un jour peuvent devenir de nouveaux usagers des AN, ils ne font pas nécessairement un retour dans nos salles de consultation en personne. Il y a de fortes chances que l'intérêt du grand public se manifeste autrement, comme en prenant l'habitude de consulter le portail de BAnQ et les ressources archivistiques disponibles dans BAnQ numérique.

Toutes ces activités réalisées par les AN permettent de faire le constat suivant : les équipes régionales des AN connaissent bien leur réseau, leurs partenaires et les intérêts des résidents de leurs régions.

3.4. BAnQ numérique

Grâce à un plan annuel de numérisation amorcé dès la création de BAnQ, en 2006, et à un important financement par le *Plan culturel numérique du Québec* à partir de 2014, l'institution met en ligne une quantité importante de documents. Ainsi, des partenariats avec FamilySearch et Ancestry ont permis la numérisation d'archives de notaires. D'autres projets, dont la numérisation des journaux de bord de Placide Vigneau, gardien de phare dans le golfe du Saint-Laurent, et de fonds photographiques tels que ceux de Conrad Poirier et de *La Presse* permettent aux usagers de consulter des documents sans avoir à se déplacer.

Dans sa quête d'accès au savoir et d'autonomie du chercheur, BAnQ lance, en octobre 2015, la plateforme BAnQ numérique qui rassemble toute l'offre numérique, dont les archives numérisées. BAnQ numérique devient ainsi la onzième salle de consultation, complétant l'offre de services des dix centres d'archives régionaux des AN. Cette vitrine, sans contrainte d'heures d'ouverture et de distance, accueille en moyenne 9 879 sessions par jour⁶. En temps de confinement dû à la pandémie de

coronavirus, BAnQ numérique a connu jusqu'à 45 % d'augmentation de visites ! Comme quoi la numérisation et la mise en ligne de documents répondent à un besoin de la population.

Au printemps 2019, BAnQ annonce la libre utilisation des œuvres du domaine public tirées de ses fonds et collections : deux cent mille documents patrimoniaux numérisés sont ainsi identifiés. Dans la foulée de cette annonce, et :

... pour informer les utilisateurs sur l'état des droits des documents numériques, BAnQ fait appel à deux outils spécialisés : les mentions de droits du site RightsStatements.org et les licences Creative Commons. Ces mentions et licences permettent aux utilisateurs de voir en un coup d'œil quelles sont les conditions de réutilisation des documents et quels sont les usages permis. Au terme d'un long chantier en cours, chaque document des collections patrimoniales diffusé dans BAnQ numérique, libre de droits ou non, sera accompagné des mentions nécessaires. (BAnQ, 2019)

Les professionnels du milieu de la documentation savent que le patrimoine numérisé accessible en ligne n'est qu'une infime partie des ressources documentaires disponibles alors que de nombreux chercheurs l'ignorent. Avec des millions de documents qui s'ajoutent annuellement aux fonds d'archives, il serait utopique de penser numériser et rendre accessibles ces millions de pages ou de données numériques sur le Web. L'acquisition d'archives nées numériques facilitera éventuellement la consultation à distance par les chercheurs.

Avec une présence sur le Web nettement plus marquée que durant les années 2000, le profil de la clientèle en salle de consultation connaît d'importants changements. Entre 2014 et 2019, on note une baisse de 20 % de la clientèle généalogique, qui peut trouver dorénavant quantité d'informations sur le Web.

3.5. Pistard devient Advitam

Au cours de l'année 2020, BAnQ a mis en ligne Advitam⁷, sa nouvelle interface de recherche et de diffusion, qui a remplacé Pistard. Contrairement à Pistard, Advitam a été pensée et créée pour une

utilisation sur le Web : fluidité de la navigation ; performance du moteur de recherche grâce à la recherche avancée et aux filtres ; convivialité de l'expérience de recherche plus simple et accessible. L'affichage sur une même page des résultats des unités de description archivistique et des descriptions de contenants est un exemple d'une amélioration simple, mais qui permet à l'utilisateur d'utiliser l'interface de façon plus intuitive.

3.6. Le rôle de notre clientèle

Nos usagers sont à l'origine de nombreux projets dans lesquels les AN s'investissent, qu'il s'agisse d'un projet de réinsertion sociale, d'un projet de partage avec des communautés culturelles ou d'un projet éducatif. Souvent, les bonnes idées proviennent du milieu qui les a vues naître et le rôle de BAnQ consiste à fédérer les ressources et à en assurer une certaine pérennité.

En ce sens, nos clientèles jouent un rôle capital, car elles garantissent un retour de balancier extraordinaire : elles alimentent notre rôle de gardien du savoir et notre désir de le partager. Prenons à témoin des projets Wikipédia telles la description et la géolocalisation des photographies de Conrad Poirier ou la transcription des journaux personnels de Placide Vigneau. Ces chantiers collaboratifs abolissent les frontières géographiques et laissent une place importante à des contributeurs d'ici et d'ailleurs.

Le succès de ces collaborations nous conforte dans notre volonté de considérer chacun de nos usagers comme un partenaire potentiel.

3.7. La référence au temps de la pandémie

La période de confinement vécue à compter de la mi-mars 2020 au Québec a représenté un défi de taille en matière de référence pour les AN. Le réseau des dix centres d'archives a été, comme la grande majorité des lieux publics, fermé aux chercheurs. Rapidement, l'importance pour les usagers, que sont notamment les chercheurs universitaires, les journalistes, les généalogistes et les citoyens amateurs de l'histoire du Québec ou qui souhaitent défendre un droit, d'avoir accès à l'information s'est manifestée.

La communication avec nos usagers et la création et mise en valeur d'activités et de ressources numériques ont été au cœur de nos actions

durant cette période. Les efforts de communication se sont incarnés plus spécifiquement par la création d'une nouvelle page sur le portail annonçant nos différents services et orientant l'utilisateur vers le bon canal selon la nature de sa demande. Étant donné qu'il était maintenant impossible d'inviter un usager en salle de consultation et de lui fournir tout le soutien dont il avait besoin, les équipes ont mis en place un service à distance d'aide à la recherche. Ce service propose un soutien complet d'accompagnement des chercheurs sous la forme d'une entrevue de recherche menée sous différentes formes, soit virtuelle, téléphonique ou par courriel. Cette entrevue est l'occasion de spécifier les besoins de l'utilisateur et de le guider à travers nos fonds et collections. Elle est menée à l'aide d'un formulaire qui permet d'outiller les employés et d'offrir un service uniforme à travers le réseau des AN. Déjà pratiquée dans les centres d'archives de manière informelle, cette approche a été officialisée et structurée durant cette période. L'expérience vécue durant le confinement a confirmé la valeur ajoutée pour le chercheur de ce service personnalisé. Très appréciée de l'utilisateur, elle place ses besoins au centre du processus de consultation en lui offrant un moment privilégié lui permettant de présenter sa recherche et de définir ceux-ci avec les spécialistes de la référence.

Très apprécié également du personnel, l'entrevue de recherche met en valeur l'expertise des spécialistes de la référence, leur habileté de recherche et leur grande connaissance des archives et autres documents patrimoniaux conservés à BAnQ. Cette approche est l'occasion d'approfondir la demande initiale, lorsque propice, et de faire des liens entre les fonds et collections conservés par BAnQ et ainsi mieux guider l'utilisateur. Elle permet aussi de déterminer quels sont les documents utiles au chercheur et même de l'orienter vers des copies numériques, lorsque disponibles.

La popularité de cette nouvelle approche s'est confirmée lors de la réouverture des salles de consultation. L'accès sur rendez-vous a été privilégié passant nécessairement par une entrevue de recherche. L'un des avantages est d'avoir discuté avec l'utilisateur et déterminé avec lui ce dont il a besoin. La consultation peut ainsi être préparée et, dans certains cas, bonifiée avec d'autres documents d'intérêt pour la recherche.

Cette période bien particulière a été l'occasion de saisir l'opportunité de se rapprocher de l'utilisateur en favorisant le contact direct avec les spécialistes de la référence et de réaffirmer l'importance de leur rôle de médiation.

CONCLUSION

Grâce à ce coup d'œil dans le rétroviseur, nous retenons qu'au cœur de cette constante évolution du service à la clientèle, peu nous importe que le client nous interpelle en présentiel ou de manière virtuelle. Le personnel des AN peut répondre à une variété de besoins qu'il soit en personne, au bout du fil ou devant un clavier.

Le personnel des AN est constitué à la fois de généralistes et de spécialistes. Sa prestation de service est toutefois facilitée par la collaboration avec les autres unités de BAnQ. En effet, l'accès à des collègues de diverses disciplines est l'une des forces nées de la fusion de BAnQ en 2006. Pensons aux collègues de la numérisation et à ceux de la préservation, qui partagent avec nous leur savoir et leurs compétences.

Les expériences passées, comme les plus récentes, démontrent que le personnel des AN offre une contribution essentielle aux usagers. En effet, la technologie procure des outils de recherche et de travail, mais elle n'apporte pas la contextualisation nécessaire à la recherche ni ne transmet tout le savoir cumulé d'un archiviste ou l'expérience terrain d'un technicien. Par conséquent, nous croyons qu'il est toujours pertinent d'entrer en contact avec ces derniers avant d'entreprendre une recherche. D'ailleurs, n'avez-vous pas remarqué que, dans tout bon film ou roman policier, il y a un passage obligé dans les archives afin de dénouer une intrigue ? Le préposé aux archives y est souvent représenté mal fagoté et travaillant dans un sous-sol lugubre. Pourtant, c'est lui qui, grâce à une mise en contexte des documents, donne un second souffle à l'aventure ! La fiction rejoint ici la réalité et illustre bien le rôle que les archivistes jouent dans la vraie vie.

Le rôle de diffusion des AN dans le futur passe inévitablement par une adaptation et une diversification de ses actions et doit tenir compte du nouvel environnement informationnel. À ce sujet, Maureen Clapperton et Hélène Laverdure, respectivement directrice générale de la Bibliothèque nationale et conservatrice des Archives à BAnQ, ont écrit dans la revue *Archives et bibliothèque de Belgique* :

L'avènement du Web 2.0 a bouleversé les façons de partager l'information et conséquemment les relations avec le public. Alors qu'elles commencent à s'inscrire de

manière plus structurée dans le monde du Web 2.0, les institutions documentaires doivent déjà explorer le potentiel du Web 3.0 (Web sémantique) qui permet non seulement d'échanger de l'information, mais aussi de créer de nouvelles connaissances à partir de données déjà accessibles en ligne. Inéluctablement, dans un avenir rapproché, l'utilisateur ne sera plus un simple utilisateur de l'information, mais il aura la possibilité de faire partie intégrante du processus de création. Il pourrait par exemple insérer des informations supplémentaires dans un document numérique existant, en créant un nouveau du même coup. Ainsi, l'on voit surgir une nouvelle intelligence collective que Pierre Lévy, réputé philosophe et sociologue, définit comme la capacité humaine, riche et précieuse, de coopérer sur le plan intellectuel pour créer, innover et inventer. Toujours selon cet auteur, la coopération engendre un nouveau rapport au savoir, une transformation profonde de la notion même de culture, voire une nouvelle cyberculture. Dorénavant, le rôle des institutions documentaires ne doit plus se limiter à offrir l'accès à la connaissance, mais elles doivent encourager et soutenir la participation active des citoyens au développement de ce savoir de plus en plus universel et à la prospérité de la société. (Chagnon, Clapperton et Laverdure, 2017, p. 33)

En somme, le rôle des institutions documentaires telles que les Archives nationales ne se limite plus à offrir l'accès à la connaissance comme elles le font depuis toujours. Elles ont dorénavant le rôle d'amener le citoyen à réfléchir, à forger son jugement et, plus globalement, à contribuer au développement et à la prospérité de la société.

ESTELLE BRISSON
SOPHIE MOREL
JULIE ROY

NOTES DE FIN

1. Celles-ci ont porté plusieurs noms depuis leur création. Dans un souci d'alléger le texte, nous retenons pour la suite l'appellation « Archives nationales » ou l'abréviation « AN ».
2. À titre d'exemple d'ouvrages produits par ces auteurs, mentionnons : *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* (1845) par François-Xavier Garneau ; *Histoire des Canadiens-français, 1608-1880 : origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir* (1882) par Benjamin Sulte ; et, *Les Patriotes de 1837-1838* (1884) par Laurent-Olivier David.
3. À titre d'exemple, les AN conservaient 25 km de documents en 1984 (Garon, 1984, p. 11).
4. Pistard signifie : Programme informatisé servant au traitement des archives et à la recherche documentaire.
5. Diffusée à Radio-Canada entre 2014 et 2017.
6. Fréquentation de BANQ numérique entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 (données tirées de Google Analytics).
7. Advitam est un outil transactionnel servant à l'acquisition, au traitement et à la diffusion des archives. Il est utilisé tant par les usagers, les donateurs, les organismes verseurs que par les employés de BANQ.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUDIN, F. (1978). Politique de régionalisation des archives nationales du Québec : Fondement de l'inventaire national des archives du Québec. *Archives*, 9(4), 3-6.
- BERTHIAUME, G. (2013). *Conférence d'ouverture*. Communication présentée au 42^e congrès de l'Association des archivistes du Québec, Montebello, Québec. Repéré à https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/salle_de_presse/discours_allocutions/2013/guy_berthiaume_42e_congres_archivistes.html
- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. (2006). Plan stratégique 2006-2009. Repéré à <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/65853?docref=cUJtNb-2Ax16bT6M1tGY6g>

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. (2019). Un système d'identification des droits d'utilisation associé à 200 000 documents patrimoniaux numérisés est dévoilé. Repéré à https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/salle_de_presse/communiques_de_presse/communiquer.html?c_id=0d7c74ff-0f1a-4630-b8ab-653a0214c2d6&an=2019

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. (2020). Rapport annuel d'activités 2019-2020. Repéré à https://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/rapports_annuels/BANQ_RapportAnnuel_2019-2020.pdf

BRAUDEL, F. (1969, éd. 1985). *Écrits sur l'histoire*. Paris, France: Flammarion.

BUREAU CANADIEN DES ARCHIVISTES. Comité de planification sur les normes de description (dir.). (1990). *Règles pour la description des documents d'archives*. Ottawa, Ontario.

CEFRIO. (2019). L'usage des médias sociaux au Québec. *NETendances 2018*, 9(5). Repéré à <https://api.transformation-numerique.ulaval.ca/storage/441/netendances-2018-usage-medias-sociaux.pdf>

CHAGNON, D., CLAPPERTON, M. et LAVERDURE, H. (2017). Innover, créer et collaborer pour atteindre de nouveaux publics. *Archives et bibliothèque de Belgique*, 88(1-4), 31-41.

CHARBONNEAU, N. (2012). *Les archives des États et des organisations, lieux de savoir et gardiennes de la preuve*. Conférence prononcée au Congrès des milieux documentaires, Montréal, Québec.

CHARBONNEAU, N., DAVEAU, F., DAVID, F. et GIULIANO, F. (2015). La diffusion et la mise en valeur des archives : L'archiviste devenu entrepreneur. Dans L. Gagnon-Arguin et M. Lajeunesse (dir.), *Panorama de l'archivistique contemporaine : Évolution de la discipline et de la profession, mélanges offerts à Carol Couture, Collection Gestion de l'information* (p. 219-238). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec.

FYSON, D. (2003, printemps). Sites Internet des Archives nationales du Canada et des Archives nationales du Québec. Sites évalués à la fin mars 2003. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 56(4), 577-579.

GARON, R. (1984). *Vers un service complet de qualité: Orientations 1984-1986*, Archives nationales du Québec. Fonds Archives nationales du Québec (E53). Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec.

GRUPE DE RECHERCHE SUR MONTRÉAL. (s.d.). ADHÉMAR: Bases de données du Groupe de recherche sur Montréal. Propriété, bâti et population à Montréal, 1642-1805. Repéré à http://www.remparts.info/adhemar_php/

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2020). Statistiques principales de la Direction générale des Archives nationales de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2014-2020). Repéré à https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERHACYI923-1913199282561W22&p_lang=1&p_m_o=BAAnQ&p_id_raprt=2132

LANDRY, K., ROY, J., DESCHÊNES, G. et DUCHARME, J. (1979). Table ronde: Les archivistes ont-ils oublié les chercheurs? Communication présentée au Congrès de l'Association des archivistes du Québec 1979. *Archives*, 11(2), 7-16.

LAPORTE, R. (1988). Petite histoire et archives: La vie et l'œuvre de Pierre-Georges Roy. *Archives*, 20(2), 5-12.

LESSARD, R. (2020). L'histoire mouvementée des archives: Du début de la Nouvelle-France jusqu'en 1920. À *rayons ouverts – Chroniques de BANQ*, 105(hiver), 9-11.

LOI SUR BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (RLRQ, chapitre B-1.2). Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/B-1.2>

PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE. (2018). La base de données. Repéré à <https://www.prdh-igd.com/fr/base-de-donnees>

ROBERGE, M. (1985). SAPHIR: Inventaire et gestion des Archives du Québec: Cinquième partie: assise d'un réseau de services d'archives publiques et privées. *Archives*, 17(2), 18-31.

SIMARD, J. (1996). Le septième Fauteuil: Pierre-Georges Roy, Antoine Roy, Robert-Lionel Séguin, Benoît Lacroix. *Les cahiers des dix*, 51, 135-153.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO. (2015). Base de données Parchemin. Repéré à <https://archiv-histo.com/apropos.php>

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Évolution des Archives nationales du Québec et de leur rôle dans un contexte technologique et informationnel exigeant : de 1983 à 2021

SOPHIE CÔTÉ

Archiviste, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

MARC-ANDRÉ LECLERC

Archiviste et gestionnaire aux Archives nationales du Québec de 1980 à 2009

INTRODUCTION

Depuis leur création en 1920 et sous diverses appellations et administrations, les Archives nationales (AN¹) du Québec ont traversé leur premier siècle d'existence en poursuivant la même mission : conserver et mettre en valeur les archives historiques du gouvernement et les archives privées qui leur sont confiées. Au fil des décennies, les AN ont dû constamment s'ajuster aux changements liés à la présence de plus en plus grande des technologies de l'information dans la gestion des

documents. Si l'adoption de la Loi sur les archives en 1983 est accueillie avec enthousiasme par la communauté archivistique québécoise, son application représente un défi colossal pour les AN et toute l'administration gouvernementale. À ce défi s'ajoutent ceux découlant, d'une part, d'un contexte informationnel en pleine mutation obligeant les spécialistes de l'information à se réinventer, et d'autre part, d'un nouveau contexte organisationnel alors que les AN fusionnent en 2006 avec la Bibliothèque nationale du Québec pour former Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). La mission des AN demeure la même, mais l'expertise de son personnel est sollicitée de plus en plus par les dimensions suivantes : la gestion de l'information dans la gouvernance des organismes publics, les compétences numériques, l'environnement légal en gestion de l'information, la diffusion et la mise en valeur des documents historiques ainsi que l'évolution des technologies de l'information et de leur structure.

1. LA LOI SUR LES ARCHIVES (1983)

En 1983, l'adoption de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) établit au Québec un cadre légal qui fixe notamment des balises en gestion documentaire depuis la création des documents jusqu'à leur disposition finale. Selon cette nouvelle Loi, tous les organismes publics centralisés et décentralisés sont concernés et une section de la loi prévoit aussi des orientations pour les archives privées. Les politiques et les règlements qui y sont prévus définissent les rôles et responsabilités des AN, ainsi que des organismes assujettis à cette Loi.

Dorénavant, chaque organisme public doit établir son propre calendrier de conservation, le faire approuver par les AN et veiller à son application dans son organisation. Les AN créent un formulaire afin d'uniformiser la présentation des calendriers de conservation et leur contenu pour faciliter le travail des uns et des autres.

Un des impacts de la Loi a été le renforcement du rôle-conseil des AN auprès des ministères et organismes publics et du milieu archivistique québécois en général. Des groupes de travail sont formés dans les différents réseaux d'organismes publics. Outre les archivistes des AN, ceux-ci rassemblent des représentants de divers domaines (ressources humaines, matérielles, financières, affaires juridiques, gestion documentaire) et ont pour objectif de produire dix-sept recueils de délais

de conservation au bénéfice de quelque trois mille organismes, ministères et organismes publics, membres de l'un ou l'autre de ces réseaux.

Une fois leurs calendriers approuvés, les ministères et les organismes publics ainsi que les tribunaux ont l'obligation de verser annuellement leurs archives historiques aux AN². La systématisation et la régularité des versements provoquent une entrée accrue en volume des archives gouvernementales et judiciaires. En ce qui concerne les tribunaux, un groupe de travail est mis sur pied pour coordonner l'application des calendriers; il propose un étalement des versements des archives dans le but d'aider les différentes cours de justice à répondre aux exigences de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) et de donner aux AN le temps de trouver des espaces adéquats pour la conservation et la diffusion des archives judiciaires.

2. LA BASE DE DONNÉES PISTARD (1986-1994)

Les AN ont du mal à répondre adéquatement à leurs nouvelles obligations découlant de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), les outils n'ayant pas évolué au rythme des besoins opérationnels. Il faut rappeler que les AN demeurent une direction générale du ministère des Affaires culturelles et que la Direction de l'informatique de cette dernière n'est pas en mesure de répondre rapidement à leurs besoins spécifiques. Cependant une recommandation du Vérificateur général du Québec permet aux AN d'enclencher le processus de création d'un schéma directeur informatique sectoriel, avec l'approbation du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui accorde des crédits supplémentaires au ministère.

Le projet de développement informatique qui mènera, à terme, à la création de la base de données Pistard est lancé en 1987 et suit une méthodologie gouvernementale bien établie. Un appel d'offres public suscite l'intérêt de quelques grandes firmes informatiques du Québec. La firme choisie enclenche les travaux, qui sont supervisés par un comité directeur du projet informatique appuyé par un groupe de pilotage des AN. Le comité directeur est composé de gestionnaires des AN et du ministère qui s'assurent du bon déroulement des travaux à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire accordée. Le comité de pilotage regroupe deux représentants de chaque secteur d'activité concerné par les travaux

du schéma et veille à ce que le contenu du futur système réponde aux besoins réels du personnel et de la clientèle des AN. Le plan directeur bureautique et informatique doit établir le cadre général d'intervention des travaux en se basant sur le bilan de la situation en 1987-1988. Les résultats de cette démarche amènent les AN à définir leur plan stratégique en matière de développement bureautique et informatique. Une fois terminé, le schéma directeur sectoriel reçoit l'approbation du ministère des Affaires culturelles et du Secrétariat du Conseil du trésor, qui autorisent la poursuite et le financement des travaux, ce qui permet de publier un second appel d'offres public.

À partir du plan stratégique conçu par les AN et approuvé par le ministère et le Secrétariat, les travaux reprennent pour réaliser une analyse plus poussée de la situation informatique des AN en 1989. La firme retenue étudie les besoins réels, les contraintes et les objectifs du système existant. Jusque-là, le programme SAPHIR (Systèmes, Archives, Publication, Histoire, Inventaire, Recherche) créé pour les archives historiques fournit en différé des microfiches dont l'information est surtout orientée sur la gestion des contenants. La mise à jour de ce système est faite de façon irrégulière et exige beaucoup d'énergie de la part de toutes les équipes de travail réparties dans les centres d'archives des AN. Donc, de l'analyse préliminaire découlent la définition du nouveau système informatique, la détermination de ses coûts, des bénéfices qu'on en attend ainsi que des effets qu'il devrait avoir pour les AN. De plus, une esquisse de l'architecture des données et des traitements est proposée.

Après les mêmes démarches d'approbation qu'a connues le schéma directeur, le projet peut se poursuivre avec l'accord du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Affaires culturelles. En se basant sur le principe qu'il faut systématiser avant d'informatiser, la firme retenue pour cette partie a comme mandat de réviser l'architecture des données et des traitements et de procéder à l'analyse fonctionnelle. Le nouveau système des AN est divisé en sous-systèmes.

1. D'abord, la gestion des calendriers de conservation et des listes des documents inactifs englobe les approbations et leurs mises à jour. Les rappels auprès des organismes sont aussi inclus et la production d'information de gestion opérationnelle complète ce sous-système ;

2. Le deuxième sous-système permet la gestion des documents semi-actifs qui appartiennent aux ministères et organismes publics et dont la garde est confiée aux AN durant toute leur vie semi-active. L'application informatique doit gérer les contenants dans un entrepôt assez vaste tout en rattachant les documents à un organisme précis. Ce sous-système doit permettre d'enregistrer les arrivées des documents, de gérer les sorties à la suite de demandes de consultation et de réintégrer les documents à leur retour dans l'entrepôt. À des fins de sécurité, un fichier du système permet de contrôler qui sont les personnes habilitées à autoriser ces mouvements de documents dans chaque ministère et organisme ;
3. Le plus complexe des sous-systèmes est celui consacré à la conservation, à la description et à la diffusion des archives historiques. Un défi de taille se présente : la systématisation des panoramas de saisie des données en tenant compte des récentes Règles pour la description des documents d'archives (RDDA). Sous l'égide du Bureau canadien des archivistes, le Comité de planification sur les normes de description a produit les RDDA en 1990, en partie grâce à l'expertise des archivistes des AN qui ont participé à ce comité pancanadien. De plus, ce sous-système permet de gérer chaque année les bordereaux de versement ainsi que les versements, la description et la diffusion des archives historiques acquises par les AN. Il faut ajouter aux archives publiques annuelles reçues les archives acquises de différents donateurs du secteur privé.

Enfin, les conclusions de l'analyse fonctionnelle proposent des orientations technologiques susceptibles de répondre aux besoins exprimés. Le système de gestion de base de données (SGBD) doit être suffisamment puissant et stable pour faire fonctionner les différents sous-systèmes étudiés. Les AN retiennent Oracle, un SGBD de type relationnel reconnu dans le monde informatique pour gérer efficacement un ensemble organisé de données reliées entre elles et accessibles par plusieurs systèmes et par plusieurs utilisateurs en même temps et pour des besoins différents. Ce SGBD fournit une infrastructure logicielle et technologique ouverte et capable de s'ajuster à l'évolution constante et aux besoins nouveaux des AN dans les centres d'archives répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Toutefois, comme la recherche en vocabulaire libre en est à ses balbutiements, les archivistes doivent mettre en place un thésaurus pour effectuer la recherche croisée des informations

dans ce SGBD. Le thésaurus de l'Université Laval est la base retenue après des essais de recherche dans des fonds d'archives gouvernementaux et privés. Cette base est par la suite augmentée par les mots-clés validés par les archivistes et insérés dans le thésaurus.

Les fonctions individuelles et bureautiques pour les employés sont prises en compte et les AN optent pour le mode client-serveur et les réseaux locaux afin d'assurer à chaque centre régional la plus grande autonomie possible. Ainsi, l'archiviste peut accéder à des données provenant de l'État général des fonds/collections, les traiter et ensuite passer à la rédaction d'un instrument de recherche ou d'un document dans des outils bureautiques, et ce, sans changer de poste de travail. Cette approche permet d'avoir un poste de travail pour chaque employé qui en a besoin.

En 1992, en raison de restrictions budgétaires gouvernementales, le Secrétariat du Conseil du trésor bloque tous les projets informatiques gouvernementaux. Les coûts du projet sont revus et soumis à nouveau pour approbation au Secrétariat. Les travaux se poursuivent et l'équipe de pilotage est très sollicitée durant cette phase finale. Au fur et à mesure de l'approbation des fonctionnalités, l'équipe prépare les manuels de formation pour le personnel rattaché aux différents sous-systèmes.

L'implantation du nouveau système des AN dans leur réseau est complétée en 1994. La difficulté majeure de cette implantation n'est pas nécessairement reliée aux équipements informatiques, mais plutôt à la mise en place des Règles pour la description des documents d'archives (RDDA) dans le travail quotidien du personnel des AN. De plus, les documents non textuels n'ont pas encore leur place dans le système, car ce n'est qu'à partir de 1996 que les normes de description pour ces types de support seront bonifiées dans les RDDA. Le personnel utilise des bases de données maison pour décrire les cartes et plans ainsi que les documents iconographiques. À terme, ces notices descriptives seront converties et versées dans le système Pistard.

Parallèlement à ce développement informatique majeur pour les AN, une autre équipe d'archivistes travaille à la mise à jour et à l'augmentation du *Cahier des normes et procédures archivistiques* des AN (Archives nationales du Québec, 1987) à la suite de la publication des RDDA et en lien avec les nouvelles préoccupations législatives. Cet ouvrage est connu de certains services d'archives à l'étranger et fait l'objet de demandes

d'utilisation libre, voire de traduction. Son contenu rend hommage en quelque sorte à toute l'expertise des archivistes des AN à travers le temps.

Au milieu de la décennie 1990, le réseau Internet se développe à l'échelle mondiale et bouleverse les approches de communication et de diffusion. Le gouvernement du Québec souhaite marquer sa présence dans ce nouvel environnement et demande au ministère de la Culture et des Communications un plan d'intervention gouvernemental afin de favoriser le développement de sites Web au Québec. Un programme de financement encourage les organisations publiques et privées à accroître leur présence sur le Web. Les AN profitent de ce programme pour mettre en ligne leur premier site Web en 1996.

C'est aussi dans le cadre de ce programme d'infrastructure qu'est lancé aux Archives nationales en 1995 un projet avec le câblodistributeur Cogeco. Celui-ci vise à mettre en valeur différents documents d'archives de la région de Trois-Rivières en plus de faire connaître les AN et leurs services dans cette région et à la grandeur du Québec.

Ce projet nécessite la numérisation de documents afin d'être en mesure de les diffuser sur son site Web. Comme la plupart des institutions vouées à la préservation et à la diffusion du patrimoine archivistique, les AN s'initient à ce nouveau champ d'activité. Des expériences sont menées à partir de divers supports de documents comme des films, des photographies, des cartes et plans et même des registres de l'État. Ces travaux amènent les AN à développer une expertise dans le domaine ainsi que des indicateurs de mesure sur le temps de préparation des documents, leur numérisation, leur entreposage et leur diffusion avec des outils Web.

3. LE DÉFI DE LA GESTION DES ARCHIVES ISSUES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le ^{xxi}^e siècle s'ouvre sur des questions qui n'ont pas été résolues entièrement au cours de la décennie précédente. Pour les AN, conserver les archives technologiques des ministères et organismes reste un grand défi archivistique bien qu'en 1996, une étude a été mise de l'avant avec pour objectif de vérifier la faisabilité technique de conserver le patrimoine documentaire technologique des Québécois. Plus précisément, à ce moment-là, les AN cherchent à déterminer les moyens de convertir

les banques de données structurées et produites par les systèmes informatiques à des fins de conservation pérenne et de diffusion aux chercheurs et au grand public.

Des essais sont effectués dans le cadre de cette étude, mais les ressources manquent avant d'en arriver à des solutions concrètes. Cependant, les participants à cette étude provenant de grands ministères et organismes établissent un processus de conversion des données et un schéma logique du format de conversion. Un peu plus tard, un autre comité interministériel poursuit ces travaux en collaboration avec le monde universitaire et produit un *Cadre de référence gouvernemental en gestion intégrée des documents* (CRGGID).

Publié en 2004, le CRGGID propose aux ministères et organismes des pistes de solutions pour faire face aux changements provoqués par le développement des technologies de l'information. Il s'assure notamment de répondre aux préoccupations des citoyens qui s'interrogent sur la sécurité de leurs échanges avec le gouvernement.

L'État favorise de plus en plus l'approche transactionnelle dans ses relations avec les utilisateurs de ses services. À titre d'exemple, les AN ont implanté deux nouveaux systèmes d'information au cours des dernières années. Le système GALA (2014) rend transactionnel le processus d'approbation des calendriers de conservation. Le système Advitam (2020) gère les demandes de versements des ministères et organismes adressées annuellement aux AN. De son côté, en rassemblant en un lieu virtuel les multiples ressources numériques, BAnQ numérique homogénéise l'offre de contenu de BAnQ en tenant compte des préoccupations des utilisateurs.

Nous vivons à une époque de profondes transformations dans la façon dont l'information est créée, utilisée et diffusée. Au-delà de l'aspect purement technique lié au développement des outils technologiques, ce changement de paradigme se répercute profondément au sein de nos professions et nous oblige à nous questionner sur nos rapports avec l'information, sur nos usagers, sur nos employeurs et sur les autres professions. Le rôle des institutions documentaires ne doit plus se limiter à offrir l'accès à la connaissance; elles doivent encourager et soutenir la participation active des citoyens au développement d'un savoir de plus en plus universel et à la prospérité de la société.

4. LA GOUVERNANCE DES INFORMATIONS ET LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Dans un contexte où le volume de données explose d'année en année et où les flux d'information se complexifient constamment, le caractère stratégique de l'information pertinente, de qualité et accessible prend d'autant plus de valeur. Pour que cette information puisse réaliser tout son potentiel, elle doit être gérée de manière appropriée. Il est donc essentiel, pour les organisations, d'assurer une gouvernance leur permettant d'encadrer de manière efficace et éthique l'information qu'elles acquièrent, conservent, transforment et partagent. Les AN conseillent l'appareil gouvernemental sur le plan stratégique, en ce qui concerne les grandes orientations et les politiques à adopter pour atteindre ces objectifs. Leur expertise est aussi interpellée dans la conception et l'application des outils de gestion de l'information. En effet, les AN collaborent activement depuis 2018 avec le Secrétariat du Conseil du trésor à la réalisation du cadre conceptuel de l'architecture gouvernementale et aux travaux visant la transition vers des bureaux sans papier dans les organismes publics.

Nous savons qu'une saine gestion de l'information doit permettre l'intégration des délais prévus au calendrier de conservation dès la création de celle-ci. Cela s'applique à tous les documents, y compris les banques de données assimilées à des documents. L'évaluation devrait donc se faire avant même que l'information ne soit créée. Or, les processus de création de l'information étant transversaux et impliquant souvent de multiples organismes, celle-ci est vouée à changer de contexte, de sens, d'entité responsable et de cadre légal. Ainsi, si effectivement le résultat de l'évaluation doit être une métadonnée associée à une information ou une donnée avant sa création, qu'en est-il des multiples usages qui seront faits par la suite de ces informations et de ces données ? Comment et quand évaluer la valeur d'une information appelée à changer de sens une fois reprise par des partenaires ou des citoyens ? Qui en est alors le propriétaire ? Qui en détient les droits d'auteur ? Cette situation entre en contradiction avec la conception actuelle des calendriers de conservation où chaque organisme doit créer et tenir à jour son propre calendrier. Il y a là matière à réflexion pour optimiser cet outil de gestion de l'information.

Par ailleurs, la classification/catégorisation des informations détenues par l'organisme demeure un outil essentiel pour établir le niveau de

gestion de risque approprié en matière de sécurité de l'information. L'expertise des AN en classification peut ainsi être mise à profit pour accompagner les organismes dans la création, mais aussi dans la mise à jour de cette catégorisation de l'information. L'évolution qu'a connue la classification/catégorisation de l'information remet en question l'utilisation traditionnelle de l'indexation. Théoriquement, la classification et l'indexation n'émanent pas de la même volonté. Dans le premier cas, cela reflète le contexte de création de l'information tandis que dans le second, c'est le contenu de l'unité informationnelle qui en est la source. Il est intéressant de s'interroger sur les gains respectifs issus de ces différences théoriques du contexte de création des mots-clés/filtres pour les utilisateurs. La question des objectifs de la classification et de l'indexation se pose, ne serait-ce que pour mieux saisir leur avantage respectif et l'utilisation optimale qui peut être faite de ces différents outils, notamment du point de vue des utilisateurs lors de leurs recherches.

Cela est un exemple parmi tant d'autres de l'importance de bien comprendre les besoins des utilisateurs dans la création des outils. Les pratiques informationnelles sont marquées par une volonté de placer l'utilisateur au centre des approches, des méthodes et des outils utilisés dans la gouvernance de l'information numérique, et ce, qu'il soit interne à une organisation ou un citoyen souhaitant utiliser ses services. En ce sens, les archivistes devront aussi s'allier des spécialistes en communication pour s'assurer de répondre aux réalités mouvantes des citoyens et utilisateurs.

Les outils de gestion de l'information, dans leur conception actuelle, s'appliquent difficilement aux données. Pourtant, celles-ci se multiplient de façon exponentielle et prennent des formes diverses (mégadonnées, données de recherche, données ouvertes, données liées, etc.) ayant chacune des spécificités menant à une gestion distinctive. Le simple fait que des données soient disponibles en quantité phénoménale n'assure en rien leur qualité ni les possibilités d'utilisation ou de réutilisation future. Si des données sont de mauvaise qualité ou sont traitées de manière non éthique, cela mine de manière importante la confiance que peuvent avoir les utilisateurs envers elles, de même qu'envers les organismes qui les produisent et les diffusent. Comment renouveler les outils de gestion de l'information pour arrimer les données au reste des objets informationnels détenus par les organismes et ainsi assurer une réelle gestion intégrée de l'information ? Ces préoccupations vaudront aussi pour l'intelligence artificielle, qui crée de nouveaux objets d'information devant être compris,

classifiés, sécurisés et conservés adéquatement. Les défis sont réels tant pour les organisations que pour la constitution de la mémoire du Québec. Les AN amorceront des réflexions sur la gestion des données : les archivistes ont le réflexe d'intégrer dès le départ les préoccupations liées à la description, à la conservation et à l'évaluation de la valeur pérenne des informations, ainsi qu'à la façon d'en garantir l'accès. Ces préoccupations se transposeront naturellement pour les données.

5. COMPÉTENCES ET FORMATION

Les AN deviennent des acteurs de changement dans le développement des compétences numériques des professionnels de l'information, tant pour les employés actuels des organisations que dans les programmes d'enseignement. Une mise à jour des connaissances et des compétences pour les professionnels de l'information est nécessaire, y compris aux AN. C'est un changement de culture dans l'organisation du travail : les organismes misent sur la créativité, le travail collaboratif et l'innovation. Le travail en réseau, le partage et la réutilisation doivent devenir des réflexes pour les employés. Dans les projets de transformation numérique, la dimension humaine des changements et son appropriation par les créateurs d'information sont au centre des préoccupations. Les AN doivent s'allier à des spécialistes en ressources humaines pour accompagner la gestion du changement qu'impliquent les réalités actuelles du numérique.

Les frontières entre les expertises de chacun s'atténuent ; les besoins de collaboration entre les acteurs s'accroissent et nécessitent une plus grande polyvalence. Apprendre le langage de nos partenaires est essentiel pour mieux se connaître, se comprendre et donc collaborer. Nous pensons spontanément à celui de nos collègues des technologies de l'information, précieux pour leur maîtrise des projets de développement des systèmes informatiques, de l'implantation de technologies émergentes ou de la cybersécurité notamment. Il en va de même pour les juristes, les avocats, les législateurs, les éthiciens et les autres spécialistes des questions de droits. Ils sont nos partenaires en matière de sécurité de l'information ainsi que d'équilibre entre la protection des droits et la diffusion de l'information. Ils sont aussi nos alliés pour la mise à jour du cadre légal et réglementaire entourant la gestion de l'information. Il est essentiel de comprendre leurs préoccupations et de faire connaître les nôtres : nous devons participer avec eux au redressement de multiples lois afin

de leur donner une cohérence en termes de définitions, d'objectifs et d'exigences en ce qui concerne la gestion de l'information numérique. Le dialogue avec les spécialistes en communication, notamment pour bien comprendre les besoins des utilisateurs, tant dans la création d'outils répondant à leurs besoins qu'en matière de formations, s'avère aussi un incontournable, et la liste de ces collaborations pourrait facilement s'allonger.

Ainsi, la gestion du numérique remet en question les compétences nécessaires aux professionnels de l'information pour bien jouer leur rôle dans les organisations et la société et, par conséquent, la pertinence des formations offertes aux futurs et actuels gestionnaires de l'information. Les AN contribuent à ces réflexions notamment par leur participation au groupe de travail sur la main-d'œuvre en archivistique du Comité sur les archives canadiennes et à un autre groupe de travail mis sur pied par la Fédération des milieux documentaires. Ce dernier travaille à l'élaboration de nouveaux profils de compétences pour les professionnels de l'information (bibliothécaires, archivistes, techniciens en documentation, etc.)³. Les AN se font aussi acteurs du changement en s'alliant à l'Académie de transformation numérique pour la mise en œuvre de formations adaptées à la réalité actuelle de la profession de gestionnaire de l'information. Dans le même esprit, les AN œuvrent à la constitution du Bureau d'expertise en gestion de l'information, un acteur dont la mission est de devenir un partenaire fort du SCT dans les projets de transformation numérique de l'État et une référence auprès des ministères et organismes.

6. ENVIRONNEMENT LÉGAL

Depuis les années 2000, la sensibilité des citoyens pour la protection des renseignements personnels s'est accrue considérablement, ce qui a engendré la recherche d'un équilibre entre la transparence de l'État et la volonté des organismes de protéger la confidentialité de leurs documents. Ces préoccupations se sont traduites aux AN par la nécessité de consacrer des ressources de plus en plus considérables à l'application des restrictions sur des documents déjà versés et lors du traitement des versements ainsi que sur les demandes d'accès à l'information. L'objet de ces restrictions s'est aussi grandement raffiné avec le temps: d'abord, ce fut au niveau de grandes séries documentaires, ensuite des dossiers, des pièces et

maintenant de renseignements disséminés dans un document et des données. La mission et l'expertise des AN sont aussi interpellées par le cadre légal entourant la gestion de l'information numérique. Les défis à ce propos sont doubles.

D'abord, il y a le fait de stimuler la modernisation des lois et d'y participer, au premier chef la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), mais aussi l'ensemble des lois nécessaires à la transformation numérique des organismes publics ainsi que les lois touchant l'équilibre entre la transparence et la protection de la vie privée. La volonté de réduire la fréquence du transfert d'une même information par les citoyens vers l'État en favorisant une plus grande circulation de l'information entre les organismes publics amène aussi la question de l'équilibre entre les objectifs d'efficience et de protection des renseignements personnels des citoyens dans l'espace numérique. Sur le thème de l'équilibre entre les droits, le *Règlement général sur la protection des données*, une nouvelle réglementation européenne entrée en vigueur en 2018, constitue un développement majeur à surveiller en ce qui concerne le droit au déréférencement et le droit à la portabilité des données ainsi que les obligations des entreprises et organismes.

Ensuite, les AN ont le défi constant de la polyvalence concernant la compréhension des divers contextes légaux s'appliquant aux organismes qu'elles conseillent et à la diversité des documents conservés par l'institution. À titre d'exemple, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) s'applique bien sûr aux organismes gouvernementaux, mais pas aux tribunaux judiciaires. La publicité et la confidentialité des informations conservées par les tribunaux sont plutôt gérées par une multitude de lois et règlements provinciaux et fédéraux (Code civil, Code criminel, etc.). Il ne s'agit que de quelques exemples. De nombreuses autres lois affectent la gestion de l'information par les organismes publics que les AN conseillent (Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03), Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-1.1), etc.).

Le secteur des archives privées amène aussi son lot de défis. On le constate par exemple avec les préoccupations croissantes des donateurs d'archives photographiques au sujet du droit à l'image des personnes

représentées sur les œuvres offertes. Ces défis de compréhension et de polyvalence ne sont pas nouveaux pour les AN, mais le contexte actuel les complexifie.

7. DIFFUSION ET MISE EN VALEUR

Le numérique continue de transformer la diffusion et d'amener de nouveaux défis aux services d'archives et les AN n'y échappent pas. D'abord, il semble que la liste des plateformes de diffusion s'allonge constamment : sites Web, expositions virtuelles, instruments de recherche en ligne, ressources pédagogiques, blogues, espaces de socialisation, applications, etc.

Devant la panoplie d'options possibles, il est tentant de vouloir tout essayer, d'être à la fine pointe des derniers développements. Il est alors d'autant plus nécessaire pour les organisations d'encadrer leurs actions, de déterminer des objectifs en lien avec leur mission, leurs clientèles et leurs orientations stratégiques. Cette question des ressources nécessaires pour une diffusion proactive des archives se pose aussi pour la numérisation de la masse de documents analogiques. Leur mise en valeur demeure essentielle pour que des contenus tout aussi pertinents ne sombrent pas dans l'oubli, mais qui n'ont pas eu « la chance » de naître numériques. Les AN surmonteront ces défis en s'inspirant d'autres grandes institutions culturelles qui y sont aussi confrontées et en collaborant avec celles-ci.

Les technologies simplifient les modalités de partage et de réutilisation des documents. En plus d'être proactif dans la diffusion des informations, il faut s'interroger sur les autorisations liées à la réutilisation des documents par les citoyens. Jusqu'où les services d'archives sont-ils prêts à faire circuler hors de leurs murs virtuels du matériel provenant de leurs collections ? Dans le même sens, le mouvement de diffusion de données liées provenant des milieux documentaires est déjà amorcé. La publication de ces données, en les interconnectant avec celles d'autres types de documents, par exemple les publications, et avec celles d'autres organismes et institutions culturelles, augmente la visibilité des archives et les valorise. Cependant, cette interconnexion amène des questions éthiques du fait de l'association d'informations qui, prises individuellement, sont anonymes, mais qui, considérées comme un

tout, peuvent aller à l'encontre du droit au respect de la vie privée. Cela interpelle la dimension éthique du rôle de médiateur des professionnels de l'information et des AN en ce qui touche l'équilibre entre les objectifs de transparence et la défense des utilisations abusives.

8. INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Parmi les enjeux majeurs se trouvent aussi les infrastructures nécessaires pour la conservation pérenne numérique de la mémoire du Québec. Les AN multiplient les initiatives pour obtenir les ressources permettant la réalisation d'un dépôt numérique fiable capable de remplir pleinement leur mission de conservation des informations et données à valeur pérenne. Les AN sont appelées à mettre sur pied les mécanismes assurant que les informations et les données demeurent authentiques, fiables, accessibles, utilisables, protégées et préservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires. Il faut aussi garantir la mobilité des données et l'interopérabilité des échanges entre les organisations et les systèmes patrimoniaux des AN.

Nous savons qu'aucun format n'est pérenne et que la seule manière de s'assurer qu'un document numérique sera lisible et exploitable par les générations futures est de le créer dans un format dont nous suivrons les risques d'obsolescence et pour lequel des stratégies de migration vers un autre format seront planifiées. Il est plus simple de réaliser cette conservation à long terme pour certains formats que pour d'autres, en fonction de leurs caractéristiques. Par ailleurs, de par leur mission, les AN acquièrent, conservent et diffusent des documents d'origines très variées : ministères, tribunaux, mais aussi secteur privé. S'il est important dans le secteur public de travailler en amont, avant même la création des informations, pour les gérer en envisageant que certaines seront éventuellement vouées à la conservation pérenne, cela est plus difficile dans le cas des archives privées. Il faudra s'interroger sur la meilleure stratégie entre l'imposition ou la recommandation de certains formats spécifiques à l'étape de la prise en charge par les AN en vue d'une conservation pérenne. La publication en mars 2020 du *Guide concernant les formats recommandés par BAnQ*⁴ constitue un pas vers l'uniformisation et donc une gestion plus simple des stratégies de migration, de suivi de l'évolution technologique.

CONCLUSION

Au cours des dernières décennies, le développement des AN a été marqué par plusieurs transformations. D'abord, l'entrée en vigueur de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), qui détermine les rôles et responsabilités à la fois des organismes publics et des AN. Ensuite, l'informatisation nécessaire pour soutenir le développement des activités des AN et la diffusion des archives dans un contexte organisationnel changeant. Ces transformations s'effectuent conjointement avec le rayonnement accru de l'expertise des AN dans le développement de la pratique archivistique sur les plans canadien et international. Aujourd'hui, les AN poursuivent activement leur mission dans le contexte stimulant des défis posés par les technologies de l'information et par les transformations affectant l'évaluation, la création, la conservation, la diffusion et la réutilisation des informations contemporaines et historiques. Dans cette optique, les AN multiplient présentement leurs efforts visant à réviser le cadre légal et réglementaire nécessaire à la poursuite de leur mission ainsi qu'à contribuer aux travaux liés à la transformation numérique de l'État et à la mise sur pied d'un dépôt numérique fiable. Par ces actions concertées, mettant à profit les compétences de toute la communauté archivistique québécoise, BANQ sera en mesure d'assurer d'une part, la préservation de la mémoire collective, et d'autre part, la protection d'une information de qualité centrée sur le citoyen d'aujourd'hui et de demain de manière à garantir à tous le droit au savoir.

SOPHIE CÔTÉ
MARC-ANDRÉ LECLERC

NOTES DE FIN

1. Celles-ci ont porté plusieurs noms depuis leur création. Dans un souci d'alléger le texte, nous retenons pour la suite l'appellation « Archives nationales » ou l'abréviation « AN ».
2. L'approbation des calendriers des tribunaux fait suite aux travaux majeurs du Comité interministériel des archives judiciaires (CIAJ).
3. Le groupe de travail s'est donné le mandat de procéder à une relecture et à une révision majeure de la Charte des compétences des spécialistes de la gestion de l'information

définies par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) en 2002 (voir: https://www.culturalhrc.ca/sites/default/files/chrc_irms_chart-fr.pdf).

4. Voir: https://www.banq.qc.ca/documents/archives/archivistique_gestion/publications_proposees/Guide-formats-BAnQ_Final.pdf

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (1987). *Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec*. Sainte-Foy, Québec: Archives nationales du Québec.

ARCHIVES NEW ZEALAND (2020). *Best practice guidance on digital storage and preservation*. Repéré à <https://archives.govt.nz/manage-information/resources-and-guides/operational/best-practice-guidance-on-digital-storage-and-preservation>

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES FRANCOPHONES (2003–2011). Qu'est ce que l'AIAF? Repéré à <https://www.piaf-archives.org/AIAF/association-internationale-des-archives-francophones>

BAILLARGEON, D. (2015). De quelle sorte d'archivistes aurons-nous besoin en 2030? Dans P. Servais (dir.), *Archivistes de 2030: Réflexions prospectives* (p. 19-32). Louvain-la-Neuve, Belgique: Academia l'Harmattan.

BAILLARGEON, D. (2017). Les prochains défis de la Division de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal. *Archives*, 46(2), 163-175.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (2020). Guide concernant les formats recommandés par BAnQ. Repéré à https://www.banq.qc.ca/documents/archives/archivistique_gestion/publications_proposees/Guide-formats-BAnQ_Final.pdf

CARDIN, M. (2015). Ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre: la formation en archivistique en 2030. Dans P. Servais (dir.), *Archivistes de 2030: Réflexions prospectives* (p. 47-59). Louvain-la-Neuve, Belgique: Academia l'Harmattan.

CHABIN, M.-A. (2015). L'archiviste de 2030 entre archives numériques et utilisateurs connectés. Dans P. Servais (dir.), *Archivistes de 2030*:

Réflexions prospectives (p. 61-72). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia l'Harmattan.

CHARBONNEAU, N. et al. (2015). L'archiviste de référence, de savant à médiateur. Dans P. Servais (dir.), *Archivistes de 2030: Réflexions prospectives* (p. 73-88). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia l'Harmattan.

CLINET, S. et FUENTES HASHIMOTO L. (2019). La gouvernance des données. *Archivistes! 128*, 22-32.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL (2002). Spécialistes de la gestion des ressources d'information, charte des compétences. Repéré à https://www.culturalhrc.ca/sites/default/files/chrc_irms_chart-fr.pdf

DA SYLVA, L. (2017). Les données et leurs impacts théoriques et pratiques sur les professionnels de l'information. *Documentation et bibliothèques*, 63(4), 5-34. Repéré à <https://doi.org/10.7202/1042308ar>

DIRIGEANT PRINCIPAL DE L'INFORMATION (2017). *Volet Infrastructures – Guide de l'infonuagique Volume 1 – Notions fondamentales – Architecture d'entreprise gouvernementale 3.3*.

DUNANT GONZENBACH, A. et FLÜCKIGER P. (2015). L'archiviste à la croisée des chemins? La profession d'archiviste face à ses défis: se rendre indispensable? Dans P. Servais (dir.), *Archivistes de 2030: Réflexions prospectives* (p. 179-186). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia l'Harmattan.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA MAIN-D'ŒUVRE EN ARCHIVISTIQUE DU COMITÉ DIRECTEUR SUR LES ARCHIVES CANADIENNES (2017). *Charte de projet – version 1*.

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS et CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (2020). Déclaration IFLA-ICA relative à la législation sur la vie privée et l'archivage. Repéré à https://www.ifla.org/files/assets/hq/topics/info-society/documents/declaration_ifla-ica_relative_a_la_legislation_sur_la_vie_privée_et_l'archivage_fr.pdf

- LEMAY, Y. et KLEIN, A. (2012). La diffusion des archives ou les 12 travaux des archivistes à l'ère du numérique. *Les Cahiers du numérique* 3(8), 15-48.
- MARCOUX, Y. RÉMILLARD, C., D'ALAYER, A., HAMEL, J.-F., THIBODEAU, J. et BEAULIEU, P. (2004). Cadre de référence en gestion intégrée des documents. Repéré à https://www.banq.qc.ca/documents/archives/archivistique_ged/publications/CRGGID.pdf
- NATIONAL ARCHIVES OF AUSTRALIA (2015). *Digital Continuity 2020 Policy: National Archives of Australia*. Repéré à <https://www.naa.gov.au/sites/default/files/2019-09/Digital-Continuity-2020-Policy.pdf>
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2018). *Cadre conceptuel pour la gestion de l'information gouvernementale – volet information*.
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2019). *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*.
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2019). *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 : mesures clés*.
- SERDA (2020). *La gouvernance de l'information numérique dans les organisations, 9^e Rapport annuel*.
- VERMEYS, N., DEMOULIN, M., AMAR, E., GAIFFE, C. et BENYEKHELF, K. (2017). Étude relative à l'incidence des technologies de l'information et des communications sur la gestion de l'information dans l'administration judiciaire québécoise.

L'externalisation ouverte dans le traitement des documents patrimoniaux: une collaboration citoyenne au service des institutions culturelles

CHRISTIAN BOUDREAU

Professeur, École nationale d'administration publique (ÉNAP)

MYRIAM CLAVEAU

Professionnelle des communications numériques et étudiante à la maîtrise en administration publique (M. Sc.), École nationale d'administration publique (ÉNAP)

LOUIS-PASCAL ROUSSEAU

Professionnel de recherche, École nationale d'administration publique (ÉNAP)

JÉRÔME BÉGIN

Directeur, Division de la gestion des documents et des archives, Ville de Québec

DAVID CAMIRAND

Historien, archiviste et doctorant, Université Laval

INTRODUCTION

Depuis l'avènement d'Internet et, plus récemment, des médias sociaux, les citoyens se voient offrir diverses plateformes numériques pour échanger entre eux, pour s'exprimer et pour contribuer de façon innovante à des projets de collaboration dans divers domaines et secteurs d'activités (Boudreau et Caron, 2016 ; Brabham, 2013). En réduisant les contraintes géographiques, temporelles, sociales et professionnelles de la communication (Vedel, 2006), Internet et ses plateformes d'interactions facilitent la participation citoyenne sous diverses formes (Jenkins, Ito et Boyd, 2016). En plus d'appuyer les formes traditionnelles de participation (communication, consultation, délibération et décision), les plateformes numériques contribuent à l'émergence d'un nouveau mode participatif, que Boudreau et Caron (2016) appellent la participation collaborative :

Bien qu'ayant des points communs avec la participation délibérative [...], la participation collaborative s'en distingue par sa mécanique et sa finalité [...]. On ne cherche pas tant à amener des citoyens à dialoguer et à trouver des terrains d'entente, qu'à solliciter les connaissances spécialisées de certains d'entre eux en vue de trouver des solutions originales et concrètes. (p. 160)

Dans ce contexte propice à la collaboration citoyenne, la dichotomie entre l'utilisateur ou consommateur d'information et son producteur tend à s'estomper, faisant place à l'utilisateur-contributeur, notamment dans le traitement du patrimoine documentaire (Oomen et Aroyo, 2011 ; Tammaro, 2016). Cette participation collaborative peut s'apparenter à de l'externalisation ouverte (*crowdsourcing*), c'est-à-dire :

... une pratique qui consiste, pour une organisation, à externaliser une activité par l'entremise d'un site Web, en faisant appel à la créativité, à l'intelligence et au savoir-faire de la communauté des internautes pour créer du contenu, développer une idée, résoudre un problème ou réaliser un projet innovant, et ce, à moindre coût. (Office de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*)

C'est de ce type de participation dont il est question dans le présent article.

Basé principalement sur une recension d'écrits scientifiques, notre article traite de l'externalisation ouverte au sein des GLAM¹ et, plus particulièrement, de la collaboration citoyenne dans le traitement des documents patrimoniaux² numérisés par les centres d'archives et les bibliothèques. Il comprend trois sections. Dans une première section, nous abordons quelques considérations générales sur l'externalisation ouverte. Pour le lecteur peu familier avec cette forme de collaboration citoyenne, ce sera l'occasion de prendre connaissance de ce phénomène dynamisé par le Web et ses plateformes interactives. Dans une deuxième section, nous présentons les principales composantes de l'externalisation ouverte (organisation, contributeurs, tâches et plateformes), en particulier dans un contexte d'enrichissement du patrimoine documentaire. Nous y présentons la mécanique derrière ce phénomène et ses retombées. Dans une troisième et dernière section, nous abordons trois défis auxquels doivent faire face les GLAM qui souhaitent externaliser des tâches relatives au traitement des documents patrimoniaux, à savoir la participation des contributeurs, la qualité des contributions et l'intégration institutionnelle de ces contributions. Cette section se termine par des pistes de solution visant, entre autres, à concilier les pratiques institutionnelles (ou professionnelles) et les pratiques citoyennes dans le traitement des documents patrimoniaux.

1. L'EXTERNALISATION OUVERTE : CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Grâce à l'externalisation ouverte, des organisations de tout genre (entreprises privées, organismes publics, organismes à but non lucratif (OBNL), centres de recherche, etc.) peuvent mettre à contribution des experts, des amateurs et des non-initiés pour réaliser des tâches simples ou complexes, structurées ou libres, et ce, à des coûts moins élevés que si elles étaient réalisées à l'interne (Brabham, 2013 ; Erickson, 2013). La population est alors vue comme un bassin de contributeurs aux compétences diverses que l'on peut mobiliser pour innover, pour créer de nouveaux produits et services, pour trouver des solutions ou, plus simplement, pour collecter de l'information ou indexer des contenus (Brabham, 2013 ; Preece et Shneiderman, 2009). Cette démocratisation des savoirs par une mise en commun des contributions n'est pas sans rappeler l'intelligence collective, telle qu'elle est définie par

Lévy (1997, p. 14) qui permet « de penser ensemble, de concentrer nos forces intellectuelles et spirituelles, de multiplier nos imaginations et nos expériences, de négocier en temps réel et à toutes les échelles les solutions pratiques aux problèmes complexes que nous devons affronter ». Soutenue par des plateformes numériques interactives, cette collaboration citoyenne à la production de savoirs collectifs peut être mise au service des organisations pour réaliser des tâches pour lesquelles les ressources internes ne suffisent plus.

Si les organisations ont tendance à s'en remettre aux technologies de l'information pour automatiser leurs tâches, les machines (ex : ordinateurs, logiciels, robots et algorithmes) se révèlent encore insuffisantes pour réaliser entièrement certaines d'entre elles. C'est alors que l'humain doit intervenir et effectuer le travail de la machine (*human computation*), par exemple quand il s'agit de reconnaître des images (objets, personnes ou caractères), de résoudre un problème complexe ou de créer un nouveau service ou produit. Avec l'avènement des plateformes numériques, l'humain et la machine tendent à se compléter et se fondre à l'intérieur d'un assemblage structuré de tâches externalisées. Ce mariage fonctionnel de la machine et de l'humain se prête bien aux traitements des documents. Par exemple, plusieurs projets de numérisation de textes manuscrits ou de journaux imprimés, initiés par des centres d'archives et des bibliothèques, mobilisent des volontaires pour corriger ou transcrire des textes préalablement numérisés afin de combler les limites des logiciels de reconnaissance optique de caractère (OCR). Comme le soulignent Moirez, Moreux et Josse (2013, p. 9), « [l']OCR n'est à ce jour efficace ni sur les écritures manuscrites anciennes, ni sur les livres imprimés avant le XVII^e siècle ; là encore, seul l'œil humain permet de réaliser une transcription de ces documents »³.

Dans cette collaboration citoyenne à l'ère du numérique et des médias sociaux, la frontière entre l'amateur et le professionnel tend aussi à se dissiper. Des activités traditionnellement réservées aux professionnels semblent désormais à la portée d'amateurs enthousiastes, d'où le concept de pro-ams (*professional-amateurs*) développé par Leadbeater et Miller (2004). Quant aux contributions de néophytes dans un domaine donné, elles peuvent parfois être plus riches que celles des professionnels du domaine ou experts reconnus, lesquels ont tendance à se contaminer entre eux et à penser selon des schèmes prédéfinis (« *think inside the box* »). C'est ce que Surowiecki (2004) appelle la sagesse des foules. La diversité

des perspectives et l'originalité des contributions seraient d'ailleurs l'une des forces de l'externalisation ouverte (Lakhani et Panetta, 2007 ; Surowiecki, 2004).

L'externalisation ouverte a d'abord été adoptée par des entreprises privées, particulièrement à des fins d'innovation, puis par des OBNL, des associations d'amateurs (ex : ornithologues et généalogistes), des centres de recherche, des organisations publiques, y compris les GLAM (Erickson, 2013). Cette forme de collaboration ouverte s'observe dans de nombreux projets en sciences citoyennes dans des domaines aussi variés que l'astronomie (p. ex. : *Galaxy Zoo*), la biochimie (p. ex. : *ForDit*), l'ornithologie (p. ex. : *eBird*), les mathématiques (p. ex. : *Polymath*), les langues anciennes (p. ex. : *Ancient Lives*), les plantes (p. ex. : *Herbaria@home*) et la météorologie (p. ex. : *Old Weather*). Quant à la gestion du patrimoine documentaire, de plus en plus d'organisations du domaine culturel, en particulier les GLAM, ont recours à l'externalisation ouverte pour solliciter une collaboration citoyenne dans le traitement (p. ex. : organisation de contenu, indexation, description, correction/retranscription, enrichissement) des nombreux documents qu'elles numérisent (Holley, 2009 ; Moirez, 2012 ; Oomen et Aroyo, 2011 ; Ridge, 2016 ; Smith-Yoshimura et Shein, 2011).

2. PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'EXTERNALISATION OUVERTE

2.1. L'organisation (*Crowdsourcer*)

L'organisation peut décider d'externaliser certaines tâches qu'elles jugent trop exigeantes, compte tenu des ressources ou expertises limitées dont elle dispose à l'interne pour les réaliser. Ainsi, l'organisation espère profiter du travail de volontaires sur la base d'un bénévolat ou en échange d'une faible rétribution (Erickson, 2013 ; Howe, 2006). Pour Andro (2016, p. 237), « la principale force du crowdsourcing reste la diminution des coûts et l'obtention de capacités de travail ou de compétences dont on ne dispose pas en interne ». Avant d'externaliser certaines de ses tâches, l'organisation doit démontrer que celles-ci sont nécessaires à sa mission, qu'elles peuvent être externalisées et qu'il peut être plus avantageux de faire appel à des contributeurs externes qu'à ses propres ressources à l'interne pour les exécuter (Liu, 2017).

Les GLAM ne sont pas en reste dans ce phénomène d'externalisation ouverte et dans les bénéfices que procure cette nouvelle forme de collaboration. Au contraire, l'externalisation ouverte y gagne en popularité au fur et à mesure que les GLAM numérisent massivement leurs œuvres ou documents patrimoniaux et les diffusent sur le Web, sans pour autant disposer des ressources humaines suffisantes pour décrire et indexer l'ensemble de ces contenus numérisés (Oomen et Aroyo, 2011 ; Ridge, 2013). Dans ce contexte de numérisation massive et de mise en ligne de contenus culturels et patrimoniaux, les tâches d'indexation et de description peuvent, en effet, devenir colossales et occasionner d'importants arrérages, en particulier dans le traitement des documents que possèdent les centres d'archives (Néroulidis, 2016). Si plusieurs de ces centres diffusent désormais sur le Web de nombreux documents patrimoniaux qu'ils ont numérisés, le repérage et l'interprétation de ces documents peuvent être difficiles, faute d'information les décrivant, diminuant l'utilité d'une numérisation massive entreprise à grands frais. Considérant l'augmentation constante de la consultation des documents patrimoniaux sur le Web, au détriment de la fréquentation des salles de consultation, cette incapacité à indexer correctement l'ensemble des documents numérisés peut avoir un impact sur la capacité des centres à remplir leur mission de diffusion du patrimoine documentaire dans un contexte numérique.

L'externalisation ouverte dans le traitement des documents numérisés se révèle donc comme une réponse visant à faciliter l'accès aux documents patrimoniaux massivement numérisés et diffusés, les amateurs et autres citoyens pouvant prêter main-forte à l'archiviste et au bibliothécaire dans le traitement documentaire, notamment en vue d'un meilleur repérage (Oomen et Aroyo, 2011 ; Ridge, 2013, 2016). Si l'externalisation ouverte apparaît comme une façon économique d'exécuter certaines tâches traditionnellement réservées à des professionnels ou techniciens, l'intégration institutionnelle des tâches externalisées au sein des GLAM pose d'importants défis organisationnels ainsi qu'un repositionnement des pratiques professionnelles, comme nous l'abordons plus loin dans le texte.

2.2. Les contributeurs (*Crowd*)

Une des caractéristiques de l'externalisation ouverte est de faire du citoyen plus qu'un simple spectateur ou consommateur d'information ;

il devient aussi un contributeur de contenu. Dans le cas des amateurs, les contributions peuvent faire appel à des expertises⁴ qui s'apparentent à des compétences professionnelles dans des domaines particuliers (Causer et Wallace, 2012 ; Leadbeater et Miller, 2004), dont la culture et l'histoire (Owens, 2013 ; Ridge, 2016 ; Tamaro, 2016). Pour Ridge (2016, p. 19), plusieurs amateurs d'histoire ont des compétences et des attitudes similaires à celles des historiens professionnels. Ces amateurs sont l'exemple idéal de « pro-ams », c'est-à-dire « des amateurs motivés, enthousiastes et dévoués qui peuvent travailler selon des normes professionnelles » (Ridge, 2013, p. 438 ; notre traduction). L'externalisation ouverte ne se limite pas à des amateurs au profil d'expert. Elle peut aussi mettre à contribution des non-initiés, c'est-à-dire des usagers ordinaires ayant peu de connaissances spécialisées dans le domaine visé par les tâches externalisées (Erickson, 2013).

Qu'elles proviennent d'amateurs ou de néophytes, les collaborations citoyennes sont loin d'être acquises. L'organisation qui externalise certaines de ses tâches doit en effet trouver des façons d'inciter les contributeurs à passer à l'action. Le désir de collaborer et de contribuer peut être motivé par des incitations extrinsèques à la tâche (p. ex. : rémunération, prix à gagner, acquisition d'expériences ou de compétences, système de classement des contributeurs, visibilité professionnelle) ou intrinsèques à celle-ci (p. ex. : plaisir, intérêt ou développement personnel, défi, passe-temps, curiosité, altruisme, nostalgie). Les motivations qui incitent à contribuer peuvent aussi être de nature sociale (p. ex. : appartenance à une communauté, reconnaissance par les pairs, réputation, lien de réciprocité, patriotisme, avancées scientifiques, sentiment de contribuer au bien commun). Alors que les entreprises privées ont tendance à faire surtout appel aux motivations extrinsèques, en particulier la rétribution des contributeurs, les centres de recherche engagés dans la science citoyenne, les OBNL, les centres de recherche et les organisations publiques cherchent, quant à elles, à mobiliser un bassin de bénévoles par des motivations de nature le plus souvent intrinsèques ou sociales (Brabham, 2010, 2013 ; Hossain et Kaurenen, 2015 ; Zhao et Zhu 2014).

Quant aux GLAM, elles doivent, elles aussi, proposer des leviers de motivation autres que l'argent, de manière à inciter les contributeurs à faire don de leur personne et de leur temps. C'est l'essence même de l'amateur qui collabore avant tout pour le plaisir de la chose. Les motivations intrinsèques et sociales peuvent conduire à du dévouement,

voire une certaine dépendance, à un projet au point d'amener ses contributeurs à collaborer sur une base régulière et d'y consacrer plusieurs heures, comme s'il s'agissait d'un travail à plein temps (Alam et Campbell, 2012 ; Brabham, 2010 ; Holley, 2009 ; Hossain et Kaurenen, 2015). Ce phénomène de super contributeurs s'observe, entre autres, dans la correction de textes numérisés. Par exemple, « Les dix principaux correcteurs de texte [du *Australian Newspapers Digitisation Program*] ont corrigé considérablement plus de textes que tous les autres utilisateurs, consacrant jusqu'à 45 heures par semaine à l'activité » (Holley, 2009, p. 12, notre traduction). Alors que certains contributeurs souhaitent participer sur une base individuelle, d'autres se montrent plus enclins à participer s'ils ont le sentiment de faire partie d'une communauté dont les membres partagent leurs intérêts et s'entraident (Holley, 2010 ; Liu, 2017).

2.3. Les tâches externalisées

Les tâches externalisées peuvent prendre de multiples formes et faire appel à diverses compétences selon les besoins de l'organisation et les clientèles visées. Par exemple, elles peuvent être simples et être découpées en microtâches. Par le fractionnement des tâches, il devient possible de réduire l'effort exigé des contributeurs et le niveau de compétences requis tout en reliant les tâches autour de projets structurés. Les tâches externalisées peuvent aussi être complexes et peu structurées, nécessitant le recours à des expertises particulières. Enfin, l'externalisation des tâches peut faire appel à des contributions individuelles, diversifiées et indépendantes, telles que l'a bien décrit Surowiecki (2004) dans *La sagesse des foules*, ou à des contributions collectives organisées en réseau collaboratif, telles que définies par Lévy (1997) dans son ouvrage sur *L'intelligence collective*. Les GLAM se révèlent un terreau fertile à l'externalisation des tâches, individuelles ou collectives, si l'on en juge par le nombre croissant de projets de collaboration citoyenne qui y ont (eu) cours, notamment pour appuyer les organisations dans le traitement de contenus numérisés, dont les documents patrimoniaux (Ridge, 2016).

Pour nous aider à voir plus clair dans l'externalisation ouverte du patrimoine documentaire, Oomen et Aroyo (2011) proposent une typologie qui regroupe les tâches externalisées autour des cinq formes de contributions suivantes : 1) l'édition de contenu, c'est-à-dire la sélection des contenus culturels à numériser ou à mettre sur le Web

(p. ex. : *Click*⁵ du Brooklyn Museum, *You ask, we scan*⁶ des Archives municipales d'Amsterdam); 2) la correction ou retranscription de textes lorsque l'océrisation de ceux-ci s'avère incomplète ou impossible (p. ex. : *Transcribe Bentham*⁷ de l'University College de Londres, *Trove*⁸ de la Bibliothèque nationale d'Australie et *Old Weather*⁹ des Archives nationales du Royaume-Uni); 3) la contextualisation de contenus par la production d'articles, de fiches descriptives ou de témoignages (p. ex. : *1001 Stories*¹⁰ du Danish Agency for Culture et *Projet Livernois*¹¹ de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) avec Wikipédia); 4) l'enrichissement du patrimoine archivistique par l'ajout de documents provenant de fonds privés (p. ex. : *Europeana 1914-1918*¹², *Sound map*¹³ du British Library et de l'Oxford's Great War Archive) et 5) l'indexation des contenus (mots-clés ou *tags*, catégories fermées, annotations, commentaires et géolocalisation) afin de favoriser leur repérage et référencement sur le Web (p. ex. : *Chronoscope*¹⁴ de l'ÉNAP et de ses partenaires et *Co-Lab*¹⁵ de Bibliothèque et Archives Canada (BAC)). Les GLAM peuvent faire appel à plusieurs types de contributions à l'intérieur d'un même projet d'externalisation ouverte. C'est le cas du projet *Europeana 1914-1918*, lancé à l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, dans lequel les citoyens ont été invités à partager leur histoire familiale à travers des photographies, des cartes postales ou des lettres publiées par des bibliothèques, ainsi qu'à fournir et à faire numériser des documents de ce conflit en leur possession.

2.4. Les plateformes numériques

Ce sont les plateformes numériques qui permettent techniquement aux organisations d'externaliser leurs tâches, de les structurer et de les rendre accessibles à un large public ou à un public d'initiés sur le Web afin de susciter leurs contributions. Elles constituent l'interface technologique qui met en relation l'organisation, les tâches et les contributeurs. Dans le cas des GLAM, l'organisation qui désire externaliser certaines de ses tâches peut s'appuyer sur des plateformes existantes de type grand public (p. ex. : *Facebook*, *Instagram* et *Flickr*) ou des plateformes dites spécialisées (p. ex. : *OMEKA*, *Historypin*, *Scripto*). L'organisation peut aussi développer sa propre plateforme (p. ex. : *Citizen Archivist*, *Co-Lab*, *T-Pen*, *Chronoscope*). Dans tous les cas, les plateformes numériques contribuent à élargir le bassin des contributeurs ainsi que la palette de leurs contributions.

Si la collaboration citoyenne au sein des GLAM est une tradition qui remonte bien avant l'arrivée d'Internet, les plateformes numériques contribuent à la diversification de cette collaboration dans la sélection, la production, l'indexation ou la diffusion de contenus (Owens, 2013). Il ne faut pas pour autant croire que les contributions en ligne dans le traitement des documents patrimoniaux soient principalement l'œuvre d'une foule anonyme de néophytes. Ces contributeurs s'apparentent plutôt à « des publics initiés [...] déjà familiers avec ces institutions », précise Néroulidis (2015, p. 18). Une des premières plateformes numériques à connaître du succès auprès des citoyens est celle que la *Bibliothèque du Congrès américain* a développée et expérimentée, en 2008, en utilisant *Flickr*. Les contributions citoyennes y ont été nombreuses : 67 000 *tags* et 7 000 commentaires ont été ajoutés aux 20 000 photos publiées (Springer et al., 2008). Le titre de meneur institutionnel en archivistique citoyenne revient cependant aux *Archives nationales des États-Unis* (NARA), en particulier depuis le lancement de sa plateforme *Citizen Archivist Dashboard*, en 2011. Par cette plateforme, les citoyens peuvent contribuer au traitement documentaire de la NARA de diverses façons : transcription et correction de textes, indexation et contextualisation de documents, numérisation des documents à l'aide de téléphone ou appareil photo, etc. Quant aux *Archives nationales du Royaume-Uni*, il s'agit de l'une des premières institutions à intégrer les produits de l'indexation citoyenne dans ses catalogues. Du côté de la France, on dénombrait, en 2012, plus d'une vingtaine de centres d'archives ayant mis à la disposition des citoyens une plateforme collaborative permettant de corriger et de retranscrire des textes ou d'indexer des images pour un meilleur repérage et décodage des contenus (Néroulidis, 2015).

Plus près de nous, la plateforme *Co-Lab*, développée et déployée par BAC, en 2018, permet aux citoyens de transcrire, d'étiqueter ou de décrire des documents numérisés de la collection de BAC. Contrairement à la France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, un moins grand nombre d'institutions culturelles ou d'organismes publics au Québec ont déployé des plateformes d'externalisation ouverte dans le traitement de leurs documents patrimoniaux, à l'exception de BAnQ¹⁶ et, plus récemment, la Ville de Québec et la Ville de Gatineau¹⁷ ainsi que le Musée national des Beaux-Arts du Québec¹⁸.

3. LES DÉFIS DE L'EXTERNALISATION OUVERTE EN PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Les GLAM qui souhaitent externaliser certains traitements documentaires sont susceptibles d'être confrontés aux trois défis suivants: la participation des contributeurs, la qualité des contributions et l'appropriation organisationnelle de ces contributions (Figure 1). Examinons de plus près chacun de ces défis.

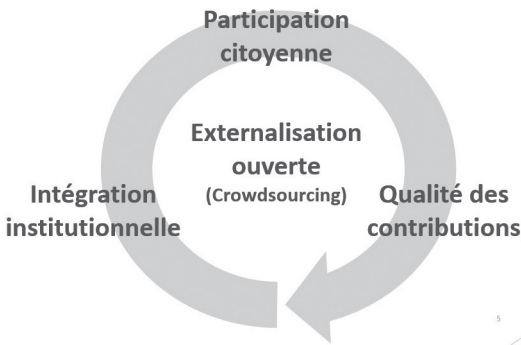


Figure 1 : Défis organisationnels de l'externalisation ouverte.

3.1. La participation des contributeurs

Les GLAM qui externalisent certaines de leurs tâches se voient aux prises avec un enjeu préalable à la participation : le recrutement. Veut-on recruter auprès d'un public d'initiés, en particulier des amateurs d'histoire ? Désire-t-on aussi étendre le recrutement à un public de non-initiés ? Pour les GLAM qui optent pour une stratégie de niche visant à recruter parmi un bassin d'amateurs experts ou de professionnels à la retraite, comme c'est le cas de plusieurs projets en patrimoine documentaire (Ridge, 2016), il peut être commode d'approcher des communautés existantes (Liu, 2017)¹⁹. À ce propos, les médias sociaux, comme les pages Facebook de groupes de citoyens intéressés par l'histoire ou Wikipédia et sa communauté de wikipédiens, permettent de rejoindre facilement des groupes d'amateurs actifs sur le Web. Une fois recrutés, ces amateurs ne se contenteront pas de microtâches structurées. Les plus versés d'entre eux seront aussi attirés par des tâches complexes qui mettront à l'épreuve leurs connaissances et qui

les convieront à jouer le rôle de détective (Ridge, 2016). À l'inverse, si les GLAM désirent rejoindre un large public, ils devront alors faire appel à des tâches simples et encadrées, comme dans le cas de l'indexation d'images ou la transcription ou correction de textes, de manière à diminuer l'effort mental exigé et à permettre des contributions pointues et sporadiques (Ridge, 2013, 2016). Pour ces néophytes de l'histoire et du patrimoine, le divertissement et l'expérience utilisateur prédominent sur le sérieux de la tâche. Plusieurs d'entre eux seront plus portés à consulter des contenus et à les partager qu'à y contribuer. La cohabitation d'amateurs et de néophytes dans un même projet d'externalisation ouverte n'est pas pour autant contre-indiquée. Au contraire, une communauté d'amateurs peut amener des non-initiés à s'intéresser à l'histoire, à s'appropriier de nouvelles connaissances ou compétences et à devenir, à leur tour, des amateurs (Alam et Campbell, 2012 ; Ridge, 2016).

Recruter ne suffit pas, encore faut-il qu'il y ait contribution. Or, une majorité de participants dans les projets d'externalisation ouverte au sein des GLAM demeurent discrets, prenant plus la posture du spectateur que du contributeur : « Il est plus facile de convaincre les gens de regarder du contenu que d'en ajouter », signale Ridge (2016, p. 112, notre traduction). Pour inciter à la contribution, il est recommandé d'offrir des modes d'indexation à l'image des contributeurs. La folksonomie semble être le mode tout désigné en ce qu'elle offre à l'utilisateur la possibilité de recourir à son propre vocabulaire pour étiqueter (*tags*), commenter ou décrire un document. Contrairement à la taxonomie, qui oblige à chercher à l'intérieur d'une hiérarchie de termes prédéterminés (métadonnées formelles), la folksonomie renvoie à une indexation intuitive (métadonnées sociales) qui s'apparente au langage naturel de l'utilisateur et qui, par conséquent, ne nécessite ni formation ni investissement préalable (Francis et Quesnel 2007 ; Mathes, 2004 ; Shirky, 2005). Pas surprenant que la folksonomie soit si populaire pour indexer des images présentes sur le Web.

Quels que soient les modes d'indexation préconisés (p. ex. : taxonomie ou folksonomie), les utilisateurs ne seront pas tous animés du même désir de contribuer. Certains s'investiront plus que d'autres. C'est le cas des utilisateurs que l'on qualifie de super contributeurs et qui sont à l'origine de la majorité des contributions dans plusieurs projets d'externalisation ouverte au sein de GLAM (Causer et Wallace, 2012 ; Holley, 2010 ; Oomen et Aroyo, 2011). Compte tenu de l'apport essentiel de ces super contributeurs, il est important de s'en occuper et de reconnaître leur

collaboration afin qu'ils maintiennent un rythme élevé de contributions (Holley, 2010 ; Liew, 2015 ; Liu, 2017). La reconnaissance peut prendre la forme d'un simple remerciement ou d'un système plus complexe qui identifie les super contributeurs et les classe selon le nombre de contributions (p. ex. : tableaux de classement ou d'honneur) (Holley, 2010). Or, le fait de susciter de la compétition entre les contributeurs n'est pas sans risque, dont celui de voir des contributeurs privilégier la quantité à la qualité (Ridge, 2016) ou de tenter de détourner à leur avantage le système de reconnaissance pour améliorer leur classement (Brabham, 2012). À ce propos, Ridge (2016) suggère de faire preuve de prudence dans la diffusion des statistiques de contributions, particulièrement lorsque ces statistiques ne tiennent compte ni de l'effort du contributeur ni de la qualité des contributions. Une autre façon de récompenser les super contributeurs consiste à leur confier des responsabilités particulières, dont la modération et la validation de contenus (Liew, 2015 ; Proctor, 2010).

Comme autres stratégies favorisant le recrutement et la participation des contributeurs, mentionnons la promotion du projet d'externalisation ouverte dans laquelle l'organisation doit exposer clairement les objectifs du projet, son fonctionnement et ses retombées (Holley, 2010). Avant de s'engager, les contributeurs sont en droit de savoir à quoi et à qui serviront leurs contributions. Il est aussi recommandé d'offrir aux contributeurs l'option d'identifier ou non leurs contributions ; alors que certains contributeurs souhaitent rester anonymes, d'autres désirent s'identifier et voir les autres contributeurs faire de même afin d'assurer, dans une certaine mesure, la qualité des contributions et d'établir la réputation des contributeurs (Liew, 2015 ; Erickson 2013). Par ailleurs, plusieurs contributeurs souhaitent avoir une rétroaction sur leurs contributions et sur le degré de progression de leurs tâches (Liew, 2015 ; Ridge, 2016 ; Causer et Wallace, 2012). La ludification des tâches, c'est-à-dire l'insertion d'éléments de jeu (p. ex. : obtenir un badge), peut aussi être une façon d'inciter à la contribution en joignant l'utile à l'agréable (Koivistoa et Hamaria, 2018 ; Mäntymäki, Merikivi, Verhagen, Feldberg, et Rajala, 2014 ; Moon et Kim, 2001). Enfin, les contributeurs seront d'autant plus enclins à collaborer que la plateforme d'externalisation ouverte sera simple d'utilisation et offrira un accès facile à l'ensemble des tâches et des contributions selon les besoins de l'utilisateur (Brabham, 2012 ; Holley, 2010 ; Liu, 2017).

3.2. La qualité des contributions

Contrairement aux employés, les contributeurs dans des projets d'externalisation ouverte sont des volontaires le plus souvent bénévoles, donc libres d'agir à leur guise et du mieux qu'ils peuvent (Thuan, Antunes et Johnston, 2017). Certains auteurs voient dans cette contribution volontaire une menace à la qualité de l'information produite, voire un vecteur d'infopollution (Zhao et Zhu, 2014). Ainsi, l'organisation peut être tenue de filtrer la bonne information parmi d'innombrables contributions d'inégale qualité (Erickson, 2013; Starbird, 2012; Zhao et Zhu, 2014). La qualité des contributions serait l'une des principales objections des opposants à l'externalisation ouverte (Andro, 2016). Elle constitue aussi un thème récurrent lorsqu'il est question d'externaliser une partie du traitement du patrimoine documentaire. Loin de faire l'unanimité, cette externalisation demeure une source d'inquiétudes auprès des professionnels du patrimoine, en particulier les archivistes, qui craignent devoir gérer des contributions inexactes, hors contexte ou non pertinentes (Mathes, 2004; Oomen et Aroyo, 2011). Pour Mathes (2004), l'indexation libre, en particulier la folksonomie, représente à la fois ce qu'il y a de meilleur et de pire dans le traitement des documents patrimoniaux. Attardons-nous d'abord aux avantages d'une indexation de type folksonomique. Pour l'utilisateur, comme pour l'organisation, il n'y a pas (ou peu) de coût associé à la mise à jour de la folksonomie, contrairement à la taxonomie (Mathes, 2004; Shirky, 2005). De plus, en permettant à l'utilisateur de s'exprimer « dans des vocabulaires simples et intuitifs qui correspondent aux modes de recherche en langage naturel des usagers », la folksonomie adapte l'indexation aux usages du moment et aux réalités de l'utilisateur (Moirez, Moreux et Josse, 2013, p. 7). Elle semble particulièrement bien adaptée aux contenus et aux différents formats disponibles sur le Web (p. ex. : textes, images, enregistrements sonores, photos et vidéos). Cependant, la folksonomie comporte aussi son lot de problèmes qui peut donner lieu à « de nombreuses confusions et des polysémies dérangementes », confrontant les utilisateurs à une Babel sémantique en raison d'un manque de normalisation, affirme Le Deuff (2006, p. 68). Par exemple, des confusions peuvent survenir quand un même mot clé est utilisé pour désigner différentes choses (polysémie) ou quand différents mots-clés désignent la même chose (synonymie), sans oublier les problèmes liés au néologisme et à l'orthographe (Le Deuff, 2006; Mathes, 2004). Bien que l'indexation de type folksonomique

rejoigne l'utilisateur moyen, « c'est le temps passé à retrouver l'information qui s'accroît, contrairement aux systèmes d'informations hiérarchisées, où le coût d'indexation par les professionnels est plus élevé, mais la recherche d'informations [spécifiques] facilitée pour l'usager » (Le Deuff, 2006, p. 70). Les problèmes liés à la folksonomie peuvent s'exacerber quand les contributeurs recourent à une indexation dite personnelle et subjective (*selfish tagging*) qui peut entraîner une multiplication indue de mots-clés (Dye, 2006).

Pour les GLAM, la qualité des contributions citoyennes dans l'indexation des documents patrimoniaux soulève des enjeux qui peuvent avoir des répercussions non seulement sur l'image de l'organisation, mais aussi sur l'efficacité de son fonctionnement. En effet, des contributions citoyennes de mauvaise qualité ou peu pertinentes pourraient surcharger inutilement le travail de validation de l'archiviste et autres spécialistes du traitement des archives. Il faut éviter que les tâches de validation professionnelle et d'intégration institutionnelle de l'indexation sociale des documents patrimoniaux soient plus exigeantes que le traitement lui-même de ces documents à l'interne. L'organisation peut déployer diverses stratégies pour exercer un contrôle sur la qualité des contributions citoyennes afin de faciliter leur intégration institutionnelle. Une stratégie simple consiste à recourir à une liste de termes normalisés et autres vocabulaires contrôlés reconnus par des professionnels du domaine. Bien qu'intéressante, cette approche peut s'avérer, d'une part, incomplète pour indexer des contenus variés et éclatés et, d'autre part, peu intuitive et rébarbative pour des utilisateurs non familiers avec l'utilisation de nomenclatures. Une autre stratégie consiste à fractionner les tâches et à les incorporer dans une séquence de microtâches bien orchestrée, comme le font depuis quelques années nombre de centres d'archives aux États-Unis et en France à partir de leur système d'indexation collaborative (Moirez, Moreux et Josse, 2013; Néroulidis, 2015). Ces systèmes permettent la constitution de banques d'information structurées facilement réutilisables à partir d'un vocabulaire contrôlé (p. ex. : autocomplétion) ou d'un fractionnement des tâches et d'un ordonnancement des informations à saisir. Bien que limitant les risques de dérapage et d'erreurs ainsi que l'effort cognitif exigé, un découpage en microtâches ordonnancé ne garantit pas, à lui-seul, la qualité des contributions citoyennes, du moins sur une base individuelle.

Comme autre stratégie, il peut être bénéfique de faire appel aux contributeurs eux-mêmes pour valider collectivement la qualité

(p. ex. : exactitude, véracité ou pertinence) des contributions. L'organisation peut être d'autant plus intéressée par cette régulation par les pairs (ou autorégulation) qu'une validation de la qualité peut s'avérer un exercice exigeant pour l'organisation (Momeni, Haslhofer, Tao et Houben, 2015). Cette autorégulation peut consister en un simple appel qu'un contributeur lance aux autres contributeurs pour trouver une information ou pour confirmer une piste ou une hypothèse. La régulation par les pairs peut aussi être appuyée par un système de validation manuelle qui permet aux divers contributeurs de se prononcer (p. ex. : voter) sur la qualité des autres contributions. Ainsi, les contributions ayant obtenu le plus grand nombre de votes peuvent être considérées comme étant les plus « valables » ou « valides ». La régulation par les pairs peut aussi être prise en charge par des dispositifs technologiques qui, intégrés à la plateforme, regroupent et diffusent automatiquement les contenus les plus fréquemment utilisés par les contributeurs (p. ex. : nuage de mots-clés) (Dye, 2006 ; Forte, Larco et Bruckman, 2009 ; Francis et Quesnel, 2007 ; Mathes, 2004). Le fait d'afficher les mots-clés les plus populaires tend à favoriser une uniformisation de l'indexation folksonomique (Forte, Larco et Bruckman, 2009 ; Mathes, 2004). Comme le signalent Francis et Quesnel (2007, p. 62), la force de la folksonomie « provient surtout de l'agrégation des termes proposés par les différents utilisateurs et de l'affectation d'une importance supérieure aux termes les plus fréquemment utilisés ». Ainsi, la qualité de l'indexation citoyenne peut être obtenue par la confrontation des diverses contributions. Enfin, des contributeurs actifs et crédibles peuvent se voir confier des responsabilités dans la validation des contributions, comme nous l'avons mentionné précédemment. Cela n'empêche pas que les contributions puissent être approuvées ensuite par des professionnels œuvrant au sein de GLAM, comme le propose le *Smithsonian Institution* dans le cadre d'activités de correction et transcription d'anciens documents par des citoyens.

3.3. L'intégration institutionnelle des contributions

Malgré les inquiétudes d'archivistes, de bibliothécaires et d'autres professionnels œuvrant dans le traitement du patrimoine documentaire, les quelques études tendent à montrer que les contributions citoyennes se révèlent le plus souvent de qualité, pertinentes et respectueuses et, donc, nécessitant peu de modération (Liew, 2015 ; Holley, 2009 ; Springer et al., 2008 ; Trant, 2009). Pour Ridge (2016) et pour Holley (2010, 2009),

les contributeurs veulent généralement bien faire, d'où l'importance de leur faire confiance et de ne pas présumer que tout ira mal. Si les avantages de recourir à des contributions citoyennes dans l'enrichissement du patrimoine documentaire semblent attirer de plus en plus d'adeptes parmi les chercheurs et praticiens du domaine, les effets que peuvent avoir les contributions citoyennes sur les pratiques documentaires au sein des GLAM demeurent largement méconnus. Bien que des chercheurs et des professionnels voient dans cette collaboration élargie une façon de moderniser les pratiques documentaires à l'ère du Web social, l'intégration de ces contributions citoyennes aux opérations courantes des GLAM, notamment dans les services d'archives, reste en effet un champ de recherche peu étudié. Cela n'est sûrement pas étranger au fait que les archives dites participatives (*participatory archives*)²⁰ soient un phénomène émergent et que les tentatives d'intégration des contributions citoyennes aux GLAM aient été jusqu'ici peu nombreuses et modestes²¹.

Il faut aussi comprendre que cette démocratisation de l'archivistique, en particulier l'indexation sociale, vient bousculer les pratiques organisationnelles et professionnelles et susciter de l'inquiétude parmi les professionnels et techniciens du domaine qui y voient une dévalorisation de leur travail (Andro, 2016). Outre une certaine résistance professionnelle, le manque de temps, de ressources et de procédures claires au sein des GLAM peut aussi expliquer le peu de projets d'intégration institutionnelle de contributions citoyennes à l'enrichissement des contenus patrimoniaux. Intégrer l'indexation sociale dans la gestion courante des centres d'archives et autres institutions culturelles peut en effet être exigeant, notamment quand il s'agit de repérer les contributions citoyennes, d'en vérifier la qualité et la pertinence, de les filtrer, de les organiser et de les transférer dans les systèmes en place. L'externalisation ouverte du patrimoine documentaire peut donc être vue par les archivistes et leurs organisations comme des tâches supplémentaires pour lesquelles ils n'ont ni de temps ni d'autres ressources à consacrer, sinon très peu.

Conscients que nous nous aventurons sur un terrain en friche et sensible, nous nous permettons certaines considérations susceptibles de faire avancer la réflexion sur l'intégration des contributions citoyennes au sein des GLAM, en particulier les centres d'archives. Comme nous l'avons vu précédemment, l'externalisation ouverte du patrimoine documentaire met en présence deux logiques distinctes, le plus souvent perçues comme

concurrentes : l'une sociale, libre et spontanée (p. ex. : folksonomie), l'autre professionnelle, structurée et planifiée (p. ex. : taxonomie). Compte tenu du caractère dichotomique de l'externalisation ouverte en archivistique, il n'est pas surprenant que l'intégration des contributions citoyennes aux pratiques organisationnelles et professionnelles pose d'importants défis conceptuels et pratiques. D'ailleurs, peu d'organisations en patrimoine documentaire ayant expérimenté l'externalisation ouverte ont réussi à intégrer les contributions citoyennes dans le fonctionnement courant de leurs archives (Smith-Yoshimura et Holley, 2012). Et quand il y a eu tentatives d'intégration, celles-ci ont été de portée limitée, soulignent Smith-Yoshimura et Holley (2012). Les contributions citoyennes s'ajoutent comme une couche d'information supplémentaire sans impact véritable sur les pratiques archivistiques en place²².

Plutôt que d'opposer ces deux logiques, de plus en plus d'auteurs cherchent à les réconcilier en les présentant comme étant complémentaires. Par exemple, Merholz (2004) recommande d'utiliser la folksonomie comme point de départ à une indexation structurée. Pour Trant (2009) et pour Rorissa (2010), l'indexation libre peut aussi être vue comme un complément qui vient bonifier l'indexation professionnelle par l'étendue et la richesse de ses éléments de repérage et de décodage. S'appuyant sur les résultats d'une expérimentation réalisée au *Steve Museum*, Trant constate que 88 % (32 609) des *tags* sociaux produits lors de ce projet ont été jugés utiles par les employés du musée. Pour ces auteurs, l'intégration institutionnelle des contributions passe par un modèle d'indexation hybride qui combine des mécanismes à la fois d'indexation structurée (p. ex. : affichage des mots-clés les plus populaires, fractionnement des tâches et vocabulaire contrôlé) et d'indexation libre (ex : mots-clés libres, commentaires et témoignages). Le succès de cette indexation hybride sera fonction du degré de cohabitation des pratiques professionnelles et des contributions citoyennes au profit de l'organisation et de ses contributeurs. À défaut d'une véritable intégration institutionnelle des contributions citoyennes, les projets d'externalisation ouverte sont susceptibles d'être perçus par les organisations, leurs employés et leurs contributeurs comme un exercice vain, démotivant et exigeant. Autrement dit, en l'absence de retombées concrètes et durables, les contributeurs auront tendance à perdre leur motivation de départ et à diminuer leurs contributions avec le temps.

CONCLUSION

Le phénomène d'externalisation ouverte amène un repositionnement des pratiques professionnelles et organisationnelles dans plusieurs sphères d'activités (p. ex. : science, innovation, microtâches rémunérées, environnement, services publics, arts et culture, etc.). C'est le cas du traitement de nombreux documents patrimoniaux que les centres d'archives numérisent et diffusent sur le Web, sans pour autant disposer des ressources suffisantes pour traiter l'ensemble de ces documents. Dans ce contexte de numérisation massive, l'externalisation ouverte est vue comme une solution des plus porteuses pour autant que les citoyens, en particulier des amateurs de patrimoine et d'histoire, puissent contribuer significativement à l'enrichissement et à la diffusion des fonds d'archives.

Bien que certains voient dans cette démocratisation une dévalorisation du métier de l'archiviste, nous croyons, au contraire, qu'il s'agit d'une occasion de repositionner avantageusement les pratiques en archivistique dans un contexte (numérique, organisationnel et social) de plus en plus propice à une collaboration citoyenne dans l'enrichissement des documents patrimoniaux. Il reste que cette collaboration comporte, rappelons-le, d'importants défis organisationnels liés au recrutement et à la participation effective des contributeurs, à la qualité des contributions et à leur intégration institutionnelle.

En raison de leurs expertises et leurs rôles dans le traitement de documents, les archivistes semblent bien placés pour relever certains de ces défis, que ce soit par la sélection et diffusion des contenus patrimoniaux ou par la validation des contributions citoyennes et leur intégration institutionnelle. En somme, les archivistes se révéleront des acteurs incontournables lorsqu'il s'agira de mettre l'intelligence collective au service du patrimoine documentaire, particulièrement dans un contexte d'externalisation ouverte qui nécessite d'aligner les contributions citoyennes aux besoins des organisations en vue d'obtenir de retombées durables dans la valorisation d'un bien commun aussi important que le patrimoine documentaire.

NOTES DE FIN

1. GLAM est un acronyme provenant des termes anglais « *Galleries, Libraries, Archives and Museums* ». Son usage, commun en langue française, sert à désigner les institutions publiques chargées de la collecte et de la préservation de contenus du patrimoine culturel et historique, soit les galeries d'art, les bibliothèques, les centres d'archives et les musées.
2. Dans le cadre de cet article, le terme « documents patrimoniaux » doit être pris dans un sens et s'entendre comme des documents d'archives dont la conservation repose d'abord sur un intérêt historique.
3. Cependant, il faut reconnaître que, ces dernières années, des progrès importants ont été réalisés en matière de reconnaissance optique de l'écriture manuscrite ancienne. À la pointe de ses progrès figure une équipe de l'Université d'Innsbruck (Autriche) qui développe, depuis 2013, un outil de transcription, *Transkribus*, qui fait appel à l'intelligence artificielle, en particulier l'apprentissage automatique, pour améliorer son module de reconnaissance de caractères.
4. La notion d'expertise doit être comprise au sens large et inclure non seulement des connaissances formelles découlant d'une formation professionnelle qui conduit à une diplomation ou certification, mais aussi des savoirs pratiques et des connaissances expérientielles utiles qui résultent d'un apprentissage autodidacte et d'expériences vécues.
5. <https://www.brooklynmuseum.org/exhibitions/click>
6. <http://fr.slideshare.net/ktheimer/you-ask-we-scan-amsterdam-city-archives-high-res>
7. <https://blogs.ucl.ac.uk/transcribe-bentham/>
8. <https://trove.nla.gov.au/>
9. <https://www.oldweather.org/>
10. http://www.kulturarv.dk/1001fortaellinger/en_GB/about
11. https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:BA_nQ/Qu%C3%A9bec
12. <https://www.europeana.eu/portal/fr/collections/world-war-i>
13. <https://sounds.bl.uk/Sound-Maps/UK-Soundmap>
14. <https://www.facebook.com/groups/Chronoscope/>
15. <https://co-lab.bac-lac.gc.ca>
16. Notamment par les ateliers *Mardi, c'est Wiki!* qui « encourage la communauté québécoise à contribuer à l'enrichissement et au rayonnement du contenu francophone dans l'encyclopédie Wikipédia » (Wikipédia).

17. Dans le cadre de l'utilisation de la plateforme *Chronoscope* développée par l'ÉNAP et ses partenaires, en particulier la Ville de Québec, la Ville de Gatineau et BANQ.
18. Qui permet maintenant d'indexer les peintures et les autres objets de ses collections à l'aide de mots-clés. <https://collections.mnbaq.org/fr>
19. Quand le recrutement vise des amateurs experts, certains auteurs (De Boer et al., 2012; Schroer et Hertel, 2009) préfèrent utiliser le terme « *communitysourcing* » ou « *nichesourcing* » à celui de « *crowdsourcing* » qui fait notamment appel à une foule de contributeurs anonymes.
20. Que Kate Theimer (2011) définit comme étant « (u)n organisme, un site ou une collection auxquels des personnes qui ne sont pas des professionnels des archives apportent leur connaissance ou ajoutent des contenus, généralement dans un contexte numérique en ligne » (notre traduction).
21. À l'exception des projets de transcription et de correction de textes manuscrits (p. ex. : textes anciens) ou imprimés (p. ex. : journaux) en format numérique qui, eux, semblent nombreux et concluants. En effet, de plus en plus de GLAM intègrent avec succès dans leurs bases de données des retranscriptions ou corrections citoyennes de textes manuscrits issus de leurs fonds d'archives ou de collections d'œuvres écrites.
22. À ce propos, les GLAM tendent à distinguer les données produites par leurs professionnels et celles provenant des citoyens. C'est le cas de Bibliothèque et Archives Canada, dont le moteur de recherche donne accès à tous les documents d'archives indexés ou transcrits, en précisant toutefois les cas où les métadonnées qui leur sont associées ont été recueillies sur la plateforme d'externalisation ouverte Co-Lab.

BIBLIOGRAPHIE

- ALAM, S. L. et CAMPBELL, J. (2012). Crowdsourcing Motivations in a not-for-profit GLAM context: The Australian Newspapers Digitisation Program. Communication présentée au 23rd *Australasian Conference on Information Systems*.
- ANDRO, M. (2016). *Bibliothèques numériques et crowdsourcing: Expérimentations autour de Numalire, projet de numérisation à la demande par crowdfunding*. (Thèse de doctorat, Université Paris 8).
- BOUDREAU, C. et CARON, D.J. (2016). La participation citoyenne en ligne au Québec : conditions organisationnelles et leviers de transformation. *Recherches sociographiques*, 57(1), 155-176.

BRABHAM, D.C. (2013). *Crowdsourcing*. Cambridge, MA : The MIT Press.

BRABHAM, D.C. (2012). Motivations for Participation in a Crowdsourcing Application to Improve Public Engagement in Transit Planning. *Journal of Applied Communication Research*, 40(3), 307-328.

BRABHAM, D. C. (2010). Moving the Crowd at Threadless. *Information, Communication & Society*, 13(8), 1122-1145.

CAUSER, T. et WALLACE V. (2012). Building A Volunteer Community: Results and Findings from Transcribe Bentham. *Digital Humanities Quarterly*, 6(2), 26 pages.

DE BOER, V., HILDEBRAND, M., AROYO, L., DE LEENHEER, P., DIJKSHOORN, C., TESFA, B., SCHREIBER, G. (2012). Nichesourcing: Harnessing the Power of Crowds of Experts. Knowledge Engineering and Knowledge Management. *Computer Science Volume* , 7603, 16-20.

DYE, J. (2006). Folksonomy: A Game of High-tech (and High-stakes) Tag. *EContent*, 29(3), 38-43.

ERICKSON, L.B. (2013). Hanging with the Right Crowd: Crowdsourcing as a New Business Practice for Innovation, Productivity, Knowledge Capture, and Marketing. (Thèse de doctorat, The Pennsylvania State University).

ESTERMANN, B. (2014). Diffusion of Open Data and Crowdsourcing among Heritage Institutions: Results of a Pilot Survey in Switzerland. *Journal of Theoretical and Applied Electronic Commerce Research*, 9(3), 15-31.

FORTE A., LARCO V. et BRUCKMAN, A. (2009). Decentralization in Wikipedia Governance. *Journal of Management Information Systems*, 26(1), 49-72.

FRANCIS, E. et QUESNEL, O. (2007). Indexation collaborative et folksonomies. *Documentaliste - Science de l'information*, 1(44), 58-63.

HOLLEY, R. (2010). Crowdsourcing: How and why should libraries do it? *D-Lib Magazine*, 16(3/4). <http://doi.org/10.1045/march2010-holley>

HOLLEY, R. (2009). Many Hands Make Light Work: Public collaboration OCR Text Correction in Australian Historic Newspapers. National Library of Australia.

- HOSSAIN, M. et KAURANEN, I. (2015). Crowdsourcing: A Comprehensive Literature Review. *Strategic Outsourcing: An International Journal*, 8(1), 2-22.
- HOWE, J. (2006). The Rise of Crowdsourcing. *Wired*, 14(6).
- JENKINS, H., ITO, M. et BOYD, D. (2016). Participatory Culture in a Networked Era: A Conversation on Youth, Learning, Commerce, and Politics. Cambridge, Royaume-Uni: Polity Press.
- KOIVISTOA, J. et HAMARI, J. (2018). The Rise of Motivational Information Systems: A Review of Gamification Research. *International Journal of Information Management*, 45, 191–210.
- LAKHANI, K.R. et PANETTA, J.A. (2007). The Principles of Distributed Innovation. *Innovations Technology Governance Globalization*, 2(3), 97-112.
- LEADBEATER, C. et MILLER, P. (2004). The Pro-Am Revolution. Londres, Royaume-Uni: Demos.
- LE DEUFF, O. (2006). Folksonomies : Les usagers indexent le Web. *Bulletin des bibliothèques de France*, 51(4), 66-70.
- LÉVY, P. (1997). Collective Intelligence: Mankind's Emerging World in Cyberspace. Cambridge, MA: Perseus Books.
- LIEW, C.L. (2015). Collaborative Construction of Digital Cultural Heritage: A Synthesis of Research on Online Sociability Determinants. *D-Lib Magazine*, 21(11/12).
- LIU, H.K. (2017). Crowdsourcing Government: Lessons from Multiple Disciplines. *Public Administration Review*, 77(5), 656–667.
- MÄNTYMÄKI, M., MERIKIVI, J., VERHAGEN, T., FELDBERG, F. et RAJALA R. (2014). Does a contextualized theory of planned behavior explain why teenagers stay in virtual worlds? *International Journal of Information Management*, 34(5), 567–576.
- MATHES, A. (2004). Folksonomies. Cooperative Classification and Communication Through Shared Metadata. *Computer Mediated Communication*. University of Illinois.
- MERHOLZ, P. (2004). Metadata for the Masses, *Adaptive Path*.

MOIREZ, P. (2012). Archives participatives. Dans Amar M. et Mesguich V. (Dir.). *Bibliothèques 2.0 à l'heure des médias sociaux. (187-197)* Paris, France : Éditions du Cercle de la Librairie.

MOIREZ, P., MOREUX, J.P. et JOSSE, I. (2013). État de l'art en matière de crowdsourcing dans les bibliothèques numériques. Livrable L-4.3.1 du projet de R&D du FUI 12 pour la conception d'une plateforme collaborative de correction et d'enrichissement des documents numérisés.

MOMENI, E., HASLHOFER, B., TAO, K. et HOUBEN, G.J. (2015). Sifting useful comments from Flickr Commons and YouTube. *International Journal on Digital Libraries*, 16(2), 161–179.

MOON, J.W. et KIM, Y.G. (2001). Extending the TAM for a World-Wide-Web Context. *Information & Management*, 38(4), 217–230.

NÉROULIDIS, A. (2015). Le Crowdsourcing appliqué aux archives numériques : concepts, pratiques et enjeux. (Mémoire de maîtrise, Université de Lyon).

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Le grand dictionnaire terminologique. Repéré à <http://www.granddictionnaire.com/>

OOMEN, J. et AROYO L. (2011). Crowdsourcing in the Cultural Heritage Domain: Opportunities and Challenges. *Proceedings of the C&T*, 138–149.

OWENS, T. (2013). Digital Cultural Heritage and the Crowd. *Curator: The Museum Journal*, 56(1), 121-130.

PREECE, J. et Shneiderman, B. (2009). The Reader-to-Leader Framework: Motivating Technology-Mediated Social Participation. *AIS Transactions on Human-Computer Interaction*, 1(1), 13-32.

PROCTOR, N. (2010). Digital: Museum as Platform, Curator as Champion, in the Age of Social Media. *Curator: The Museum Journal*, 53(1), 35-43.

RIDGE, M. (2016). Making Digital History: The Impact of Digitality on Public Participation and Scholarly Practices in Historical Research. (Thèse de doctorat, Open University).

- RIDGE, M. (2013). From Tagging to Theorizing: Deepening Engagement with Cultural Heritage through Crowdsourcing. *Curators: The Museum Journal*, 54(4), 435-450.
- RORISSA, A. (2010). A Comparative Study of Flickr Tags and Index Terms in a General Image Collection. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 61(11), 2230-2242.
- SCHROER, J. et HERTEL, G. (2009). Voluntary Engagement in an Open Web Based Encyclopedia: Wikipedians, and Why They Do It. *Media Psychology*, 12(1), 96-120.
- SHIRKY, C. (2005). *Ontology is Overrated: Categories, Links and Tags. Economics & Culture, Media & Community.*
- SMITH-YOSHIMURA, K. et HOLLEY, R. (2012). Social Metadata for Libraries, Archives, and Museums: Recommendations and Readings. Dublin, OH: Online Computer Library Center.
- SMITH-YOSHIMURA, K. et SHEIN, K. (2011). Social Metadata for Libraries, Archives and Museums Part 1: Site Reviews. Dublin, OH: Online Computer Library Center.
- SPRINGER, M., DULABAHN, B., MICHEL, P., NATANSON, B., RESER, D., WOODWARD, D. ET ZINKHAM, H. (2008). For the Common Good: The Library of Congress Flickr Pilot Project. Washington, DC : Library of Congress.
- STARBIRD, K. (2012). *Crowdwork, Crisis and Convergence: How the Connected Crowd Organizes Information during Mass Disruption Events.* (Thèse de doctorat, University of Colorado).
- SUROWIECKI, J. (2004). *The Wisdom of Crowds.* New York, NY: Anchor Books.
- TAMMARO, A.M. (2016). Participatory Approaches and Innovation in Galleries, Libraries, Archives, and Museums. *International Information & Library Review*, 48(1), 37-44.
- THEIMER, K. (2011). Exploring the Participatory Archives. Repéré à <https://fr.slideshare.net/ktheimer/theimer-participatory-archives-saa-2011>
- THUAN, N.H., ANTUNES, P. et JOHNSTON, D. (2017). Factors Influencing the Decision to Crowdfund: A Systematic Literature Review. *Information*

Systems Frontiers, 18(1), 47-69. TRANT, J. (2009). Tagging, Folksonomy and Art Museums: Early Experiments and Ongoing Research. *Journal of Digital Information*, 10(1), 1-47.

VEDEL, T. (2006). The Idea of Electronic Democracy: Origins, Visions and Questions. *Parliamentary Affairs*, 59(2), 226-235.

ZHAO, Y. et ZHU, Q. (2014). Evaluation on crowdsourcing research: Current Status and Future Direction. *Information Systems Frontiers*, 16(3), 417-434.

L'archive inversée : seuils, authenticité et *demoss*

JAMES LOWRY¹

Professeur adjoint, Queens College, City University of New York

INTRODUCTION

Lorsque Kellyanne Conway, conseillère du président des États-Unis Donald Trump, a utilisé le terme « faits alternatifs » (Blake, 2017) pour défendre les mensonges du secrétaire de presse de la Maison Blanche concernant le nombre de personnes présentes à l'inauguration de Trump, elle a inventé une expression qui décrit une tactique importante du régime Trump. L'affirmation de mensonges prouvables en guise de faits – la création de « fausses nouvelles », telles que l'invention par Conway du massacre de Bowling Green – est une caractéristique de la politique dite de la post-vérité² dans laquelle la désinformation alimente l'anxiété et détourne le mécontentement (Schmidt et Bever, 2017). Dans ce contexte, l'authenticité de l'information est très importante sur le plan politique. Ceci se manifeste dans l'attention portée par la US Defense Advanced Research Projects Agency (DARPA) (Agence pour les projets de recherche avancée de défense) à la détection de falsifications dans les images numériques. Le 18 avril 2018, NBC News a publié un article sur les expériences de la DARPA en matière de repérage de fausses nouvelles, faisant état d'un projet de criminalistique des médias appelé MediFor qui

a développé un outil permettant « de déterminer les endroits où se trouvent des différences entre les statistiques d'une image, appelées *JPEG dimples* (littéralement « fossettes » JPEG en français), et le reste de la photo » (Barrett et Kent, 2018), soit une sorte de diplomatie au niveau des bits. Un autre outil de la DARPA analyse les vidéos et « détecte les niveaux de lumière et la direction d'où celle-ci vient, en utilisant des flèches pour indiquer les divergences et prouver que les vidéos originales ont été tournées à des moments différents. L'indicateur devient rouge, déclenchant littéralement une alerte rouge, en cas de contenu suspect » (Barrett et Kent, 2018). Bien que ces nouveaux outils doivent être en cours de peaufinage en 2020, ils s'appuient sur des siècles de réflexion sur l'authenticité de l'information.

L'authenticité de l'information est depuis longtemps au centre des préoccupations des archivistes. La théoricienne de l'archivistique Luciana Duranti a écrit sur le pouvoir d'authentification des archives :

Somewhere between the outside and the inside of the archival building [...] documents must unfold into evidence and memory, prior to being ensconced within the building as testimony of past actions. There must be a space, an inbetween space, where this happens, a space bound by two limits, one bordering the documents and the other bordering the evidence: the archii limes or « archival threshold »³. (Duranti, 1996, p. 243-244)

Cette notion du seuil des archives comme délimitation entre le document et la preuve est ancrée dans une théorie juridique du XVII^e siècle – *l'ius archivi* ou le droit des archives – qui suppose la confiance envers les institutions et les agents publics (Duranti, 1996). Que nous vivions ou non dans une société « post-vérité », depuis les grands changements sociaux des années 1960, nous pouvons dire que nous vivons dans une société « post-confiance ». Ce n'est pas seulement dans les développements politiques que nous trouvons des preuves de l'insatisfaction récente à l'égard des institutions et des fonctionnaires publics, mais aussi dans les mécanismes techniques et infrastructurels que les communautés, les industries et d'autres réseaux sont en train de mettre en place pour contourner les lieux et les positions auxquels le public faisait autrefois généralement confiance. Dans cet essai, j'arguerai que ces mécanismes, tels que les technologies civiques et les données gouvernementales ouvertes, marquent une inversion du seuil des archives,

dans laquelle l'authentification n'est pas obtenue par transfert vers les archives, mais par transfert hors de celles-ci, vers le domaine public.

Je souhaite revenir sur le travail de Gilles Deleuze et réfléchir sur cette nouvelle façon de travailler dans le cadre de son concept de la « crise des institutions », qu'il considérait comme faisant partie d'une mutation vers une société de contrôle. Les conséquences de la crise des institutions pour les archives constituent un domaine sous-exploré dans la théorie archivistique, notamment les nouveaux mécanismes participatifs de domination anticipés par Deleuze :

Beaucoup de jeunes gens réclament étrangement d'être « motivés », ils redemandent des stages et de la formation permanente ; c'est à eux de découvrir ce à quoi on les fait servir, comme leurs aînés ont découvert non sans peine la finalité des disciplines. (Deleuze, 1992, p. 7)

Pour commencer, j'exposerai les relations que je vois entre les documents, les données, l'informatisation et la crise des institutions, les développements techniques et politiques qui ont convergé pour créer les conditions préalables aux technologies civiques et aux données gouvernementales ouvertes qui, comme la technologie des registres distribués, marquent un changement de mentalité sur l'authenticité de l'information. Je passerai en revue la réintroduction du concept de seuil des archives dans la théorie archivistique en réponse à la notion de post-gardisme, avant d'affirmer que, bien que ces seuils existent, ils fonctionnent d'une manière différente de celle décrite initialement : les archives ne sont pas des enceintes d'authenticité ; le seuil fonctionne désormais dans le sens inverse. Le texte se termine par des questions sur l'engagement critique avec les systèmes d'information gouvernementaux qui nécessitent notre participation, comme les archives d'État et d'autres technologies civiques.

1. LES OBJETS QUI FRANCHISSENT LE SEUIL : LES DOCUMENTS ET LES DONNÉES DANS LA CRISE DES INSTITUTIONS

Au début des années 1990, Deleuze a constaté une « crise généralisée de tous les milieux d'enfermement, prison, hôpital, usine, école, famille » et a déclaré que ces institutions « sont finies » (Deleuze, 1992, p. 4).

À mesure qu'elles meurent, a-t-il affirmé, une société de contrôle s'instaure. Pour Deleuze, la crise des institutions est « l'installation progressive et dispersée d'un nouveau régime de domination » (Deleuze, 1992, p. 7). Ce nouveau régime représente une société nettement différente de la société de discipline en déclin, définie par Michel Foucault comme se servant des institutions pour enfermer et gouverner les sujets (Foucault, 1995). Plutôt que de passer de l'école à la caserne et ensuite à l'usine, comme dans la société de discipline, le sujet, dans la société de contrôle, est dans un état de contrôle continu ; pour preuve, Deleuze fait un clin d'œil à la prédiction de Felix Guattari sur la ville intelligente, une corrélation bien établie dans les études critiques de la planification et la conception urbaines (Krivý, 2018, p. 8-30). Dans son étude du contrôle de gestion selon le modèle de Deleuze, Daniel Martinez détermine trois caractéristiques de l'environnement de contrôle :

*(1) individuals do not necessarily move from confined systems of control to another, but these are interconnected and continuous; (2) an emphasis on communication and information technologies that facilitate instant and continuous tracking of individuals throughout the open environment; and (3) individuals digitized and aggregated into large and multiple banks of information*⁴. (Martinez, 2011, p. 201)

Pour Deleuze, il s'agissait là des premiers signes d'un grand changement social. Chacun d'eux est concerné d'une manière ou d'une autre par l'information et sa circulation. La théorisation ultérieure de la société de contrôle a enrichi des domaines tels que les sciences politiques, les études de surveillance et les études de données critiques, mais elle est largement passée à côté des études en archivistique, malgré l'engagement continu de notre domaine dans la théorie critique, dans les questions de données et de leur mise en données (*datafication*), et dans les contextes sociaux plus larges du contrôle de l'information (Bogard, 2006; Deseriis, 2011; Love, 2013). La société de contrôle fonctionne à travers les données, les documents et les archives et a des implications pour la théorie et la pratique archivistiques.

La norme internationale de gestion des documents d'activité ISO15489 reconnaît que certains documents sont meilleurs que d'autres; elle parle de « documents d'activité probants » (*authoritative records*) qui ont

certain attributs. Elle s'inscrit dans la théorie du continuum des archives (*records continuum*) qui s'est développée depuis les années 1990, tout d'abord et principalement en Australie, selon laquelle les documents sont en mouvement, sont recontextualisés ou coexistent dans de nombreux contextes simultanés et peuvent évoluer et se transformer en d'autres entités, comme des éléments ou des ensembles de données (McKemmish, Upward et Reed, 2010, p. 4447-4448). Selon Geoffrey Yeo, un document peut avoir certaines *affordances*, c'est-à-dire des capacités suggestives d'action, telles que la transmission d'informations ou de preuves, qui peuvent ou non être partagées par les données (Yeo, 2018). Il existe un point de vue selon lequel les documents d'archives sont des données contextualisées (ils comprennent des métadonnées) et dans cette optique, les documents et les données existent sur les mêmes échelles ou axes d'information et de preuve. Les données peuvent être accumulées en documents, et les documents peuvent être décomposés en données. Et à chaque fois, des divergences peuvent s'insinuer, les éloignant donc progressivement l'un de l'autre sur les échelles ou axes d'information et de preuve. Puisqu'ils sont ontologiquement distincts, leurs *affordances* ne sont pas forcément coextensives, mais les estimations de celles-ci dépendent fortement et spécifiquement des circonstances et attributs de chaque document ou donnée, comme l'ont constaté les chercheurs du projet InterPARES lorsqu'ils ont tenté de définir des contrôles procéduraux pour établir et préserver la fiabilité des documents d'archives.⁵ Comme l'a fait remarquer Heather MacNeil, spécialiste d'archivistique :

We should acknowledge that the methods for assessing reliability and authenticity, and the generalizations on which they are built, are not essential or transcendent verities but human constructs that have been shaped within a particular historical and cultural context⁶. (MacNeil, 2001, p. 46)

Dans de nombreuses sociétés, les données et les documents d'archives sont généralement numériques, à la suite de la révolution des microprocesseurs des années 1970 et 1980. Dans le cadre de la crise des institutions, l'ordinateur est important en tant que machine de traitement des données et de création de documents, puisque chaque société de la typologie foucauldienne-deleuzienne des sociétés possède son propre type de machine. Deleuze a remarqué qu'il « est facile de faire correspondre à chaque société des types de machines, non pas que les machines soient déterminantes, mais parce qu'elles expriment

les formes sociales capables de leur donner naissance et de s'en servir » (Deleuze, 1992, p. 6). Les sociétés de contrôle fonctionnent grâce aux ordinateurs, selon Deleuze. Ces machines permettent la mise en données des espaces et des sujets nécessaire au contrôle, rendant celui-ci « continu et illimité » (Deleuze, 1992, p. 6). Les exemples incluent les technologies des « villes intelligentes », l'identification biométrique et les possibilités du marketing prédictif.

2. TECHNOLOGIES DE TÉMOIGNAGE: TECHNOLOGIES CIVIQUES ET DONNÉES GOUVERNEMENTALES OUVERTES

C'est par le biais des machines de la société de contrôle qu'un nouveau système financier a été lancé sous la forme du Bitcoin, la première cryptomonnaie décentralisée. Bien que les bases intellectuelles des cryptomonnaies aient été développées dès le début des années 1980 au plus tard, et que les premiers exemples concrets de cryptomonnaie aient suivi de près la publication du *Postscriptum sur la société de contrôle* dans les années 1990, c'est en 2009 – par coïncidence, un an seulement après la crise financière mondiale qui a encore érodé la confiance du public envers les institutions – que la technologie des registres distribués est entrée en jeu. On obtenait alors un système monétaire sans contrôle ni conservation centralisés par l'État. Selon le conseiller scientifique en chef du gouvernement britannique, un registre distribué est un « type de base de données répartie sur plusieurs sites, pays ou institutions, et généralement accessible au public » (UK Government Chief Scientific Adviser, 2016, p. 17). Il est important de noter que des documents « ne peuvent être ajoutés que lorsque les participants atteignent un quorum » (UK Government Chief Scientific Adviser, 2016, p. 17). Les transactions dans ce système doivent être authentifiées par des « mineurs », qui servent essentiellement de témoins. L'importance des témoins de transactions est évidente tout au long de l'histoire du commerce, de la gouvernance et du droit, comme l'a démontrée MacNeil dans son étude des règles d'évaluation des faits dans les procès en Angleterre aux XII^e et XIII^e siècles. MacNeil note que « *jurors were men of the neighbourhood and it was assumed that they would know the facts and incorporate their own knowledge in their verdict* » (MacNeil, 2000a, p. 7)⁷. Elle décrit également le fait d'être témoin lors de la livrée de saisine, la cérémonie utilisée pour effectuer des ventes ou dons de terres. Lorsque les chartes écrites sont

venues remplacer les témoignages comme preuve du déroulement de la livraison, l'inscription des noms des témoins dans ces chartes a continué (Clanchy, 2012). Même lorsque ces traces écrites étaient fictives, frauduleuses ou faites a posteriori, la figure du témoin occupait une place importante dans le système de validation des transactions. Par le biais de la technologie des registres distribués, le témoignage est replacé au centre d'un système d'échange qui exige une reconnaissance communautaire des transactions, avec des contrôles plus fiables sur la création de documents.

Les données gouvernementales ouvertes assurent la même diffusion du pouvoir d'authentification dans le domaine civique que le Bitcoin dans le domaine commercial, redonnant à la transaction sa publicité et rendant l'autorité au *demos*.

Tout comme il y a eu une crise financière mondiale, il y a également eu une crise mondiale de la gouvernance, se manifestant par la montée quasi mondiale de la droite, avec des campagnes soutenant des idéaux nationalistes et xénophobes, et le retour de tensions internationales rappelant la guerre froide. Lors de ces événements, la dynamique géopolitique a été compliquée par l'utilisation malveillante d'informations en réseau, et la désinformation a été une tactique importante dans des phénomènes tels que la présidence de Trump et le résultat du référendum sur le Brexit (Wood, Lowry et Lau, 2019). Une fois de plus, l'ordinateur, la machine de la société de contrôle, a été utilisé pour faciliter de nouvelles relations moins hiérarchiques entre les acteurs, cette fois-ci grâce à la technologie civique et aux données gouvernementales ouvertes.

Est considérée comme donnée ouverte toute donnée conforme à la définition *Open Definition*: « Ouvert signifie que toute personne peut librement accéder, utiliser, modifier et partager à toutes fins (sous réserve, tout au plus, d'exigences préservant la provenance et l'ouverture) » (Open Knowledge International, 2018). Les données gouvernementales ouvertes sont des informations du secteur public qui ont été rendues ouvertes au sens de l'*Open Definition*. L'histoire du mouvement *Open Data* (ou données ouvertes) reste à écrire, mais ses racines se mêlent à un ensemble de mouvements culturels et politiques qui oscillent entre secret et ouverture dans le secteur public. Le mouvement *Open Data* coïncide également avec des transformations sociales plus larges menant à plus d'ouverture, qui ont fleuri après la création de systèmes d'information en réseau permettant l'accès à une information pratique et quasiment

instantanée, et le développement de médias sociaux qui ont changé les utilisateurs de technologies en créateurs de contenu. Ces changements comprennent l'émergence de la technologie civique, l'utilisation accrue de plateformes en ligne pour réaliser les aspirations du programme d'accès ouvert et l'élaboration de licences ouvertes, le développement de logiciels libres et des expériences d'élaboration de politique ouverte. En 2014, Rob Kitchin a déclaré que le mouvement pour l'accès libre aux données « se développe depuis une vingtaine d'années, en tandem avec le mouvement pour le droit à l'information (*right to information* – RTI), mais en grande partie indépendamment de celui-ci [...] et les mouvements pour les logiciels libres et la science ouverte... ». Pour Kitchin, la campagne *Free Our Data* menée par le journal *The Guardian* et initiée en 2006 avec la parution de l'article *Give us Back our Crown Jewels* de Charles Arthur et Michael Cross, a marqué un tournant dans le mouvement britannique pour l'accès libre aux données. Dans leur article, ils ont affirmé : « Nos impôts financent la collecte de données publiques : mais nous payons une seconde fois pour y accéder. Il faut rendre les données librement accessibles pour stimuler l'innovation » (Arthur et Cross, 2006).

Au niveau international, l'Organisation de coopération et de développement économiques a encouragé l'ouverture des données en 2008 et, l'année suivante, le gouvernement des États-Unis a lancé son portail de données ouvertes, *data.gov* (Kitchin, 2014, p. 49). Depuis 2010, il y a eu une explosion de plateformes similaires, et c'est cette année-là que le gouvernement britannique a lancé *data.gov.uk*. Kitchin suggère que le développement rapide de l'ouverture des données gouvernementales :

*[...] has been facilitated by influential international and national lobby groups such as the Open Knowledge Foundation and the Sunlight Foundation, accompanied by the lobbying of knowledge-economy industry groups and companies, as well senior civil servants convinced by the arguments used, and dozens of local groups seeking to leverage municipal data*⁸. (Kitchin, 2014, p. 49)

Le rôle du troisième secteur a été important dans la promotion et l'utilisation des données ouvertes au Royaume-Uni, mais comme le note Robertson, les gouvernements britanniques successifs ont été plus libéraux sur la question de l'accès à l'information, et l'enthousiasme du

gouvernement Cameron pour les données ouvertes a été déterminant dans l'ascension des données dans la vie civique britannique. À l'échelon international et au Royaume-Uni, la création de l'*Open Government Partnership* (OGP) en 2011 a sans doute été l'une des plus grandes stimulations à la croissance du mouvement pour l'ouverture des données. Huit gouvernements nationaux avaient alors signé la *Déclaration du gouvernement ouvert* (*Open Government Declaration – OGD*), s'engageant ainsi à : « Augmenter la disponibilité des informations sur les activités gouvernementales [...] Soutenir la participation civique [...] Mettez (*sic*) en œuvre les plus hautes normes d'intégrité professionnelle dans toutes nos administrations [...] et] accroître l'accès aux nouvelles technologies dans un esprit d'ouverture et de responsabilité... » (Open Government Partnership, s.d.). En mars 2020, 78 gouvernements nationaux et vingt gouvernements infranationaux étaient membres de l'OGP (Open Government Partnership, s.d.). Pour adhérer à l'OGP, les gouvernements sont tenus de signer l'OGD, de publier un plan d'action national (*National Action Plan – NAP*) qui définit des engagements mesurables et de consentir à la rédaction de rapports indépendants évaluant les progrès accomplis dans la réalisation de leurs engagements (Open Government Partnership, s.d.).

L'*Open Government Declaration* définit l'ouverture comme étant la volonté d'accroître la disponibilité des informations sur les activités gouvernementales, de soutenir la participation civique, de promouvoir l'intégrité professionnelle et d'accroître l'accès aux « nouvelles technologies dans un esprit d'ouverture et de responsabilité » (Open Government Partnership, s.d.). En 2012, Tim Berners-Lee et Nigel Shadbolt ont créé l'*Open Data Institute* (ODI) à Londres, « en tant que centre de référence mondial pour l'innovation, l'exploitation et la recherche sur les opportunités créées pour le Royaume-Uni par la politique d'ouverture des données du gouvernement » (Open Data Institute, s.d.). L'ODI est rapidement devenu un centre d'activités de l'OGP et des données ouvertes, servant de base de travail dans les domaines de la politique, de la technologie, de la recherche et de l'innovation commerciale. Il est devenu le lieu de rencontre du réseau de la société civile de l'OGP au Royaume-Uni, lorsque l'OGP rédigeait des propositions d'engagements pour le NAP – un exemple d'élaboration participative des politiques. Le réseau de la société civile est un groupe d'ONG et d'individus préoccupés par une série de questions allant de la transparence dans certains

domaines (industries extractives, santé, etc.) à des enjeux transversaux tels que la Liberté d'information (*Campaign for Freedom of Information*, ou CFI), la protection de la vie privée (*Privacy International*) et la gestion de documents (*International Records Management Trust*) (UK Open Government Network, s.d.).

L'ouverture des données gouvernementales à travers l'OGP a alimenté l'utilisation accrue et l'approfondissement du développement des technologies civiques. Ces ressources récupèrent les données gouvernementales et les présentent aux utilisateurs de manière visuelle ou interactive dans le but de provoquer le changement social. Au sens large, les technologies civiques sont des technologies qui s'imbriquent dans la vie publique, permettant l'engagement ou la participation du public avec le gouvernement à des fins diverses, allant de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité du gouvernement au renforcement des communautés civiques et à l'influence sur les décisions politiques. La *Knight Foundation* a identifié deux branches spécifiques de la technologie civique : le gouvernement ouvert et l'action communautaire. À partir de là, la technologie civique peut ensuite être divisée en onze axes : accès aux données et transparence ; utilité des données ; prise de décision publique ; retour d'expérience des résidents ; visualisation et cartographie ; vote ; financement communautaire ; organisation communautaire ; production participative des informations ; forums de quartier ; partage entre pairs (Knight Foundation, 2013). La technologie civique peut donc être incarnée par diverses initiatives : une application qui permet aux résidents de partager des biens et des compétences et un site Web permettant aux résidents de donner leur avis sur les questions environnementales posées par les administrations locales sont deux exemples de technologies civiques. Cependant, ces technologies ont toutes en commun une mise en avant de l'utilisateur-citoyen, en mettant l'accent sur sa responsabilisation et son engagement au sein de la communauté et du processus politique, par des moyens technologiques. Parmi les exemples les plus répandus au Royaume-Uni, citons *Fix My Street*, qui permet aux résidents de signaler aux administrations locales les problèmes de leur quartier, tels que des routes endommagées, des lampadaires défectueux ou des graffitis (MySociety, FixMyStreet, s.d.). Ces signalements sont faits « en public » en ligne et les réponses sont également documentées publiquement : on en est témoin, ou du moins on a la possibilité d'en être témoin. Un autre exemple est *They Work For You*

qui regroupe des données sur les députés afin que les électeurs puissent voir leur fiche de présence, leurs votes antérieurs, leurs contributions aux commissions, etc., ce qui rend plus facilement visibles les actions des députés, décrites auparavant dans des documents et des ensembles de données désagrégés, hérités des processus et technologies analogiques (My Society, TheyWorkForYou, s.d.).

Les utilisateurs de ces technologies civiques et des données gouvernementales ouvertes dont ils dépendent sont invités à faire confiance à la fonctionnalité des technologies et à la qualité des ensembles de données, mais cela ne va pas sans poser de problèmes. Dans un article du *Guardian* sur la première année de l'Open Data Institute, son cofondateur Nigel Shadbolt a observé que « les données publiées jusqu'à présent montrent le manque de cohérence et de potentiel de réutilisation qui existe en ce moment » (Shadbolt, 2011). Beaucoup d'organisations non gouvernementales qui réutilisent des informations venant du secteur public et publiées sur des portails de données ouverts demandent aux analystes de données d'examiner et de corriger ou de contourner les problèmes intrinsèques aux ensembles de données, allant d'erreurs dans les pratiques de collecte et d'agrégation des données à des problèmes de formatage et d'intégrité des dossiers (Lowry, 2014). Comme le disent David Ribes et Steven Jackson :

... the work of sustaining massive repositories reveals only a thin slice in the long chain of coordinated action that stretches back directly to a multitude of local sites and operations through which data in their «raw» form get mined, minted, and produced⁹. (Ribes et Jackson, 2013, p. 152)

Malgré ces processus complexes d'organisation de contenu qui génèrent les « données brutes », dans l'enthousiasme initial pour les données gouvernementales ouvertes, l'idée était que les données devaient être versées aussi rapidement que possible au domaine public, où les journalistes, les analystes et les utilisateurs pourraient les interroger, les compléter et les corriger (Lowry, 2014).

L'assistance des citoyens ou des utilisateurs à l'organisation de contenu a donc fait partie du modèle des données ouvertes dès les premiers jours. La participation est également intégrée dans la conception de

nombreuses technologies civiques, dans la mesure où elles permettent aux utilisateurs de signaler des problèmes, d'ajouter des données, de fournir des images, etc. Grâce aux technologies civiques, le *demos* apporte des données à la somme publique des informations. À la faveur de ces technologies, la contribution civique s'est accrue et l'authentification se fait par les interventions d'édition de contenu des analystes de données, des journalistes et des utilisateurs. Il s'agit là d'une mutation sociale vers la publicité et la participation citoyenne.

3. LE SEUIL DES ARCHIVES, LES ENCEINTES ET LA SOUVERAINETÉ

Deleuze a annoncé la crise des institutions au début des années 1990. Au même moment, les archivistes étaient confrontés aux produits de la machine de la société de contrôle : les documents numériques, alors appelés documents électroniques. Avec l'introduction croissante des ordinateurs dans le travail de bureau et l'utilisation personnelle, des documents numériques étaient créés et devaient être saisis, gérés et préservés pour remplir les fonctions traditionnelles des documents – preuves pour la prise de décision, la responsabilité, l'écriture de l'histoire, etc. L'introduction de ces nouvelles technologies dans l'archivage a conduit certains théoriciens de l'archivistique à réimaginer l'archivage comme une activité décentralisée. Au lieu de confier la garde des documents aux archives, les documents numériques pourraient possiblement être conservés sur les lieux de leur création et être gérés ou contrôlés à distance. Cette idée, connue sous le nom de post-gardisme (*post-custodialism*), conduirait à la réintroduction du concept du seuil des archives dans la théorie archivistique. Bien que Greg O'Shea et David Roberts suggèrent que la première apparition du concept de post-gardisme remonte à l'allocution d'Elio Califano en 1964 devant le Conseil international des archives réuni à Bruxelles, ou même aux « réflexions d'Ian Maclean en Australie dans les années 1950 » (O'Shea et Roberts, 1996, p. 294), le discours de F. Gerald Ham en 1980 devant la Society of American Archivists est largement reconnu comme étant la première formulation significative d'un paradigme archivistique post-gardiste (Cunningham, 2017).

Adrian Cunningham a donné un aperçu de la trajectoire post-gardiste dans le discours archivistique. En commençant par le discours de Ham,

Cunningham décrit l'évolution, la confusion et la réalisation ultime du post-gardisme dans la gestion des archives (Cunningham, 2017, p. 173). Il montre comment l'idée de Ham nécessitait de nouvelles stratégies d'archivage en plus de la conservation, avant que l'article de David Bearman de 1991, *An Indefensible Bastion*, ne fasse valoir que celle-ci était en fait inutile. Cunningham note qu'à la suite de l'article de Bearman, le terme « post-gardiste » a inévitablement été confondu avec le terme « non gardiste » dans les esprits d'un grand nombre d'observateurs et de participants à ces échanges » (Cunningham, 2017). En 1994, Frank Upward et Sue McKemmish ont publié *Somewhere Beyond Custody*, qui a passé en revue les contributions australiennes au paradigme post-gardiste émergent. Upward et McKemmish ont remarqué une nouvelle tendance vers la documentation de fonctions et d'activités, plutôt que les documents d'archives et, point crucial de mon raisonnement, vers « l'institution des archives en tant que pôle ou nœud dans un réseau... » (Upward et McKemmish, 1994). En 1996, un numéro de la revue de l'*Australian Society of Archivists, Archives and Manuscripts*, a publié un nombre d'articles qui allaient être importants dans le débat sur la garde des documents. Dans ce numéro, O'Shea et Roberts ont aligné le post-gardisme avec la théorie d'un continuum de documents, et Terry Eastwood s'est opposé à l'affirmation de Bearman selon laquelle les archives seraient un « bastion indéfendable » en posant la question, et en répondant par la négative : « *Should Creating Agencies Keep Electronic Records Indefinitely?* ». Eastwood estime que Bearman « se trompe sur tous les points » (Eastwood, 1996). Cela donne un sens de l'investissement dans ces débats, qui sont trop complexes pour être analysés dans cet article, notamment en raison de la diversité des points de vue entre le camp fermement traditionnel et le camp post-gardiste. Le débat est plutôt cité ici parce qu'il a été le catalyseur de la réintroduction du concept de seuil des archives dans la théorie archivistique actuelle.

Luciana Duranti semble avoir mené la charge contre les propositions de Bearman et, dans un rejet de la pensée post-gardiste, Duranti a invoqué l'idée d'un « seuil des archives » qui sépare le lieu de création d'un document de celui de sa conservation (Cunningham, 2017, p. 178). Après avoir fait valoir que les archives sont, depuis l'antiquité, des lieux qui assurent l'authenticité des documents archivés, elle a décrit un espace intermédiaire, l'*archii limes*, que les documents franchissent pour devenir des preuves (Duranti, 1996, p. 243-244). Pour Duranti, ce seuil

des archives est « l'espace où l'agent de l'administration publique prend en charge les documents, les identifie par leur provenance et leur classe, les associe intellectuellement à ceux qui appartiennent au même groupe et les transmet à l'espace intérieur » et, par ces activités, authentifie les documents (Duranti, 1996, p. 243-244).

Par cette affirmation, « Au niveau du seuil des archives et au-delà, la fonction d'authentification avait lieu », Duranti faisait écho à l'*ius archivi*, un corpus d'écrits apparu en Allemagne au XVII^e siècle qui utilisait la notion romaine de *fides publica* (foi publique) pour définir les archives publiques comme des dépôts fiables (Duranti, 1996, p. 243-244). Selon les théoriciens de l'*ius archivi*, les dépôts publics qui répondaient à certains critères pouvaient être présumés abriter des documents authentiques. Duranti développe l'idée du seuil en se référant au théoricien de l'*ius archivi* Ahasver Fritsch :

... in 1664, [he] commented that archival documents did not acquire authenticity by the simple fact of crossing the archival threshold, but by the fact that 1) the place to which they were destined belonged to a public sovereign authority, as opposed to its agents or delegates, that 2) the officer forwarding them to such a place was a public officer, that 3) the documents were placed both physically (i.e., by location) and intellectually (i.e., by description) among authentic documents, and that 4) this association was not meant to be broken¹⁰. (Duranti, 1996, p. 244)

Dans l'*ius archivi*, le rôle de l'institution de conservation en matière d'authentification était plus important que l'adhésion des documents aux formes documentaires établies, comme dans le système alternatif d'authentification appelé la diplomatie. Les évaluations étaient faites sur les archives en tant qu'institution plutôt que sur les documents eux-mêmes. La pensée de l'*ius archivi* est donc inextricablement liée à la foi publique dans les institutions. Sa logique s'intéresse aux archives en tant que lieux souverains, plutôt qu'aux archives en tant qu'objets à part entière. MacNeil a écrit qu'en tant que « gardiennes de confiance des documents, les institutions d'archives anciennes soutenaient les relations contractuelles entre les citoyens et leur donnaient de la crédibilité » (MacNeil, 2000a, p. 71). Aujourd'hui, pour les archives, le statut de gardien de confiance ne peut être considéré comme acquis,

et la confiance du public envers les institutions publiques ne peut plus être assumée. Le concept de *l'ius archivi* qui a donné naissance à l'idée du seuil n'est plus pertinent – c'est le cas depuis plusieurs décennies – et comme le montrent les données gouvernementales ouvertes, on s'attend plutôt à ce que les informations divulguées par les institutions publiques soient partielles, erronées ou autrement problématiques. En outre, avec les registres distribués, la préservation des données est démocratisée et les informations authentifiées ne sont absolument pas obligatoirement renfermées par des institutions souveraines.

Néanmoins, des seuils d'archives persistent. Dans les bureaucraties antérieures à l'informatisation, les documents étaient transmis des créateurs vers les registres ou les dépôts, des agences vers les archives d'État. Après informatisation, les documents sont encore souvent délimités comme des documents existant à un moment précis, et toujours transmis vers les dépôts numériques des archives d'État. Le seuil existe, si ce n'est en tant que lieu physique, en tant que moment. Au lieu d'exister à la porte d'une institution, le seuil des archives peut se trouver à de nombreux endroits ou moments au sein de bureaux, de systèmes ou de réseaux. Par exemple, le 8 juin 2015, la *Thomson Reuters Foundation* a fait un reportage sur une nouvelle application mobile « permettant aux civils dans des pays déchirés par des conflits d'enregistrer et de partager des images vérifiables de crimes de guerre ». Elle a rapporté que :

Mobile phone footage of human rights abuses, mainly shared on social media in recent years, is often fake, impossible to verify or lacking the information necessary to be used as evidence in court, said the International Bar Association (IBA). The «eyeWitness to Atrocities» app records the user's location, date and time, and nearby Wi-Fi networks to verify that the footage has not been edited or manipulated, before sending it to a database monitored by a team of legal experts¹¹. (Guilbert, 2015)

La transmission d'images de l'application vers la base de données marque le franchissement d'un seuil des archives. En principe, au-delà de ce seuil, la garde systématique et documentée des informations devrait continuer à perpétuité. Cunningham a fait valoir que certains aspects du post-gardisme de Ham sont devenus des réalités dans le domaine de l'archivage, avec la dévolution de certaines fonctions de gestion

des documents aux créateurs des documents, et une reconnaissance croissante de la nécessité pour les archivistes d'être interventionnistes afin que les documents numériques perdurent à long terme. De même, certains aspects de l'argumentation de Bearman en faveur du « bastion indéfendable » sont aujourd'hui plus largement acceptés, comme l'idéal de l'archiviste concepteur de systèmes, et un lien plus étroit entre la science archivistique et le domaine plus large de la gestion de l'information. Duranti et Jansen ont réaffirmé la valeur des archives en tant que lieux en 2013 dans le cadre de l'informatique en nuage, tout en s'ouvrant aux possibilités du post-gardisme, en déclarant que :

Le rôle des archives en tant que lieux [...] est toujours pertinent et nécessaire dans un paradigme basé sur l'informatique en nuage, si ce n'est en tant qu'institution physique fournissant le stockage, alors en tant qu'institution de supervision établissant une politique, effectuant des inspections et appliquant des règles et des règlements. (Duranti et Jansen, 2013, p. 164)

Si la pensée post-gardiste a gagné du terrain, le seuil existe toujours dans de nombreux systèmes et réseaux, comme le montre clairement l'application *eyeWitness to Atrocities*.

Mais le seuil n'est plus lié aux archives en tant que lieux d'« autorité souveraine publique ». Dans l'exemple d'*eyeWitness to Atrocities*, nous voyons un seuil des archives entre l'appareil d'enregistrement et la base de données en tant qu'élément d'un régime d'authenticité. Cependant, les enregistrements ne deviennent pas authentiques par le simple fait d'avoir franchi un seuil vers la conservation ou la classification. Dans *ius archivi*, c'était la nature souveraine de l'archive qui la rendait crédible, mais dans l'époque post-confiance, qu'elle soit contrôlée par un organisme public officiel, par un groupe d'acteurs tiers de la société civile ou par quiconque d'autre, l'enceinte des archives n'est pas implicitement un lieu d'authenticité. Les contrôles effectués au-delà du seuil offrent une protection contre des accusations d'invalidité ou de falsification, mais ces jugements-là restent à formuler, car, post-confiance oblige, *l'archii limes* est dissocié de la confiance envers les organes souverains. Dans la société post-confiance, l'intégrité du *lieu* de l'archivage n'est plus une affaire de foi ; elle est plutôt jugée subjectivement par le peuple, qui lui-même n'est pas unitaire. Comme Belinda Battley l'a constaté, l'archive en tant que

lieu d'authenticité est en outre remise en question par la reconnaissance du fait que « différents groupes peuvent avoir différentes exigences en matière d'authenticité et de force probante en fonction de leur expérience de la fiabilité de la culture dominante » (Battley, 2019, p. 7).

Le seuil des archives ne fonctionne plus comme l'affirmaient les théoriciens de l'*ius archivi*. Le fait de franchir le seuil pour entrer dans l'espace des archives n'authentifie pas les documents. Toutefois, l'*ius archivi* et son influence sur le débat plus récent concernant la garde des archives sont utiles dans le cadre d'une réflexion sur l'authenticité dans la mesure où le *demos* pourra éventuellement vérifier la qualité de la garde, offrant ainsi une garantie de fiabilité.

4. L'ESPACE DES ARCHIVES COMME ENCEINTE D'AUTHENTICITÉ

Si le seuil des archives existe dans de nombreux réseaux et systèmes, faisant partie d'une fonction subjective plutôt que d'un site souverain, il délimite néanmoins une enceinte reconnaissable par les disciplines. L'archive telle qu'imaginée par les théoriciens de l'*ius archivi* est une institution du type que Deleuze a déclaré fini. Bien qu'elle ne soit plus associée avec le type de souveraineté imaginé par Fritsch et ses pairs, l'archive après la crise exige que les utilisateurs portent un jugement sur l'authenticité des documents en fonction de la fiabilité de l'enceinte des archives et de ce qui s'y passe, qu'il s'agisse d'une institution, d'un réseau ou d'une application. De tels jugements sont formulés dans des contextes complexes impliquant des normes culturelles, des systèmes juridiques, des perspectives personnelles, etc. Mais dans la mentalité de la société de contrôle, dans laquelle la technologie des registres distribués et la technologie civique invitent le *demos* à participer au processus d'authentification, les informations à authentifier doivent être sorties de l'espace des archives. L'étude de 2016 de Wei Guo, Yun Fang, Weimei Pan et Dekun Li sur les dossiers de maintenance d'ascenseurs a montré que la garde, par un tiers de confiance, des dossiers créés par la société Tianjin Otis était nécessaire pour s'assurer que cette dernière ne les avait pas falsifiés, mais lors de cette étude on a négligé la transmission de copies aux clients comme points de comparaison avec les dossiers de la société. La garde distribuée de documents, ou de copies de documents, fait partie d'un mécanisme d'authentification, constituant des équivalents

numériques aux bâtons de taille de l'Europe médiévale (Clanchy, 2012)¹². Il ne s'agit pas ici de l'inspection à distance du post-gardisme, mais d'une inversion du seuil.

On trouve un exemple du fonctionnement de ce retournement dans les fuites de documents gouvernementaux. Les documents rendus publics en vertu des lois d'accès sont souvent censurés et, comme l'ont suggéré Francis Blouin et William Rosenberg, « l'encre noire du censeur réduit explicitement les légalités du contrôle de l'État à une relation de confiance » (Blouin et Rosenberg, 2011, p. 180). L'absence d'expurgations n'est pas le seul indicateur de la fiabilité dans les documents qui ont fait l'objet d'une fuite : les formulaires, cachets et signatures utilisés pour authentifier les documents dans des contextes formels sont mis à la disposition du public pour inspection. C'est ce spectacle de la bureaucratie mise à nu qui nous incite à accepter sans conteste la validité des documents ayant fait l'objet d'une fuite. Le public est beaucoup moins enclin à exiger de voir les pistes d'audit et les rapports du système concernant ces documents, car, d'emblée, il ne s'attend pas à y avoir accès, mais aussi parce que la nature illicite de la divulgation laisse supposer une entrée forcée dans cet espace des archives. Une fuite de documents est vue comme une exposition : « ... *the leak offers a mockery of state power by reproducing its words verbatim in the public arena...* » (Gitelman, 2014, p. 106)¹³. Lisa Gitelman fait valoir que la recontextualisation du document par le biais du processus de fuite transforme le document en une sorte de parodie : « ... une copie ayant fait l'objet d'une fuite a le potentiel non seulement de transgresser ou fuir à travers la frontière intérieur-extérieur, mais aussi, ce qui est important, de refléter – on pourrait dire technologiquement de reproduire – son itération comme une forme de critique » (Gitelman, 2014, p. 95). Cette recontextualisation critique, l'exposition des auteurs, est une sorte de témoignage d'un discours secret – un discours antérieurement confiné au dossier, mais désormais rendu public, avec son orateur. Il s'agit ici d'une mise en pratique du concept qui soutient l'exception américaine des documents commerciaux à la règle du oui-dire (*hearsay rule*), selon laquelle les documents peuvent être considérés comme s'auto-authentifiaient si une organisation les a utilisés comme base de ses opérations, décisions, transactions, etc. Autrement dit, si l'organisation a considéré le document comme authentique, la loi peut en faire autant : « Aussi bien dans la théorie archivistique que dans la jurisprudence, les documents sur lesquels le créateur se fonde

dans le cadre de ses activités habituelles et ordinaires sont supposés être authentiques» (InterPARES, 2002, p. 2). Nous sommes souvent enclins à croire que les documents ayant fait l'objet d'une fuite sont authentiques parce qu'ils semblent avoir été utilisés de bonne foi par leurs créateurs ou leurs détenteurs – c'est-à-dire que ceux-ci leur ont fait confiance et ont compté sur eux. Dans ces cas-là, l'archive est digne de confiance parce que les documents en ont été sortis illicitement, et non parce que l'authenticité est implicite dans la nature même de l'enceinte. En revanche, les publications d'informations autorisées venant de ces mêmes archives invitent au scepticisme qui caractérise la crise des institutions. Les différentes réactions aux publications autorisées et non autorisées venant des archives, bureaux, dossiers, serveurs de courrier électronique et banques de données des gouvernements illustrent la perception publique de ces archives réelles ou figuratives comme étant imprégnées d'un caractère secret et pas forcément authentique.

5. L'ARCHIVE INVERSÉE

L'utilisation de technologies civiques pour fournir ou enrichir des données et l'attente que les données gouvernementales ouvertes soient corrigées après leur publication marquent un changement dans le rôle des informations dans la vie publique. Les documents créés sous des formes plus ou moins traditionnelles selon des processus établis peuvent encore franchir un ou plusieurs seuils des archives, qu'ils soient physiques ou numériques. Cependant, depuis l'arrivée des données ouvertes, la déclaration d'authenticité n'est plus faite par le franchissement du seuil vers l'espace des archives. Au contraire, les informations ne peuvent être authentifiées que par leur sortie de l'enceinte vers l'espace public. Ceci est l'inversion du seuil des archives. L'archive est inversée. L'authentification se fait maintenant en public. La *fides publica* n'est pas un état d'être, mais un processus continu d'inspection dans l'espace public¹⁴. Il est important de noter que dans ce nouveau fonctionnement, les enceintes des archives sont dépourvues de souveraineté. Qu'il s'agisse de stockage dans l'infonuagique géré par la communauté ou de dépôts d'archives nationaux, les enceintes au-delà du seuil n'ont pas plus ou moins droit à l'authenticité ou au pouvoir authentifiant que les autres enceintes : ce n'est que dans le jugement du *demos* que ces espaces sont désignés comme étant de nature plus ou moins authentique, et de

telles désignations sont temporaires, en fonction de l'analyse continue des informations qui franchissent à nouveau le seuil.

Pour Deleuze, la crise des institutions était déjà en cours à travers les systèmes. Par exemple, en ce qui concerne le régime d'entreprise, il décrivait des « nouveaux traitements de l'argent, des produits et des hommes qui ne passent plus par la vieille forme-usine », qui peuvent maintenant être présents sous la forme de la technologie des registres distribués, des contrats zéro heure et des outils de l'économie de partage. S'il existe une crise des institutions, comment s'est-elle manifestée dans le système informationnel et quelles sont ses conséquences pour l'institution de l'archive en particulier ? L'idée de la crise des institutions ne concerne pas tant l'identité des institutions que leur fonctionnement. Pour que le public fasse confiance aux informations gouvernementales, il faut que les rouages internes de l'archive – définis comme la somme des opérations d'archivage ou de conservation autour des données – soient exposés. Le renversement du seuil des archives est le signe non seulement d'une crise de la confiance du public envers le gouvernement, mais aussi d'une crise des institutions, ce qui marque une transition vers de nouveaux modes de fonctionnement. Ce renversement n'est qu'une nouvelle façon d'exercer la même fonction de contrôle : abandonner la *fides publica* dans l'institution de l'archive et traîner les documents dehors, vers l'agora. En d'autres termes, l'archive devient un forum. Comme l'a affirmé Kregg Hetherington :

*The practices of representation that go into creating transparency are saturated at every turn with precisely that aspect of social life that they are meant to get rid of: politics. Indeed, far from stabilizing information, these larger technical networks create new spaces for disagreement and contestation*¹⁵. (Hetherington, 2011, p. 7)

Au-delà des nouvelles exigences en matière d'authentification, les archives sont affectées par la transition vers la société de contrôle à travers leur reconversion en une banque de données distribuée et connectée à un ensemble de systèmes de plus en plus imbriqués. Autrement dit, comme Upward et McKemmish l'avaient déjà noté en 1994, « l'institution des archives en tant que pôle ou nœud dans un réseau... » (Upward et McKemmish, 1994. p. 146). Les besoins en données du *demos*, ainsi que ceux d'autres acteurs et systèmes, nécessitent que les données et les documents soient sortis de l'archive pour être utilisés dans

d'autres systèmes et réseaux. La réalisation du potentiel panoptique de la technologie caractéristique de la société de contrôle exige la mise en données de tous les acteurs, les objets, les environnements et les événements. Ceci est une fonction archivistique : chaque point de données dans l'environnement de contrôle est une sorte de notice d'autorité, une entité nommée en relation avec d'autres identités nommées. Cette crise des institutions est donc une promotion pour l'archive, qui passe d'un dépôt authentifiant des documents d'actes publics à une banque de données qui alimente toutes les autres opérations. L'archive fait partie intégrante des systèmes qui permettront un contrôle continu dans l'environnement ouvert. Même si ce nœud archivistique n'est pas une institution, il s'agit bien d'une sorte d'enceinte. Il est important de noter que ce n'est pas une enceinte définitive au sens traditionnel. Les données doivent être sorties pour être authentifiées avant d'être réutilisées, et pendant cette inspection, les interventions des archivistes doivent être étudiées de la même façon que les interventions de tous les acteurs et systèmes dans la vie antérieure des données. L'archive n'est pas un terminus, mais un site de transition et un mécanisme de transmission.

6. PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ARCHIVES ET AUX SYSTÈMES DE DOMINATION

Cette sortie des documents vers le domaine public semble rendre le pouvoir au *demos*. Dans les dernières lignes de son post-scriptum, Deleuze suggère que le sujet d'aujourd'hui s'engage volontairement à construire et à vivre dans la société de contrôle. La participation coconstruit la relation ou les relations de contrôle. Dans l'environnement des données ouvertes, les utilisateurs des données sont considérés comme étant polyvalents – ce sont des citoyens, des entrepreneurs, des journalistes spécialisés dans les données, des militants, des sociétés et des organisations non gouvernementales, tous souhaitant utiliser les données à des fins différentes – et, ce qui est important, ils s'engagent volontairement dans la curation des données en les analysant, les nettoyant, les republiant et les adaptant à d'autres usages¹⁶. De même, dans le domaine des archives, il y a un mouvement vers la participation. Depuis les environs de 2007, des aspirations à un « patrimoine archivistique commun » (*archival commons*) (Anderson et Allen, 2009) et un intérêt pour les questions socio-politiques autour de l'application des technologies Web 2.0 au travail

d'archivage sont perceptibles dans la littérature, et ce travail est toujours en évolution. Kate Theimer utilise la définition des archives participatives suivante : « Une organisation, un site ou une collection dans lesquels des personnes autres que les professionnels des archives apportent des connaissances ou des ressources qui permettent de mieux comprendre les documents d'archives, généralement dans un environnement en ligne » (Theimer citée dans Huvila, 2011). Elle donne des exemples allant de l'engagement avec les utilisateurs par le biais des médias sociaux à l'introduction de fonctionnalités des médias sociaux dans les systèmes d'archives et un « niveau plus avancé d'activité participative invitant le public à apporter ses propres contributions au travail historique », comme le travail de transcription, l'identification des personnes et des lieux dans les photographies, la participation aux productions de métadonnées descriptives, et la consultation publique sur les priorités d'activités telles que la numérisation. Certains de ces travaux sont motivés par un programme de justice sociale qui cherche à démanteler les préjugés et les asymétries de pouvoir dans divers domaines du travail d'archivage, par exemple en aidant les communautés à décrire leurs propres documents d'archives, ou en élargissant les critères d'évaluation pour tenir compte de nouvelles perspectives au-delà des aspects officiels, juridiques et institutionnels. Cette démarche est liée aux notions de provenance parallèle et sociétale et de « droits dans le domaine des documents d'archives » (*rights in records*), à la reconnaissance et valorisation de modes de connaissance autochtones, et à d'autres développements dans la théorie archivistique qui s'éloignent de l'ancienne orthodoxie de l'autorité des archives exprimée par l'*ius archivi*, le gardisme, les conceptions étroites de la provenance et les institutions archivistiques en tant qu'authentificateurs. Au Royaume-Uni, une grande partie du soutien institutionnel et financier donné au travail d'archives participatives a cependant été motivé par l'intérêt officiel pour l'élimination des arriérés de catalogage ou d'indexation et la mise en données des documents d'archives. Les avantages de ce travail pour les archives et leurs utilisateurs sont souvent évidents, et si les données et métadonnées enrichies que ces activités génèrent sont souvent anodines dans le cadre d'une utilisation personnelle ou universitaire, les ensembles de données d'archives en expansion sont des ressources d'informations qui ont des avenir possibles illimités. Les répercussions sur les relations de pouvoir sont plus évidentes lorsque la collecte participative d'informations est pensée dans le cadre de systèmes de création de documents, tels que les plateformes de

gouvernement en ligne. Dans ce cas, la fourniture volontaire de données alimente plus visiblement une banque de données ancrée dans les relations de pouvoir, car les liens directs entre les individus, les données personnelles, les systèmes gouvernementaux et les répercussions en temps réel sont évidents dans l'inclusion d'individus dans certains services, programmes ou droits et leur exclusion de ceux-ci.

Ce qui est parfois immergé dans le discours archivistique sur le seuil à partir de 1990, c'est une réflexion sur l'impulsion donnée au développement de l'*ius archivi*. Les théoriciens de l'*ius archivi* étaient des fonctionnaires du pouvoir. Comme l'a fait valoir Randolph Head, « l'*ius archivi* a affiné et étendu les définitions de certains termes clés, à commencer par le mot « archive » lui-même, de manière à renforcer l'autorité des princes au service desquels étaient ses auteurs » (Head, 2013, p. 918). Les archivistes qui souhaitent servir le pouvoir peuvent s'accrocher à la souveraineté de l'archive en tant que site d'authentification, mais ce mode de pensée est en train de céder la place à un mode plus démocratique. Ce nouveau mode n'est pas sans poser problème : si Deleuze a raison à propos du volontarisme dans la société de contrôle, la nouvelle dynamique dans l'authentification des informations présente un défi. Comment les archives peuvent-elles éviter de redevenir des machines de contrôle ? La nature participative des développements mentionnés ci-dessus reflète la nature participative des systèmes de domination changeants identifiés par Deleuze, nécessitant un regard critique sur la façon dont les archives participatives, ainsi que les systèmes de création de documents, fonctionnent dans des systèmes de domination plus larges. Ce qui peut être radical et éthique sur le terrain peut fonctionner comme une collusion dans le contexte plus large des pratiques de contrôle des informations officielles. En dehors du secteur public, de nombreux archivistes travaillant dans le cadre du paradigme de la justice sociale ont l'habitude de porter un regard critique sur les structures de pouvoir qui entourent leur travail : une critique similaire est nécessaire dans le cadre du travail sur les documents gouvernementaux. Comme suggéré ci-dessus, le besoin le plus pressant est peut-être là où des systèmes participatifs sont utilisés pour documenter et agréger des données personnelles sur des sujets vivants.

Si les données gouvernementales ouvertes et les technologies civiques sont en train de rendre la fonction d'authentification au *demos*, en tant que témoins, la figure de l'archiviste apparaîtra à peu près comme

l'envisageaient les post-gardistes : un guide, un collaborateur et un analyste actif des systèmes et réseaux pour la création, la transmission et l'utilisation des documents d'archives. Cependant, les archivistes, qui sont conscients des répercussions possibles inhérentes à l'authentification par le *demoss* des données gouvernementales, ont le devoir de surveiller et de parler des fonctions politiques, structurelles et systémiques des informations ainsi étudiées et enrichies. C'est à cela que devra ressembler la pensée archivistique, et elle devra être inculquée dans l'esprit du *demoss*. Comme l'a dit Terry Cook, les archivistes doivent « cesser d'être des gardiens de choses et commencer à être des fournisseurs de concepts » (Cook, 2007, p. 409).

CONCLUSION : QUESTIONS POUR UNE PARTICIPATION CRITIQUE

Alors que dans la société de discipline, la distinction entre le sujet et la zone de l'enceinte était suffisamment claire pour que nous puissions caractériser la dynamique de cette société par des oppositions binaires comme l'intérieur et l'extérieur ou le citoyen et l'État, dans la société de contrôle, les technologies participatives comme les technologies civiques et les registres distribués amènent les utilisateurs à jouer de nouveaux rôles de collecteurs, conservateurs, éditeurs, contrôleurs et authenticateurs de données.

Dans la société de contrôle, l'archive n'est pas un lieu d'authentification définitif. L'archive est un nœud dans un réseau et un élément d'un flux d'informations en constante évolution. Comme toutes les fonctions de contrôle des enceintes dans la société de discipline, la crise des institutions est en train de rendre continue la discontinuité dans les archives – et au-delà. L'ordinateur, la machine de la société de contrôle, est utilisé pour créer des documents et, en raison de leurs propriétés matérielles et immatérielles, ces documents ont nécessité de nouvelles théories, concepts et pratiques dans la gestion des archives. Ces nouvelles approches ont en commun leur souci de la dévolution, de la participation et du contrôle continu, qui sont les caractéristiques de la société de contrôle.

Parmi ses autres applications, souvent génératrices, l'organisation de contenu par les citoyens permet d'augmenter et de perfectionner les banques de données de l'État. Au fur et à mesure que le travail d'archivage

est ouvert au *demos*, permettant l'enrichissement des métadonnées, la transcription, etc., les sujets nommés dans les documents (et ce faisant, soumis à une certaine autorité) sont entraînés dans le type de volontarisme observé par Deleuze comme étant caractéristique de la société de contrôle. Ce travail est censé responsabiliser et guérir, tout comme la curation des données gouvernementales est censée informer et engager, et les « jeunes gens » dans le *Post-scriptum* sont déterminés à s'améliorer. Mais l'inversion du seuil des archives est synonyme de l'archive en crise, et signale peut-être une transition vers un nouveau système de domination. En ce qui concerne les archives gouvernementales, comment peut-on être certains que les programmes de justice sociale, à l'origine d'une grande partie de la restructuration actuelle des processus et des outils d'archivage, atteindront leurs objectifs et ne seront pas récupérés dans la fourniture et la correction des données d'archives à des fins de contrôle ? Deleuze nous a prévenus que de « nouvelles armes » seraient nécessaires : ce qui semble être de nouvelles armes pour ouvrir et démocratiser l'archive ne fonctionne pas toujours comme prévu. Les archivistes communautaires s'interrogent depuis de nombreuses années à ce sujet : à quel moment la participation et la collaboration se transforment-elles en récupération ?

Les fausses nouvelles, les faits alternatifs et la lecture d'informations dans des contextes « post-vérité » et post-confiance exigent une maîtrise critique de l'information qui s'appuie sur le riche corpus de connaissances relatives à la maîtrise de l'information, aux techniques de journalisme et d'analyse de données, mais aussi à la réflexion archivistique sur l'authenticité. Maintenant que l'authentification a lieu de l'autre côté du seuil, nous devons promouvoir une réflexion archivistique critique qui étudie les systèmes de création et de gestion des documents, ainsi que les systèmes d'édition démocratique de contenus et de travail d'archivage participatif, en tant que systèmes de pouvoir, et encourager cet esprit critique chez les utilisateurs d'archives, de documents et de données dès un jeune âge. Il s'agit d'une réflexion qui pose les questions : Qu'est-ce que cette archive ? À qui appartient-elle ? Dans quels réseaux figure-t-elle ? Que fait-elle ?

JAMES LOWRY

NOTES DE FIN

1. Je remercie MM Lyle d'avoir traduit cet article, ainsi que Heather MacNeil et Jeannette Bastian pour leurs commentaires sur cet essai. Une version espagnole de cet article (traduit par Alejandro Delgado et Luis Hernández Olivera) a été publiée en 2021 sous le titre *El archivo invertido: umbrales, autenticidad y Demos*, dans *Tábula: Estudios archivísticos de Castilla y León*, 23, 25-53.
2. « ... a bird is a bird / slavery means slavery / a knife is a knife / death remains death » (... un oiseau est un oiseau / l'esclavage signifie l'esclavage / un couteau est un couteau / la mort reste la mort) (Herbert cité par Baranczak, 1987, p. 43).
3. « Quelque part entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment d'archives [...] les documents doivent se déployer en preuves et en mémoire, avant d'être enfermés dans le bâtiment comme témoignage des actions passées. Il doit y avoir un espace, un espace intermédiaire, où cela se produit, un espace délimité par deux frontières, l'une bordant les documents et l'autre bordant les preuves : l'*archii limes* ou le « seuil des archives » ». Traduction libre de l'auteur.
4. « ... (1) les individus ne passent pas forcément de certains régimes de contrôle confinés à un autre, mais ceux-ci sont interconnectés et continus ; (2) l'accent est mis sur les technologies de communication et d'information qui facilitent le suivi instantané et continu des individus dans l'environnement ouvert ; et (3) les individus sont numérisés et regroupés dans de vastes et multiples banques d'informations ». Traduction libre de l'auteur.
5. InterPARES est une initiative de recherche internationale qui étudie des questions sur la fiabilité des documents d'archives numériques.
6. « ... il faut reconnaître que les méthodes d'évaluation de la fiabilité et de l'authenticité, et les généralisations sur lesquelles elles reposent, ne sont pas des vérités essentielles ou transcendantes, mais des constructions humaines façonnées dans un contexte historique et culturel particulier ». Traduction libre de l'auteur.
7. « ... les jurés étaient des hommes du quartier et on supposait qu'ils connaîtraient les faits et intégreraient leurs propres connaissances dans leur verdict ». Traduction libre de l'auteur.
8. « ... a été facilité par des groupes de pression internationaux et nationaux influents tels que l'*Open Knowledge Foundation* et la *Sunlight Foundation*, en association avec le lobbying mené par des groupes industriels et des entreprises de l'économie de la connaissance, ainsi que par des hauts fonctionnaires convaincus par les arguments utilisés, et des dizaines de groupes locaux cherchant à exploiter les données municipales ». Traduction libre de l'auteur.
9. « ... l'entretien de dépôts massifs ne révèle qu'une petite partie d'une longue chaîne d'actions coordonnées qui remonte directement à une multitude de sites et

d'opérations locaux par lesquels les données sous leur forme « brute » sont extraites, façonnées et produites». Traduction libre de l'auteur.

10. « ... en 1664, [il] a fait remarquer que les documents d'archives obtenaient l'authenticité non pas par le simple fait de franchir le seuil des archives, mais par le fait que 1) le lieu auquel ils étaient destinés appartenait à une autorité publique souveraine, par opposition à ses agents ou délégués; que 2) l'agent qui les transmettait à un tel lieu était un fonctionnaire public; que 3) les documents étaient placés à la fois physiquement (c'est-à-dire par lieu) et intellectuellement (c'est-à-dire par description) parmi les documents authentiques; et que 4) cette association n'était pas censée être rompue ». Traduction libre de l'auteur.
11. « Les images de violations des droits de l'homme enregistrées sur les téléphones portables, principalement diffusées sur les médias sociaux ces dernières années, sont souvent fausses, impossibles à vérifier ou dépourvues des informations nécessaires pour servir de preuves devant les tribunaux, a déclaré l'*International Bar Association* (IBA). L'application *eyeWitness to Atrocities* enregistre le lieu, la date et l'heure, ainsi que les réseaux Wi-Fi voisins pour vérifier que les images n'ont pas été modifiées ou manipulées, avant de les envoyer à une base de données contrôlée par une équipe d'experts juridiques ». Traduction libre de l'auteur.
12. Des bâtons crantés fendus dans la longueur, de sorte que chaque partie à la transaction puisse retenir la moitié de sa trace.
13. « ... la fuite moque le pouvoir de l'État en reproduisant les mots de celui-ci textuellement dans le domaine public... ». Traduction libre de l'auteur.
14. Ce concept a son propre précédent dans l'exception à la règle du ouï-dire pour les documents publics, comme le montre MacNeil: « Une version moderne du principe de la publicité se trouve dans la *common law* anglaise, dans l'exception à la règle du ouï-dire pour les documents publics, selon laquelle la probabilité circonstancielle de la fiabilité d'un document public est renforcée par l'exigence qu'il soit mis à la disposition du public en permanence parce que « lorsqu'un document officiel est [...] soumis à l'inspection publique, la facilité et la certitude avec lesquelles toute erreur serait exposée et corrigée fournissent une garantie spéciale et supplémentaire d'exactitude » » (Wigmore, J. H. et Chadbourn, J. H., *Evidence in Trials at Common Law*, cité dans MacNeil, s.d.).
15. « ... les pratiques de représentation qui contribuent à créer la transparence n'ont cessé d'être saturées précisément par l'aspect de la vie sociale dont elles sont censées nous débarrasser: la politique. En effet, loin de stabiliser les informations, ces plus grands réseaux techniques créent de nouveaux espaces de désaccord et de contestation ». Traduction libre de l'auteur.
16. Pour quelques exemples des manières dont les données gouvernementales ont été adaptées à d'autres usages, voir Hogge, 2015.

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON, S. R. et Allen, R. B. (2009). Envisioning the archival commons. *American Archivist*, 72(2), 383-400.

ARTHUR, C. ET CROSS, M. (2006). Give us back our crown jewels. *The Guardian*. Repéré à <https://www.theguardian.com/technology/2006/mar/09/education.epublic>

BARANCZAK, S. (1987). *A fugitive from Utopia: The poetry of Zbigniew Herbert*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

BARRETT, M. ET KENT, J. L. (2018). Inside the government agency designing tech to fight fake news. *NBC*. Repéré à <https://www.nbcnews.com/tech/tech-news/inside-government-agency-designing-tech-fight-fake-news-n865586>

BASTIAN, J. (2021). Mine, yours, ours: Archival custody from transaction to narrative. *Archival Science*, 21, 25-42.

BATTLE, B. (2019). Authenticity in places of belonging: Community collective memory as a complex, adaptive recordkeeping system. *Archival Science*, 19(1), 1-26.

BLAKE, A. (2017). Kellyanne Conway says Donald Trump's team has « alternative facts ». Which pretty much says it all. *Washington Post*. Repéré à <https://www.washingtonpost.com/news/the-fix/wp/2017/01/22/kellyanne-conway-says-donald-trumps-team-has-alternate-facts-which-pretty-much-says-it-all/>

BLOUIN, F. ET ROSENBERG, W. (2011). *Processing the past: Contesting authority in history and the archives*. New York, NY: Oxford University Press.

BOGARD, W. (2006). Welcome to the society of control: The simulation of surveillance revisited. Dans K. Haggerty et R. Ericson (dir.), *The new politics of surveillance and visibility* (p. 55-78). Toronto, Ontario: University of Toronto Press.

CLANCHY, M. T. (2012). *From memory to written record: England 1066 - 1307* (3^e éd.). Hoboken, NJ: Wiley-Blackwell.

- COOK, T. (2007). Electronic records, paper minds: The revolution in information management and archives in the post-custodial and post-modernist era. *Archives & Social Studies: A Journal of Interdisciplinary Research*, 1(0).
- CUNNINGHAM, A. (1996). Journey to the end of the night: Custody and the dawning of a new era on the archival threshold. *Archives and Manuscripts*, 24(2).
- CUNNINGHAM, A. (2010). The postcustodial archive. Dans J. Hill (dir.), *The future of archives and recordkeeping: A reader*. Londres, Royaume-Uni : Facet Publishing.
- CUNNINGHAM, A. (2017). Archives as a place. Dans H. MacNeil et T. Eastwood (dir.), *Currents in archival thinking* (2^e éd.). Santa Barbara, CA : Libraries Unlimited.
- DELEUZE, G. (1992). Postscript on the societies of control. *October*, 59(hiver), 3-7.
- DESERIIS, M. (2011). The general, the watchman, and the engineer of control: The relationship between cooperation, communication, and command in the society of control. *Journal of Communication Inquiry*, 35(4), 387–394.
- DURANTI, L. (1996). Archives as a place. *Archives and Manuscripts*, 24(2).
- DURANTI, L. et JANSEN, A. (2013). Records in the cloud: Authenticity and jurisdiction. Dans *2013 Digital heritage international congress (DigitalHeritage)* (p. 161-164). Marseille, France : IEEE.
- EASTWOOD, T. (1996). Should creating agencies keep electronic records indefinitely? *Archives and Manuscripts*, 24(2), 256-267.
- FOUCAULT, M. (1995). *Discipline and punish: The birth of the prison*. New York, NY : Vintage Books.
- GITELMAN, L. (2014). *Paper knowledge: Toward a media history of documents*. Durham, NC : Duke University Press.
- GOVERNMENT DIGITAL SERVICE. (2020). About. Repéré à <https://data.gov.uk/about>

- THE GUARDIAN. (2018, 14 septembre). Free our data. Repéré à <http://www.theguardian.com/technology/free-our-data>
- GUILBERT, K. (2015, 7 juin). Smartphone-wielding civilians to combat war crimes – with an app. *Thomson Reuters Foundation*. Repéré à <http://news.trust.org/item/20180607151711-ymjan/>
- GUO, W., FANG, Y., PAN, W. ET LI, D. (2016). Archives as a trusted third party in maintaining and preserving digital records in the cloud environment. *Records Management Journal*, 26(2), 170-184. doi: <https://doi.org/10.1108/RMJ-07-2015-0028>
- HEAD, R. (2013). Documents, archives, and proof around 1700. *The Historical Journal*, 56(4), 909-930. Repéré à <https://search-proquest-com.libproxy.ucl.ac.uk/docview/1695737843?accountid=14511>
- HEAD, R. (2016). Configuring European archives: spaces, materials and practices in the differentiation of repositories from the late Middle Ages to 1700. *European History Quarterly*, 46(3), 498-518.
- HETHERINGTON, K. (2011). *Guerrilla auditors: The politics of transparency in neoliberal Paraguay*. Londres, Royaume-Uni : Duke University Press.
- HOGGE, B. (2015, novembre). Open data: Six stories about impact in the UK. *Omidyar Network*. Repéré à https://www.omidyar.com/sites/default/files/file_archive/insights/Open%20Data_Six%20Stories%20About%20Impact%20in%20the%20UK/OpenData_CaseStudies_Report_complete_DIGITAL_102715.pdf (sic)
- HUVILA, I. (2011, 31 août). What is a participatory archive? For real (?) [Billet de blogue]. Repéré à <http://www.istohuvila.se/what-participatory-archive-real>
- INTERPARES. (s. d.). InterPARES project. Repéré à <http://www.interpares.org>
- INTERPARES. (2002). Authenticity task force, requirements for assessing and maintaining the authenticity of electronic records. Repéré à http://www.interpares.org/book/interpares_book_k_app02.pdf
- KITCHIN, R. (2014). *The data revolution: Big data, open data, data infrastructures & their consequences*. Londres, Royaume-Uni : Sage.
- KNIGHT FOUNDATION (2013, décembre). The emergence of civic tech: Investments in a growing field. Repéré à <https://knightfoundation.org/wp-content/uploads/2019/06/knight-civic-tech.pdf>

- KRIVÝ, M. (2018). Towards a critique of cybernetic urbanism: The smart city and the society of control. *Planning Theory*, 17(1), 8-30.
- LAPPIN, J. (2012). Why a link between MoReq2010 and the OAIS model would benefit both records managers and archivists: The dream of a single record keeping profession. Repéré à <https://thinkingrecords.co.uk/2012/07/13/why-a-link-between-moreq2010-and-the-oais-model-would-benefit-both-records-managers-and-archivists/>
- LOVE, J. M. (2013). A society of control: The people and the individual. *Public Administration Quarterly*, 37(4), 576-593.
- LOWRY, J. (2014). Opening government: Open data and access to information. Dans J. Lowry et J. Wamukoya (dir.), *Integrity in government through records management: Essays in honour of Anne Thurston*. Farnham, Royaume-Uni: Ashgate.
- MACNEIL, H. (2000a). *Trusting records: Legal, historical and diplomatic perspectives*. New York, NY: Springer.
- MACNEIL, H. (2000b). Providing grounds for trust: Developing conceptual requirements for the long-term preservation of authentic electronic records. *Archivaria*, 50(automne).
- MACNEIL, H. (2001). Trusting records in a postmodern world. *Archivaria*, 51(printemps).
- MACNEIL, H. (2019). Trusting records in the digital age: Changing archival perspectives. Dans E. Schoggl-Ernst, T. Stockinger et J. Wuhrer (dir.), *Die Zukunft der Vergangenheit in der Gegenwart* (p. 89-100). Vienne, Autriche: Böhlau Verlag.
- MARTINEZ, D. (2011). Beyond disciplinary enclosures: Management control in the society of control. *Critical Perspectives on Accounting*, 22, 200-211.
- MCKEMMISH, S., UPWARD, F. ET & REED, B. (2010). Records continuum model. Dans M. J. Bates et M. N. Maack (dir.), *Encyclopedia of Library and Information Sciences* (3^e éd., p. 4447-4448). Boca Raton, États-Unis: CRC Press.
- MYSOCIETY. (s. d.). FixMyStreet. Repéré à <https://www.fixmystreet.com>

MY SOCIETY. (s. d.). TheyWorkForYou. Repéré à <http://www.theyworkforyou.com>

OPEN DATA INSTITUTE. (2012). Business plan 2012-2017. Repéré à <http://e642e8368e3bf8d5526e-464b4b70b4554c1a79566214d402739e.r6.cf3.rackcdn.com/odi-business-plan-may-release.pdf>

OPEN GOVERNMENT PARTNERSHIP. (2011). Open government declaration. Repéré à <https://www.opengovpartnership.org/open-government-declaration>

OPEN GOVERNMENT PARTNERSHIP. (2020?). About OGP. Repéré à <https://www.opengovpartnership.org/about/about-ogp>

OPEN KNOWLEDGE INTERNATIONAL. (2018). The open definition. Repéré à <https://opendefinition.org>

O'SHEA, G. ET ROBERTS, D. (1996). Living in a digital world: Recognising the electronic and post-custodial realities. *Archives and Manuscripts*, 24(2), 286-311.

RIBES, D. ET JACKSON, S. (2013). Data bite man: The work of sustaining a long-term study. Dans L. Gitelman (dir.), *Raw data is an oxymoron* (p. 152). Cambridge, MA: MIT Press.

SCHMIDT, S. ET BEVER, L. (2017, 3 février). Kellyanne Conway cites « Bowling green massacre » that never happened to defend travel ban. *Washington Post*. Repéré à <https://www.washingtonpost.com/news/morning-mix/wp/2017/02/03/kellyanne-conway-cites-bowling-green-massacre-that-never-happened-to-defend-travel-ban/>

SHADBOLT, N. (2011, 21 janvier). A year of data.gov.uk. Dans *The Guardian* [Billet de blogue]. Repéré à <https://www.theguardian.com/news/datablog/2011/jan/21/data-gov-nigel-shadbolt-government>

UK GOVERNMENT CHIEF SCIENTIFIC ADVISER. (2016). Distributed ledger technology: Beyond block chain. Repéré à https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/492972/gs-16-1-distributed-ledger-technology.pdf

UK OPEN GOVERNMENT NETWORK. (2020). About. Repéré à <https://www.opengovernment.org.uk>

- UPWARD, F. ET MCKEMMISH, S. (1994). Somewhere beyond custody. *Archives and Manuscripts: Journal of the Australian Society of Archivists*, 22(2), 136-49.
- WOOD, S., LOWRY, J. ET LAU, A. (2019). Information/Control – control in the age of post-truth: An introduction. *Journal of Critical Library and Information Studies*, 2(2). doi: <https://doi.org/10.24242/jclis.v2i2.154>
- YEO, G. (2018). *Records, information and data: Exploring the role of record-keeping in an information culture*. Londres, Royaume-Uni: Facet Publishing.

Gilles Héon : une vie au cœur des archives¹

VICKY SHANK

Étudiante à la maîtrise en sciences de l'information, École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal

INTRODUCTION

Le paysage archivistique du Québec est marqué par plusieurs figures de proue. Que ce soit par leur implication dans la recherche ou dans l'application concrète de concepts et méthodes de travail, ces archivistes ont permis, et permettent encore aujourd'hui, la mise en valeur de la profession auprès du grand public, ainsi que la mise en place de cadres et de procédés assurant une meilleure gestion, préservation et diffusion des archives partout au pays. Parmi ces archivistes, se trouve Gilles Héon, qui, en 2020, a célébré ses cinquante années d'adhésion et d'implication auprès de l'Association des archivistes du Québec. Engagé dans la communauté archivistique depuis les débuts de sa carrière, Gilles Héon devient membre de l'Association des archivistes du Québec en 1970. Il y siège au fil des ans sur de nombreux comités, et y occupe successivement

1. D'après un travail réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours SCI6117 – Fondements de l'archivistique donné au trimestre d'hiver 2020 par Sabine Mas (remis le 8 mai 2020).

tous les postes administratifs jusqu'à la présidence en 1976, puis la direction générale en 1988 (Université Laval, 2015). Reconnaisante de son travail en son sein, l'Association lui décerne plusieurs marques d'appréciation, dont celle de Membre émérite en 1995. Il intervient ponctuellement auprès de cette dernière jusqu'en 2017 (Université Laval, 2015). Ce 50^e anniversaire fait de lui un des plus anciens membres actifs de l'Association des archivistes du Québec.

Le parcours archivistique de Gilles Héon est grandement influencé par ses intérêts et convictions personnels. Sa carrière est marquée du sceau de la démocratisation et de la conservation des archives. Sa formation en histoire lui inculque une profonde compréhension de l'importance des archives et du rôle des archivistes dans l'écriture de l'histoire et dans le domaine de la recherche. Dès ses premières années en tant qu'archiviste, il contribue au rapprochement des disciplines historiques et archivistiques, conscient que les deux s'intéressent « aux documents passés en ce qu'ils témoignent du passage de l'Homme » (Héon, 1974, p. 28). De la même manière, sa foi catholique l'amène à s'impliquer tout au long de sa carrière dans divers projets liés à des organismes religieux. Il agit d'ailleurs à titre d'archiviste-conseil auprès de plusieurs d'entre eux, dont l'Archidiocèse de Québec de 1999 à 2012 (Université Laval, 2015), pour lequel il occupe également un emploi régulier de 2006 à 2009, de même que pour le Monastère des Augustines de 2019 à 2020 (Héon, 2019).

C'est aux Archives nationales du Québec que Gilles Héon entame sa carrière d'archiviste, et il y demeurera pratiquement l'entièreté de sa vie professionnelle. Dès l'été 1967, il obtient un emploi étudiant aux Archives nationales du Québec dans la section des cartes et plans. Il y est engagé de manière permanente en 1969 (Héon, 2019). Poursuivant tout d'abord son travail amorcé dans la section des cartes et plans, il occupe par la suite des postes à Québec, Montréal et Trois-Rivières et ce, jusqu'à sa retraite en 2004. Parmi ces postes figurent ceux de coordonnateur de l'Inventaire national des archives du Québec, directeur des services techniques, puis Archiviste de référence au Centre d'archives de Québec (Héon, 2019).

Une carrière certes, mais surtout une vie à valoriser les archives québécoises et à en faire la promotion et la démocratisation à travers de multiples textes et communications. Une courte rétrospective de sa carrière en tant qu'archiviste s'impose soit, mais également en tant qu'auteur et conférencier marquant du milieu archivistique québécois.

Afin de mieux comprendre ce qui a orienté et teinté la carrière de Gilles Héon, il importe de porter un regard sur ses champs d'intérêts les plus marquants. C'est ainsi que seront présentés les grands thèmes abordés et défendus par ce dernier, et ce, à travers les nombreux textes et contributions qui ont marqué son parcours professionnel. La classification des archives et l'importance des instruments de recherche, l'apport et la portée des archives religieuses pour la conservation de la mémoire, et la démocratisation des archives sont autant d'aspects qui seront traités. Le tout débutant avec l'implication de Gilles Héon aux Archives nationales du Québec.

1. ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC: ARCHIVES ET HISTOIRE NATIONALE

À l'emploi des Archives nationales du Québec pendant près de 40 ans, Gilles Héon participe à de nombreuses publications traitant de leur histoire en tant qu'institution, mais également de leur importance dans la conservation et la diffusion de la mémoire collective. Mémoire collective certes, mais également mémoires économique, sociétale, culturelle et des mentalités. Dès lors, selon Gilles Héon, il devient très important pour les archivistes de « s'attacher à recueillir les documents les plus divers pour atteindre à une perception plus globale du passé » (Héon, 1971, p. 24). Dans cet esprit, il rédige un « Bref historique des Archives du Québec » qui est publié dans le *Rapport des Archives nationales du Québec* de 1970. C'est la première d'une série de publications qui témoignent de leur histoire et qui rendent accessibles la compréhension de leur rôle et leur importance dans la recherche (Héon, 1975; Héon, 1992; Héon 1995a, par exemple). L'Histoire, écrit-il, « repose sur des documents [...] En effet, notre démarche nous enseigne cette triste vérité : pour dix documents existants, cent manquent » (Héon, 1970, p. 15). Cette prise de conscience, très tôt dans sa carrière, oriente une partie de ses travaux vers la mise en valeur et le rôle primordial de l'État dans la conservation et dans la diffusion de cette mémoire collective. Il souligne l'importance du *Rapport Dorchester* (1790) en tant que « sorte d'acte de naissance des archives de l'État québécois » (Héon, 1992, p. 11). Le dépôt de ce rapport au gouverneur général Lord Dorchester mènera à la nomination du secrétaire provincial en tant que « gardien des archives de la Nouvelle-France » de même qu'à la reconnaissance de l'importance de veiller au

classement, à la conservation et à la diffusion des documents d'archives (Héon, 1992, p. 11).

Au début des années 80, Gilles Héon publie un texte relatant l'histoire de la mise sur pied ainsi que les réalisations de l'Inventaire national des archives du Québec, dans lequel il agit à titre de coordonnateur dès le tout début et ce, jusqu'en 1982 (Héon, 1982-1983). Ce service a pour mandat, entre autres, la réalisation d'inventaires régionaux menant à l'obtention d'un inventaire global des archives du Québec (Héon, 1982-1983). Une telle entreprise a pour effet de faire connaître ces services d'archives à la population et de permettre une prise de conscience de l'importance générale des documents d'archives :

Peut-on imaginer les effets de sensibilisation aux archives produits par une telle entreprise auprès des populations visitées? Combien de gens ont alors pris conscience de l'intérêt de leurs archives, de leurs « vieux papiers »? Combien d'institutions, d'organismes ont réagi de la même manière? Pour fournir une assistance minimale aux personnes qui désiraient apporter plus de soins à leurs archives, le service a distribué une brochure intitulée « Portefeuille archivistique », rapidement épuisée. Le Service de l'inventaire national se faisait ainsi promoteur et éducateur en matière d'archives. (Héon, 1982-1983, p. 6)

L'Inventaire national des archives du Québec, projet de grande envergure, répertorie, en 1982, près de 9 000 fonds d'archives, reproduits sur une trentaine de bobines de microfilm. Pour s'y retrouver, deux index sont disponibles sur microfiches (Héon, 1982-1983). Déjà, dès 1982-1983, Gilles Héon pose les bases de ce qui allait devenir plusieurs de ses thèmes de prédilection, soit l'histoire, les Archives nationales du Québec, la classification des archives ainsi que la démocratisation de ces dernières.

Plus tard, dans son texte *Les Archives nationales du Québec: la mémoire de la nation*, paru en 1995, Gilles Héon affirme que pour être national, le service d'archives d'un État doit s'appuyer sur quatre éléments fondamentaux: « Fondement en droit des responsabilités archivistiques, structure de gestion, stratégie de normalisation scientifique [et] programme de diffusion et d'accessibilité » (Héon, 1995a, p. 4). C'est donc à travers les âges que les institutions de la mémoire, qui

éventuellement deviendraient les Archives nationales du Québec, allaient lentement mettre en place un système qui, avec le temps, réussirait à réunir ces quatre éléments; éléments qui tiendront compte de tous les documents d'archives, de leur création jusqu'à leur disposition finale (Héon, 1995a).

Quelques années plutôt, Gilles Héon fait paraître un texte traitant de l'établissement des centres d'archives régionaux relevant des Archives nationales du Québec (Héon, 1983a). Ces centres d'archives régionaux, neuf à l'époque, ont six fonctions principales, soit promouvoir les archives auprès de la population et de divers organismes; administrer et gérer ces derniers ainsi que le personnel qui y travaille; offrir un service de références aux chercheurs; faire l'acquisition d'archives; traiter ces archives adéquatement à l'aide d'un personnel formé et d'instruments de recherche efficaces; et participer au programme d'Inventaire national du Québec (Héon, 1983a, p. 134-136).

Depuis leur création en 1969, les Archives nationales du Québec ont pour mission première d'être gardiennes des archives de la nation. Elles ont également le devoir de contribuer à leur diffusion. Mais pour y parvenir, la classification doit être ordonnée et efficace. Les instruments de recherche doivent l'être tout autant.

2. CLASSIFICATION DES ARCHIVES ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE: OUTILS INDISPENSABLES À UNE BONNE GESTION

La classification des archives de même que les instruments de recherche sont des thèmes qui retiennent l'attention de Gilles Héon tout au long de sa carrière. Pour qu'un service d'archives relève le défi que lui impose son mandat, ne faut-il pas qu'il se dote d'outils pertinents et efficaces? Une de ses premières publications, à titre d'archiviste aux Archives nationales du Québec, décrit le classement de la section des cartes et plans de l'institution (Héon, 1972). Toujours dans un esprit d'efficacité, il participe à l'implantation d'une nouvelle classification de ces derniers dans le but de « simplifier leur consultation et supprimer les risques de perte et de détérioration dus à une classification antérieure complexe et à une disposition qui ne tenait pas compte du format de ces documents » (Héon, 1972, p. 417).

En tant que chargé de cours, Gilles Héon enseigne pendant plusieurs années au Centre d'enseignement des langues vivantes, puis au certificat en archivistique du Département d'histoire de l'Université Laval. C'est dans ce dernier qu'il enseigne les cours *Diffusion, référence et recherche*, *Classement et instruments de recherche* et *Concepts et méthodes archivistiques* (Université Laval, 2015). La classification et l'établissement d'instruments de recherche constituent des chevaux de bataille d'une grande importance pour lui. Il fait d'ailleurs état, dans son texte *Les plans de classification en archivistique*, publié en 1995, de la question des plans de classification à la lumière de la nouvelle masse documentaire générée par la complexité grandissante des organisations qui la produisent, de même que de la diversité des supports sur lesquels ces documents sont consignés (Héon, 1995b). Une normalisation des méthodes de classification est donc à prioriser. Le plan de classification constitue non-seulement un outil de repérage nécessaire, mais permet également une gestion et une conservation efficace des documents d'archives.

Le plan de classification constitue le premier instrument de repérage intellectuel des documents à quelque niveau documentaire que ce soit, facilitant ainsi le processus de prise de décision et les démarches de recherche administrative et historique. Son existence stabilise en quelque sorte les processus de gestion en proposant un cadre commun de référence et de procédures. Il accélérera la confection des instruments de repérage spécifiques et les processus de transfert et de versement des documents concernés. Ce faisant, il contribuera à une gestion matérielle efficace et efficiente de ces mêmes documents. Finalement, il deviendra un support essentiel au respect des législations en vigueur puisque d'aucuns l'utilisent comme liste de classement au sens de la Loi sur l'accès aux documents [des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1] ou encore comme modèle de base de leur calendrier de conservation [...]. (Héon, 1995b, p. 77)

Il contribue, au fil des ans, à la rédaction de plusieurs inventaires, répertoires, guides et annuaires, et ce, au profit de différentes organisations : *Guide de consultation des « Anciennes archives françaises » (antérieurement SÉRIES NF) conservées au Centre d'archives de Québec* (Héon, 1983b) ; *Annuaire des dépôts d'archives canadiens* (Caya et

Bureau canadien des archivistes, 1986); *Guide de gestion des documents de l'Archidiocèse de Québec. Séries de gestion et d'exploitation* (Héon, 2009); ainsi que plusieurs descriptions de fonds regroupés dans le troisième tome du collectif *Les chemins de la mémoire, Biens mobiliers du Québec* (Commission des biens culturels du Québec, 1999), pour ne nommer que ceux-là.

Gilles Héon contribue également, en 2005, à l'élaboration de guides de gestion d'archives s'adressant à des organisations publiques et privées (Drolet, Héon et Sauvageau, 2005; Héon et Sauvageau, 2005). Disponibles sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, leur but premier est d'aider et encourager ces dernières, qu'elles soient constituées de partis politiques, de municipalités ou de maisons d'éditions, à entreprendre et maintenir une saine gestion des documents qu'elles produisent (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, s.d.). De façon générale, il défend fortement l'idée que les plans de classification, appliqués à tout le cycle de vie des documents, sont le « premier instrument de repérage intellectuel des documents » et qu'ils facilitent ainsi « le processus de prise de décision et les démarches de recherche administrative et historique » (Héon, 1995b, p. 77).

Il réitère ces propos lors de sa participation à l'ouvrage collectif dirigé par Carol Couture, *Les fonctions de l'archivistique* contemporaine, paru en 1999 (Héon, 1999). Dans le chapitre qu'il rédige, « La classification », Gilles Héon traite de l'importance des plans de classification de même que des défis et difficultés que doivent relever et surmonter les archivistes dans l'élaboration de ces derniers, et ce, tout en respectant le principe de respect des fonds. Plusieurs modèles et théories, ayant mené à l'adoption des *Règles pour la description des documents d'archives* par le Canada et le Québec, sont présentés en introduction. La classification des archives doit absolument être normalisée et constitue, selon lui, une des fonctions archivistiques dans laquelle les archivistes doivent exercer le plus leur savoir-faire et leur expertise. Mais encore faut-il qu'ils en respectent les qualités : que les plans de classification soient ancrés à la réalité vécue par les créateurs des documents, qu'ils soient munis de titres uniques, qu'ils soient flexibles et qu'ils soient permanents (Héon, 1999). Les auteurs de l'ouvrage, dont fait partie Gilles Héon, se voient décerner en 2001 le prix Jacques-Ducharme, remis par l'Association des archivistes du Québec (Association des archivistes du Québec, 2016). Ce prix, nommé d'après M. Jacques Ducharme, ancien membre de l'Association des

archivistes du Québec et archiviste au Service des archives de l'Université de Montréal (1973-1981), puis aux Archives nationales du Québec (1983-1989), récompense la contribution d'une ou plusieurs personnes au « développement de l'archivistique et de la gestion documentaire » (Association des archivistes du Québec, 2016). L'ouvrage en question demeure, depuis sa publication, un outil de référence indispensable tant aux archivistes de profession qu'aux étudiants.

3. ARCHIVES RELIGIEUSES : IMPORTANTES ET EN PÉRIL

Impliqué de diverses façons tout au long de sa carrière dans l'univers des archives privées, Gilles Héon a beaucoup travaillé à sensibiliser la communauté et le grand public à l'importance et au rôle primordial de la conservation des archives, notamment des archives religieuses. Et malgré une foi catholique assumée et son travail accompli auprès d'organisations religieuses, Gilles Héon se défend d'être un « archiviste-religieux » (Héon, 2004, p. 9). Il se définit plutôt lui-même comme un « observateur », observateur riche d'un intérêt marqué et d'une grande expérience dans le domaine (Héon, 2004, p. 9). Selon lui, les archives religieuses, ou ecclésiastiques, sont d'une grande valeur pour la recherche historique, qu'elle soit scientifique ou populaire :

Les archives documentent la présence matérielle de l'Église à travers ses propriétés foncières, ses bâtiments, ses œuvres d'art et objets de culte. Elles attestent de leurs titres légaux et permettent de les entretenir ou de les transformer au besoin. Les archives rappellent les rites et pratiques de l'œuvre pastorale de l'Église : œuvres missionnaires, éducatives et hospitalières, œuvres d'adoration et de prière, œuvres d'accueil et de partage. C'est encore par les archives qu'est exprimé le message évangélique de ses représentants dans la société. Elles témoignent ainsi des relations de l'Église avec les autorités civiles, les corps sociaux et les fidèles. Finalement et surtout, elles demeurent le signe visible et tangible de l'expression de la foi dans notre société. (Héon, 2004, p. 9)

Plusieurs des écrits et collaborations de Gilles Héon traitent des archives religieuses ou relèvent de colloques ou conférences donnés à ce sujet : *Les chemins de la mémoire. Biens mobiliers du Québec* (tome 3)

(Commission des biens culturels, 1999), « Réflexion sur les archives religieuses » dans *L'avenir des biens d'église: Le Saguenay-Lac-Saint-Jean relève le défi! Actes du premier colloque régional sur le patrimoine religieux* (Héon, 1998), *Les archives paroissiales de l'Archidiocèse de Québec* (Lafontaine, Roberge et Héon, 1999) et le *Guide de gestion des documents de l'Archidiocèse de Québec* (Héon, 2009), par exemple.

En 2005 et 2006, il contribue, en son nom et au nom de l'Association des archivistes du Québec, aux consultations publiques sur le patrimoine religieux du Québec mises en place par la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec en proposant un mémoire sur *L'avenir du patrimoine religieux du Québec*. Dans ce mémoire, il réitère l'importance des archives religieuses dans les cercles de recherche, mais évoque à quel point ces dernières sont malgré tout sous-estimées, sous-financées et fragilisées (Héon, 2005-2006). Il fait principalement état du traitement malheureux que les archives religieuses du Québec reçoivent, archives dont l'état de conservation général est largement inconnu, dont les lieux d'entreposage sont très souvent inadéquats, qui peinent à recevoir le financement nécessaire au maintien des activités qui les touchent et dont le personnel est souvent insuffisant ou peu qualifié (Héon, 2005-2006).

Malgré le nombre élevé de domaines d'études qui se réfèrent et utilisent régulièrement les archives religieuses dans leurs champs de recherche respectifs, ces dernières demeurent encore peu connues et leur apport, très peu valorisé. Quant au fait que la gestion des archives religieuses est, de manière générale, sous-estimée, Gilles Héon écrit :

... on constate aisément que l'aide financière accordée par l'État au patrimoine archivistique religieux atteint à peine 1,5 % du montant consacré aux autres formes patrimoniales. C'est encore loin du 5 % de son budget accordé par le MCC au fonctionnement des Archives nationales du Québec. Bien plus, pris individuellement, ces programmes ont rapporté à leurs bénéficiaires une somme moyenne de 28 800 \$ dans le cas du premier et de 3 500 \$ dans le cas du second. Ces sommes dérisoires ne financent même pas l'emploi annuel d'une personne dotée des qualifications universitaires de premier cycle. (Héon, 2005-2006, p. 176)

Selon Gilles Héon, il ne faut pas minimiser l'impact négatif de la diminution notoire d'effectifs religieux au sein des congrégations. Ce phénomène affecte les fonds attribués à la gestion des archives, mais en résulte également un manque de personnel clérical qualifié pour traiter adéquatement les archives religieuses, qu'elles soient courantes, intermédiaires ou historiques (Héon, 2005-2006).

Toujours dans ce mémoire, il propose des recommandations pour l'amélioration des conditions susmentionnées. En résumé, il suggère la réalisation d'une étude sur l'état de conservation des archives religieuses au Québec; la mise sur pied d'un groupe de travail ayant pour mission l'identification des critères d'évaluation pertinents pour en assurer la pérennité et la diffusion; l'aménagement adéquat de leurs locaux d'entreposage, leur permettant une conservation dans des conditions optimales; l'embauche et la formation d'un personnel compétent et, finalement, l'ajout de fonds monétaires et le développement de programmes nécessaires à la réalisation de ces conditions (Héon, 2005-2006).

Au cours de leur histoire, les communautés religieuses québécoises ont été pionnières dans la gestion de leurs archives. Malgré les difficultés liées à l'abolition d'un nombre grandissant de paroisses et au manque notoire d'effectifs, elles ont réussi à prendre en main efficacement leurs centres d'archives, en ce qui concerne la formation du personnel ainsi que la création de regroupements professionnels (Héon, 2004). Il est donc très important de leur octroyer le support et les fonds nécessaires pour leur permettre à nouveau un traitement et une gestion tout aussi efficaces de leurs documents.

4. DÉMOCRATISATION DE L'ARCHIVISTIQUE : UNE AFFAIRE PERSONNELLE

Gilles Héon contribue à faire connaître l'archivistique non seulement auprès de la communauté scientifique, mais également auprès du grand public. Comprenant que l'histoire ne peut être écrite qu'à l'aide des archives politiques, il participe activement à la mise en valeur des archives privées. À cet effet, il collabore, en 1992, à la création du programme pédagogique *Ton portefeuille archivistique*, programme s'adressant aux jeunes d'âge primaire et qui a pour but de leur apprendre l'utilité des centres d'archives et des documents qu'ils conservent, tout en

leur permettant une prise de conscience de la teneur de leurs archives personnelles. Cet outil s'intègre aux programmes scolaires déjà en place dans les écoles de l'époque et s'avère une réussite auprès des élèves de 4^e année qui y participent (Héon, 1994-1995).

Il récidive, en 2000, avec un outil promouvant la classification et la conservation des archives personnelles et familiales dans lequel ses collaborateurs et lui présentent une méthode d'organisation pour ces dernières: *Comment classer vos archives personnelles et familiales: vos papiers: supports et témoins de la vie quotidienne*. Il y explique, en parlant des divers documents pouvant constituer des archives, que :

... le document d'archives existe dès lors qu'une information est consignée et conservée pour référence future, prochaine ou éloignée. N'est-ce pas le lot de l'acte de naissance, du passeport, du reçu pour fins d'impôts, du testament autant que du mode d'emploi d'un appareil électroménager, du faire-part de mariage, de la carte postale et du diplôme que nous retrouvons tous dans nos archives personnelles ? (Héon, Canac-Marquis, Leclair et Thiébaud, 2000, p. 6)

Treize séries documentaires sont proposées à cet effet, lesquelles sont divisées en quatre grandes catégories: « Ce que je suis », « Ceux et celles que je fréquente », « Ce que je fais » et « Ce que je possède » (Héon, Canac-Marquis, Leclair et Thiébaud, 2000). Parmi ces treize catégories se trouvent celles ayant trait à l'histoire et la généalogie, la vie personnelle, la santé, les relations familiales et sociales, les études et le travail, les loisirs, les biens mobiliers et immobiliers, les animaux ainsi que l'information (Héon, Canac-Marquis, Leclair et Thiébaud, 2000). Ouvrage pratique d'un grand intérêt, il est à nouveau publié en 2011, accompagné de nouveaux collaborateurs, dans une version revue et augmentée sous le titre: *Comment gérer vos documents personnels. Supports et témoins de la vie quotidienne*.

La ligne directrice de l'ouvrage ? Le plan de classification.

L'application d'un plan de classification à nos archives personnelles et familiales permet donc de réaliser plusieurs objectifs: regrouper et identifier correctement nos archives, faciliter leur repérage et leur consultation, apprendre à reconnaître leur utilité certes, mais aussi, leur richesse

d'évocation et, finalement, conserver la mémoire de nos activités passées et récentes, voire révéler notre personne elle-même. Dès lors, nos archives, à l'égal de nos autres biens transmissibles, constitueront une part significative de notre patrimoine familial, constamment enrichi au fil des générations. (Héon, Canac-Marquis, Leclair et Thiébaud, 2000, p. 6)

Quelques années plus tard, il fait paraître un article dans la revue *Cap-aux-Diamants* dans lequel il réitère l'importance de se munir d'un plan de classification pour les archives personnelles afin de mieux gérer ses activités courantes et de permettre le legs d'un patrimoine documentaire ordonné, pour la famille soit, mais également pour les historiens et chercheurs de demain (Héon, 2017). Tout comme les archives publiques, les archives personnelles et privées sont à risque et il est de notre devoir de les protéger :

... fichiers détruits nonchalamment ou accidentellement ; documents épars qui disparaissent lors de travaux saisonniers ou de déménagements ; boîtes ou classeurs débordants ; abandonnés et jetés avec leur contenu ; photographies non ou mal identifiées dont le sujet est oublié et qui sont finalement détruites. (Héon, 2017, p. 25)

C'est ainsi qu'il suggère à nouveau la division des documents d'archives dans les quatre grandes catégories précédemment énumérées.

Une fois de plus, Gilles Héon démontre que la conservation des archives s'effectue à travers une classification ordonnée et efficace et que ce travail n'est pas, et ne devrait pas être, l'apanage exclusif des archivistes de formation.

CONCLUSION

Auteur et conférencier prolifique, Gilles Héon a publié jusqu'à ce jour plus de 115 documents, textes et articles et a participé à de nombreux congrès, colloques, conférences et allocutions (Héon, 2019). Depuis maintenant plus de cinquante ans, Gilles Héon a su mettre de l'avant l'importance des archives dans la reconstruction historique du peuple québécois. Œuvrant au sein des Archives nationales du Québec pendant

de nombreuses années, il s'est fait un devoir de faire connaître leur apport tant dans les sphères académique, scientifique que publique. Leur histoire ainsi que les initiatives et programmes qu'elles ont su mettre sur pied ont été à maintes reprises soulignés à travers les textes de Gilles Héon.

Défenseur de la classification archivistique, il a fait du plan de classification son cheval de bataille dans la conservation et la diffusion des documents d'archives. Il est indéniable, selon lui, qu'un plan de classification est essentiel au traitement des archives, qu'elles soient courantes, intermédiaires ou définitives. De la même manière, il est également très important d'arriver à transposer ces plans et méthodes de classification aux archives personnelles. Ces documents revêtent une importance aussi grande que peuvent l'être les documents d'archives politiques ou religieuses. C'est en partie grâce à ces archives que pourra s'écrire l'histoire de demain.

Maintenant retraité, Gilles Héon est toujours activement impliqué dans le milieu des archives québécoises. Plus qu'un simple travail, le métier d'archiviste semble être une vocation pour lui. Il en a d'ailleurs fait valoir l'importance sur le blason qu'il a créé et fait reconnaître officiellement par la Gouverneure Générale du Canada en 2012 (La Gouverneure Générale du Canada, s.d.). Les armoiries de ce dernier sont marquées, entre autres, par des abeilles qui « évoquent son souci du travail consciencieux et son attachement à l'Association des archivistes du Québec qui avait adopté l'abeille comme emblème en 1969 » (La Gouverneure Générale du Canada, s.d.). L'une des deux devises qui ornent le blason de Gilles Héon est « Trace les chemins de la mémoire », inspirée à la fois de son travail aux Archives nationales du Québec et de l'ouvrage *Les chemins de la mémoire*. N'est-ce pas là une preuve indéniable de l'attachement de ce dernier envers la profession ainsi que de la passion qui l'a animé dans sa pratique pendant plus de 50 ans ? À la lumière de cette rétrospective, il convient effectivement d'affirmer que Gilles Héon a vécu sa vie au cœur des archives.

VICKY SHANK

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC. (2016). Prix annuels. Repéré à <https://archivistes.qc.ca/prix-annuels/>

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. (s.d.). Recueils et guides. Archives. Repéré à https://www.banq.qc.ca/archives/archivistique_gestion/ressources/publications/recueils_guides/

CAYA, M. et BUREAU CANADIEN DES ARCHIVISTES. (1986). *Annuaire des dépôts d'archives canadiens*. Ottawa, Ontario : Bureau canadien des archivistes.

DROLET, C., HÉON, G. et SAUVAGEAU, C. (2005). *Guide de gestion des archives des partis politiques*. Archives nationales du Québec. Repéré à https://www.banq.qc.ca/documents/archives/archivistique_ged/publications/parti_politique.pdf

HÉON, G. (1971). Bref historique des Archives du Québec. Dans R. Rouville (dir.) *Rapport des archives nationales du Québec. 1970* (tome 48, p 13-25). Québec, Québec : Roch Lefebvre, Éditeur officiel du Québec. Repéré à <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2276332?docsearchtext=rapport%20des%20archives%20nationales%20du%20qu%C3%A9bec%20tome%2048>

HÉON, G. (1972). Cadre de classement des cartes de la section des cartes et gravures. Dans A. Vachon (dir.), *Rapport des archives nationales du Québec. 1971* (tome 49, p 417-425). Québec, Québec : Roch Lefebvre, Éditeur officiel du Québec. Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2276333?docsearchtext=Rapport%20des%20archives%20nationales%201971>

HÉON, G. (1974, novembre). Les archives ouvrières aux Archives nationales du Québec : en devenir. *Histoire des travailleurs québécois. Bulletin R.C.H.T.Q.*, 1(3), 27-28. Repéré à https://chrs.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/03/BRCHTQ_1_3_3-1.pdf

HÉON, G. (1982-1983). L'Inventaire national des archives du Québec. *Archives*, (14)4, 3-9.

HÉON, G. (1983a). Une régionalisation sans décentralisation : les centres régionaux des Archives nationales du Québec. *La Gazette*

des archives, (121-122), 131-138. Repéré à <https://doi.org/10.3406/gazar.1983.2848>

HÉON, G. (1983b). *Guide de consultation des « Anciennes archives françaises » (antérieurement SÉRIES NF) conservées au Centre d'Archives de Québec*. Québec, Québec: Archives nationales du Québec.

HÉON, G. (1992). L'état du Québec et ses archives. *Cap-aux-Diamants*, (31), 10-13. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/8111ac>

HÉON, G. (1994-1995). Ton portefeuille archivistique. Sensibilisation des élèves à leurs archives. *Archives*, 26(4), 3-7. Repéré à https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol26_4/26-4-heon.pdf

HÉON, G. (1995a). Les archives nationales du Québec: la mémoire de la nation. *Archives*, 27(2), 3-15. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_2/27-2-heon.pdf

HÉON, G. (1995b). Les plans de classification en archivistique. *Archives*, 27(1), 73-90. Repéré à https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_1/27-1-heon.pdf

HÉON, G. (1998, 18 et 19 septembre). Réflexion sur les archives religieuses. Communication présentée au Lac Bouchette, au colloque de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, section Saguenay-Lac-Saint-Jean, L'avenir des biens d'église: Le Saguenay-Lac-Saint-Jean relève le défi! Actes du premier colloque régional sur le patrimoine religieux. Chicoutimi, Québec.

HÉON, G. (1999). La classification. Dans C. Couture (dir.), *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.

HÉON, G., CANAC-MARQUIS, S., LECLAIR, A. et THIÉBAUT, C. (2000). *Comment classer vos archives personnelles et familiales. Vos papiers: supports et témoins de la vie quotidienne*. Sillery, Québec: Association des archivistes du Québec.

HÉON, G. (2004). Les défis de la conservation des archives religieuses. *Info-RAR*, 20(1), 9-13. Repéré à https://regroupementarchivistesreligieux.files.wordpress.com/2018/12/2004_vol-20-no-1.pdf

HÉON, G. et SAUVAGEAU, C. (2005). *Guide de gestion des archives de maisons d'édition*. Montréal, Québec: Bibliothèque nationale du Québec et Archives nationales du Québec. Repéré à https://www.banq.qc.ca/documents/archives/archivistique_ged/publications/Guide_gestion_archives_edition.pdf

HÉON, G. (2005-2006). Mémoire de l'Association des archivistes du Québec. L'avenir du patrimoine archivistique religieux. En vue des auditions publiques de la Commission de la culture dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux. *Archives*, 37(2), 171-191. Repéré à https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol37_2/37-2-memoire-aaq-patrimoine_religieux.pdf

HÉON, G. (2009). *Guide de gestion des documents de l'Archidiocèse de Québec. Séries de gestion et d'exploitation*. Québec, Québec: Archidiocèse de Québec.

HÉON, G. (2017). Nos archives personnelles et familiales: classification et conservation. *Cap-aux-Diamants*, (131), 24-27. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/86805ac>

HÉON, G. (2019). *Activités de communication*. [Document Word]. Document personnel remis par Gilles Héon le 27 mars 2020.

LAFONTAINE, P., ROBERGE, M. et HÉON, G. (1999). *Les archives paroissiales de l'Archidiocèse de Québec. Rapport*. Québec, Québec: Archidiocèse de Québec.

LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE DU CANADA : SON EXCELLENCE LA TRÈS HONORABLE JULIE PAYETTE. (s.d.). *L'héraldique et vous*. Héon, Gilles. Repéré à <https://reg.gg.ca/heraldry/pub-reg/project.asp?lang=f&ProjectID=2324&ShowAll=1>

UNIVERSITÉ LAVAL, DIVISION DE LA GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES ARCHIVES. (2015). *Répertoire du Fonds Gilles-Héon (P518)*. [Copie].

Frodon, J.-M. (dir.). 2021. *Amos Gitai et l'enjeu des archives*. Paris, France : Collège de France, 272 pages. doi:10.4000/books.cdf.11908

RÉMY BESSON

Chargé de cours, Université de Montréal

Dirigé par l'historien du cinéma Jean-Michel Frodon, *Amos Gitai et l'enjeu des archives* est un ouvrage collectif disponible en ligne, en libre accès sur la plateforme OpenEdition Books, qui est issu d'un colloque tenu au Collège de France en 2019¹. Cette publication réunit des contributions de chercheurs, d'archivistes responsables de la préservation des films et des documents créés par le réalisateur, ainsi que de proches dont sa fille (Keren Mock) et une de ses scénaristes (Marie-José Sanselme)². Il nous a semblé intéressant de revenir sur la coprésence dans cet ouvrage de textes provenant d'approches différentes et de se demander ce que cela apporte à la compréhension de l'œuvre et des archives de Gitai.

Avant de se pencher sur la seconde partie du titre – l'enjeu des archives –, il est important de revenir succinctement sur la filmographie de Gitai (1950-). Depuis la fin des années 1970, ce dernier a réalisé une soixantaine de films qui lui ont valu une reconnaissance internationale.

Kippour (2002), qui est une fiction autobiographique revenant sur son implication dans la guerre israélo-arabe de 1973, a ainsi été en compétition au Festival de Cannes pour la Palme d'or. Côté documentaire, c'est son *Journal de campagne* tourné pendant la guerre du Liban en 1982 qui est le plus régulièrement cité. Ces deux films sont représentatifs d'une démarche qui l'a conduit à arpenter longuement un territoire, ses frontières, en s'intéressant tantôt à ses habitants (Israéliens juifs et arabes, Palestiniens), tantôt à des lieux précis tels qu'une maison ou une vallée, qu'il a parfois donnés à voir dans plusieurs films. Du point de vue esthétique, il a régulièrement choisi de tourner de longs travelings et des plans-séquences, cherchant ainsi à trouver une forme adaptée à ses sujets de prédilection. Il faut ajouter que, loin de faire se rejoindre arpentage et contemplation apaisée, Gitai a toujours été guidé par une volonté de s'engager dans l'espace public, chacun de ses films correspondant à une prise de position politique. Un article du collectif porte d'ailleurs sur ce sujet. L'historien Ouzi Elyada y explique que le cinéaste-historien a passé sa vie à « remettre en question les mythes fondamentaux de l'historiographie israélienne et documenter à chaud des événements clés de l'histoire d'Israël ». Cette volonté de faire entendre sa voix par tous les moyens a conduit Gitai, depuis plusieurs années, à développer sa pratique en dehors du seul cinéma. Il s'est ainsi risqué à la création musicale, aux représentations théâtrales et aux installations muséales. Cela n'est pas sans conséquence sur le type d'archives qu'il a produit et sur la diversité des intervenants qui s'expriment dans cet ouvrage. On notera notamment la présence d'Emmanuel Demarcy-Mota (directeur général du Théâtre de la Ville) et Laurent Bayle (directeur général de la Cité de la musique et de la Philharmonie de Paris) qui reviennent sur leur collaboration avec Gitai.

Venons-en à présent aux archives, leur dépôt constituant, en soi, un enjeu. En effet, dans un propos introductif à l'ouvrage, le réalisateur explique que « mes archives, ou du moins ce que j'ai déjà déposé (il en reste !), sont à Jérusalem, à New York, à l'université de Stanford en Californie, à Lausanne, à Bruxelles, à la Bibliothèque nationale de France (BnF), au Centre Pompidou... » Gitai s'éloigne donc volontairement de tout principe d'unité de son propre fonds d'archives. Frédéric Maire, le directeur de la Cinémathèque suisse, précise « [qu']il faut comprendre que les relations pour le moins complexes, pour ne pas dire tendues, d'Amos Gitai avec son pays d'origine [Israël] ne lui assurent pas de manière

certaine un travail de confiance stable avec les archives nationales de son pays». Il y a donc là un problème de pertinence territoriale. Toutefois, cette interprétation n'est pas la seule possible, plusieurs auteurs soulignant qu'il s'agit aussi d'un choix volontaire. Ainsi, pour Marie-Pierre Ulloa qui travaille sur les archives de Gitai à Stanford, « il s'agit d'une stratégie diasporique réfléchie de distribution planétaire de ses archives, et de celles de sa famille ». Joël Huthwohl, qui est le directeur du département des Arts du spectacle à la Bibliothèque nationale de France, ajoute « cette répartition voulue par Amos Gitai lui-même est moins source d'éclatement que stimulatrice d'échanges et de collaborations ». Au-delà de ses considérations politiques, culturelles et stratégiques, le choix des lieux où le réalisateur dépose ses archives s'explique également par des rencontres, sur lesquelles plusieurs auteurs reviennent, et par la volonté de travailler avec les meilleurs spécialistes de certains enjeux archivistiques. Ainsi, selon Ulloa, le choix de Stanford est notamment lié à l'expertise développée par cette université dans le domaine de la préservation numérique :

Deux laboratoires de la bibliothèque de Stanford, le Born-Digital Forensics Lab (BDFL) et le Stanford Media Preservation Lab (SMPL), traitent de concert [...] un volume de 10,5 téraoctets de données [...] qui se composent de documents vidéo et audio, de photographies, de scénarios, scripts, notes de travail, correspondances diverses, comptes rendus de tournage.

De son côté, Huthwohl indique que le dépôt de sources papier et numériques liées aux films de Gitai consacrés à Yitzhak Rabin a constitué un véritable défi pour la BnF, cette institution ne s'étant jamais confrontée à la préservation d'archives de la création au caractère aussi complexe. Enfin, Maire revient sur le fait que la Cinémathèque suisse est responsable de la conservation des négatifs originaux, de leur numérisation, ainsi que des fichiers audiovisuels nativement numériques. Et, surtout, il ajoute que pour des raisons aussi bien techniques que financières ce travail ne peut pas incomber à une seule institution. Ainsi, c'est un véritable partenariat international qui s'est mis en place entre différents centres d'archives pour conserver les films de Gitai.

L'intérêt de ce processus d'archivage ne se limite pas à redonner vie à des films en les numérisant, il permet à des chercheurs de redécouvrir cette œuvre en adoptant une approche génétique. Cette démarche est

présentée par le spécialiste de la génétique des textes, qui travaille sur le cinéma de Gitai depuis une quinzaine d'années, Pierre-Marc de Biasi. Ce dernier défend notamment l'idée que « comprendre la naissance de l'œuvre peut contribuer de manière essentielle à lui assurer une plus profonde intelligibilité et, à travers elle, une plus longue postérité. » Il ajoute que le fait que ces dépôts aient lieu du vivant de Gitai permet de nouer un dialogue avec ce dernier. Il explique :

Des chercheurs peuvent venir non seulement se plonger dans les archives pour essayer de reconstituer les processus de création de chaque œuvre, mais ils peuvent aussi, le cas échéant, s'adresser au créateur lui-même pour lui demander des éclaircissements sur ces processus, sur le contexte.

Huthwohl n'écrit pas autre chose à propos du travail des archivistes de la BnF :

Confier ses archives à une institution patrimoniale, c'est, pour un artiste vivant, ouvrir un dialogue, dialogue qui passe par un questionnement mutuel sur les raisons qui ont présidé au choix du donateur et à l'acceptation par l'institution.

Il y a là une forme de complémentarité entre la démarche des historiens du cinéma et celle des archivistes, que plusieurs auteurs considèrent comme exemplaire.

Mais ce caractère exemplaire est aussi articulé avec l'exceptionnalité du rapport de Gitai lui-même avec les archives. Ainsi, alors qu'Elyada voyait dans Gitai un réalisateur-historien, Pierre-Marc de Biasi propose, lui, un portrait du réalisateur en généticien. Il explique :

Amos Gitai, se rattache précisément à ce que j'appellerais sa « sensibilité génétique » : sa capacité au cours du travail à ressentir la nécessité de porter un regard constamment attentif aux opérations qui ont lieu, aux choix, aux possibles, bref à la genèse de l'œuvre en train de s'accomplir.

Il s'agit ainsi de considérer l'influence du processus archivistique (le dialogue noué avec plusieurs responsables d'archives à la suite de dépôts) sur son propre processus de création. De plus, il est à noter que le cinéaste fait de plus en plus appel à ses propres archives dans

ses films. Frodon souligne dans son propos introductif que « dans ses réalisations, il ne cesse en effet de réemployer des images, des sons, venus des précédents films ». Ainsi, la mise en archives n'équivaut, en aucun cas pour lui, avec une mise au repos des documents produits lors de créations passées. Au contraire, il semble qu'il s'agit d'une manière de continuer à travailler avec ces sources et, même, de réactiver leur valeur d'usage. Cela conduit Frodon à « affirmer que si, en effet, tout cinéma fait archive, le cinéma d'Amos Gitai fait plus et mieux archive qu'aucun autre ». Cette proposition stimulante mériterait d'être plus développée. En l'état, elle relève d'un présupposé auteurisme qui fait reposer l'intérêt d'aborder la démarche d'un réalisateur sur son exceptionnalité. Il semble que sur ce point la génétique littéraire et cinématographique ait parfois emprunté le même chemin.

Nous préférons, pour conclure ce compte rendu, revenir sur la dimension exemplaire du rapport de Gitai aux archives. En effet, les questions soulevées tout au long de cet ouvrage, tout comme le dialogue noué entre archivistes et chercheurs en études cinématographiques, sont tout bonnement passionnantes. Et, il est d'autant plus stimulant, qu'il ne se limite pas à la seule œuvre de Gitai. Il y a là matière à réflexion pour tous ceux qui tentent de relier l'histoire du cinéma, l'archivistique et, plus largement, l'étude des gestes créateurs. Cela nous conduit à conclure avec les mots de Maire, qui considère que la « démarche archivistique globale d'Amos Gitai est à la fois exceptionnelle et exemplaire ».

RÉMY BESSON

NOTES DE FIN

1. Une édition papier existe aux Éditions Sébastien Moreu (Paris, 2021).
2. Certains propos plus institutionnels sont également inclus dans l'ouvrage, ainsi que d'autres textes abordant des thématiques importantes du cinéma de Gitai, mais qui ne sont – du moins dans cet ouvrage – que trop peu rapprochées de l'enjeu des archives. Il n'est pas question de ces textes dans les lignes qui suivent.

LUBAC, C., LUBAC, M.
et BONNET, É. (dir.). (2019).
*Archives rêvées, mémoires
de peintres*. Saint-Denis:
Presses Universitaires
de Vincennes, 332 p.

ANNE KLEIN

Professeure agrégée, Université Laval, Département des sciences historiques

L'ouvrage est le produit, l'archive diraient peut-être ses concepteurs, d'un projet articulant des expositions, des tables rondes et un colloque. « Archives rêvées, mémoires de peintres » s'est appuyé sur un partenariat entre la maison d'Art contemporain Chaillioux de Fresnes, le laboratoire Arts des images et arts contemporains (AIAC) de l'Université Paris 8, trois galeries d'art (Bernard Jordan, Paris-Zurich; Jean Fournier, Paris; et Bernard Ceysson, Paris-Genève-Luxembourg-Saint-Étienne) et les Archives nationales de France.

Le projet s'est déroulé en plusieurs moments: trois expositions accompagnées de tables rondes tout au long de l'année 2016, dans les galeries travaillant en réseau avec la maison d'Art contemporain

Chaillioux (Fresnes); une exposition aux Archives nationales de France sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, du 19 octobre au 12 décembre 2016, et ouverte les 20 et 21 octobre 2016 par un colloque donnant la parole aux artistes et universitaires autour de la question de l'archive dans la peinture contemporaine. L'exposition, quant à elle, donnait à voir à la fois des œuvres et le travail de leur élaboration à l'atelier. Ce dernier temps du projet, exposition et colloque, en constituait une forme de synthèse à la fois visuelle et conceptuelle. C'est cette synthèse que propose l'ouvrage regroupant dix-huit textes d'artistes, de chercheurs en arts et en esthétique et de l'archiviste responsable des fonds relatifs au cabinet du ministre de la Culture, aux arts plastiques et à l'éducation populaire.

À la fois catalogue et actes, l'ouvrage est construit en quatre parties. La première partie, « Exposer des archives rêvées », propose un retour sur l'exposition qui est présentée d'abord par un texte des commissaires, Marcel et Céline Lubac, puis par une série de photographies. Ensuite, les artistes présentent eux-mêmes leur travail. Enfin, Céline Lubac expose ses réflexions autour du projet. La deuxième partie du livre, « Le temps et la réminiscence », réunit trois regards – esthétique, philosophique et archivistique – sur le rapport en peinture et mémoire. La troisième partie, « Pratiques mémorielles », laisse la parole à six artistes qui présentent leur travail en lien avec ce que l'archive leur évoque. Finalement, « Faire archive », rassemble les analyses, par six historiens de l'art, d'œuvres mettant en question la mémoire, la trace, l'archive et les archives.

L'ARCHIVE DANS TOUS SES ÉTATS

Cet ouvrage témoigne avant tout de l'instabilité d'une notion surinvestie dans le champ de l'art. Si le titre laisse à penser que les archives seront l'objet d'une réflexion dans leur articulation à la mémoire, elles sont finalement peu présentes. Dès l'introduction, le flou qui entoure la notion d'archive apparaît sous la forme d'une question d'ouverture « Comment définir une archive ? » (p. 11). Les lignes qui suivent, et l'ouvrage dans son ensemble, mêlent sans vraiment les distinguer les notions de « trace », d'« acte public », de « pièce à conviction », d'« indice », de « pièce », de « fragment », de « passé », d'« archivage », de « conservation ». De ce flou surgit une compréhension très large : « faire œuvre, c'est faire archive » (p. 11),

en ce sens que l'œuvre trouve son origine dans des images existantes, dans la mémoire de l'artiste ou dans des objets qu'il collecte. La question qui est au cœur du projet « Archives rêvées, mémoires de peintres » est alors celle de la relation de l'artiste à la fabrique de son œuvre à travers ce qu'elle nécessite de recours au passé, mais aussi en ce que le geste de peindre constitue une manière de faire mémoire.

Le projet s'est donc mené depuis les ateliers d'artistes. Céline Lubac explique que la démarche historique, associée au fait de « répertorier, classer et archiver l'ensemble des traces qui parcourent les ateliers des artistes » (p. 26), a été évacuée d'emblée au profit d'une approche inductive trouvant son origine dans leurs rencontres avec les artistes dans leur atelier même. Le choix des artistes exposés, quant à lui, est présenté comme étant dicté par la contrainte de l'exposition sous vitrine – dispositif central des expositions d'archives – qui impose aux commissaires d'identifier des artistes dont le travail inclut « la question du document, de l'archive, du rapport au lieu et au muséal, de l'objet, de la collection sous ses différentes formes » (p. 27). Les artistes devaient donc accepter la démarche. L'idée était finalement de faire de la vitrine un espace d'exposition miniature pour « montrer des morceaux de vie » (p. 27). Les vitrines ont alors été pensées comme partie intégrante de l'exposition, ce qui n'était pas une évidence de prime abord pour des galeristes identifiant « ce type d'objets *containers* » (p. 27) à des espaces « contre-productifs » (p. 27) en termes de visibilité, tout autant que de lisibilité, des œuvres. Il est pourtant apparu que ces espaces contraints avaient quelque vertu : « les vitrines donnent accès aux objets intimes de l'atelier », elles ont « tendu à rendre davantage accessible l'œuvre aux amateurs » (p. 27). L'historien de l'art Pierre Wat revient sur ce dispositif à double-entrée que constitue la vitrine et qui « change tout. À commencer par l'appréhension matérielle [...] et, par voie de conséquence, la portée symbolique du regard » (p. 115) qui est déplacé : « d'abord de biais, puis, par un effort spécifique consistant à se pencher sur [...] le face-à-face » (p. 116). La vitrine rend ainsi justice au statut d'objet de ce qui y est présenté. Au total, une trentaine de vitrines ont été aménagées aux Archives nationales. Sur les photographies de l'exposition et des fiches de présentation des artistes (p. 20-85), on distingue des documents, des objets, des œuvres, autant de « fragments éclectiques, de bouts d'atelier, pas toujours bien agencés ni assumés, mais comportant un réel intérêt » (p. 26-27).

Les vingt-six artistes exposés se présentent ensuite eux-mêmes au travers d'un court texte accompagné de photographies de leurs installations dans les vitrines, donnant ainsi à voir précisément ce qui a été retenu comme traces du travail d'atelier. Céline Lubac tente d'établir une typologie des artistes pour appréhender la diversité de leurs démarches. Cinq catégories sont alors proposées: «Utilisation explicite des documents» (Dominique Angel, Jean-Loup Cornilleau, Alexandre Léger, Paul Van der Eerden, Jean-François Maurige, Anthony Vérot, Patrick Nardin); «Les rebonds de l'atelier» qui consiste dans l'usage de «cahiers, carnets, notes, rebuts, réinjectés» (p. 87) et dans la «répétition de formes inscrites dans l'ADN de l'atelier» (p. 88) (Patrick Saytour, Claude Viallat, Joël Kermarrec); «L'atelier comme lieu d'archive, de pensée» où il s'agit de «classer et travailler à l'atelier, dans les carnets, avant que l'œuvre ne se déploie ailleurs dans les trois dimensions. [...] l'espace du dessin comme réactivation du geste en volume» (p. 88) (Bernard Moninot, Anne Rochette); «Archiver le geste», c'est-à-dire «L'archive du geste [...] une quête à l'aveugle [...] archiver en masquant» (p. 88) (Gilgian Gelzer, Gérard Duchêne, Odile Maerek); «Allusion ou signe», soit «La mouvance du signe [...] prégnance de l'atelier comme lieu d'enregistrement de l'évanescence et du mouvant.» (p. 88) (François Bouillon).

Peu équilibrée, cette typologie révèle la difficulté à travailler à partir de notions mal définies. En effet, à vouloir étendre la notion d'archive à tout ce qui touche à la conservation, à l'inscription ou à l'enregistrement, au passé, à la mémoire ou à la trace, et même à la pensée, l'ouvrage ne trouve d'autre réel fil conducteur que la peinture comme pratique artistique. Les textes des trois parties qui ne sont pas directement liées à l'exposition en sont difficilement appréhendables autrement que dans leur singularité. L'archiviste curieux y trouvera pourtant des éléments de réflexion sur la manière de faire mémoire (Michel Guérin, p. 129-142; François Soulage, p. 303-319), sur l'utilisation de documents anciens par les peintres (Christophe Viart, p. 235-247; Raphaël Gomérieux, p. 285-301), sur l'art en général et la peinture en particulier comme «archive du geste», comme inscription (Éric Bonnet, p. 119-128; Isabelle Herbert, p. 263-273). Finalement, deux textes ont un intérêt direct pour l'archivistique. Le premier, *Gerhard-Richter.com : des archives en ligne* de Eddie Panier, présente le site Internet qui constitue une documentation de l'œuvre et dont le propos rejoint les préoccupations actuelles en termes de diffusion des archives. Le second, *L'atelier du peintre au travers*

des rapports avec l'administration des Beaux-Arts de Clothilde Roullier (p. 143-153), montre le rôle de l'administration dans la création artistique à travers l'analyse des dossiers de visites d'atelier par l'administration des Beaux-Arts. À rebours des « archives rêvées, mémoire de peintres », Roullier, en archiviste, axe son propos sur les « archives réelles, mémoire de l'administration des Beaux-Arts ». Le texte révèle la position toujours extérieure ou en miroir de l'archiviste qui rappelle toujours au réel : les archives sont matérielles, d'une lourdeur que l'on ne peut ignorer longtemps. Il démontre aussi que l'archiviste, au-delà de maîtriser les techniques archivistiques de prise en charge des documents, ne peut faire l'économie de la connaissance des fonds dont il a la garde. Il doit se faire expert de l'activité qui a produit les dossiers et de leur contenu même pour être en mesure de dialoguer tant avec les producteurs qu'avec les chercheurs, c'est-à-dire s'il veut être reconnu et n'être pas invisible.

ANNE KLEIN

Harris, V. (2021). *Ghosts of Archive. Deconstructive Intersectionality and Praxis*. Londres, Royaume-Uni : Routledge, 166 pages.

ANNAËLLE WINAND

Stagiaire postdoctorale, Université Laval

La spectralité et les fantômes hantent les archives. Si, selon Derrida (1995), la structure de l'archive est fondamentalement spectrale, il est par ailleurs possible de retrouver les traces de cette spectralité, de manière plus ou moins explicite, dans le travail des archivistes anglophones depuis les années 1990. Dans un compte rendu publié dans *Archivaria* en 1999, l'archiviste canadien Tom Nesmith nous incitait à « vivre avec le fantôme » (Nesmith, 1999), une manière pour lui d'aborder les interventions des archivistes considérées comme invisibles. En 2001, Verne Harris s'empare de la question dans un article résultant de son intervention au congrès de l'Association des archivistes canadiens. L'archiviste y propose de considérer les spectres qui hantent nos postulats archivistiques en les invitant dans nos conversations (Harris, 2001). Depuis, plusieurs archivistes ont répondu à ces appels et différentes instances de spectralité ont fait leur apparition dans la littérature archivistique (Lemieux, 2001 ; Ghaddar, 2016 ; Tai, Zavala, Gabiola, Brilmyer, Caswell,

2019; Hübner, 2020). S'inscrivant dans cette logique spectrale, le dernier ouvrage de Harris, intitulé *Ghosts of Archive. Deconstructive Intersectionality and Praxis*, poursuit les réflexions qu'il avait entamées en 2001. L'ouvrage est publié dans la nouvelle collection *Routledge Studies in Archives* de la maison d'édition Routledge, dont la politique éditoriale promeut la diffusion de nouveaux discours théoriques archivistiques. On y retrouve des ouvrages qui touchent aux questions de justice sociale, de production des savoirs ou encore de travail de mémoire.

Dans *Ghosts of Archive*, Harris part de ses expériences personnelle et professionnelle en tant qu'archiviste qu'il fait dialoguer avec différents spectres : les fantômes passés, « vivants »¹ et futurs qui hantent les archives de sa propre histoire, de celle de l'Afrique du Sud et de tout processus mémoriel. Que nous disent ces derniers ? En prenant appui, entre autres, sur ses lectures de Derrida, Harris suggère que les spectres appellent à la justice et que le travail des archives s'inscrit fondamentalement dans cette optique. En articulant des stratégies spectrales aux archives, permettant déconstruction et intersectionnalité, il s'agit de mettre en place une praxis de justice pour l'archive (*justice praxis for archive*), ancrée dans ce qui pourrait être qualifié de banditisme de mémoire (*memory banditry*), c'est-à-dire une pratique soulignée par une volonté de justice, qui se bat contre les « *systems that wanted to be done with the past* » et en soutien de ceux qui « *being ghosted by those systems* »².

Les premiers chapitres tentent de répondre aux questions de définition tant de l'archive que du spectral. Pour Harris, l'archive est troublée tout autant que nous sommes troublés par elle : entre glissement épistémologique et avènement de l'âge du numérique, le concept est « encombré » et sa définition multiple. Toutefois, trois principes l'encadrent : il s'agit d'une trace sur une surface, substrat, à travers inscription ou impression ; ce substrat doit être extérieur ; il faut un jugement qui décide que cette trace est digne d'être préservée, protégée, classée, etc. De même, Harris tente de répondre à la question « que sont les fantômes ? ». Sa compréhension du spectral peut être relayée à l'expérience de la hantise par ceux qui sont exclus des relations de pouvoir dominantes :

In truth, I have no idea what ghosts are, but I know what they do. They haunt. They haunt the living because they are both dead and alive. They haunt the present because they

*are both present and absent. One moment they present themselves, the next they are absent. They flit in and out of what we call the past and present and future. They haunt those who are inside and able to offer hospitality because they are both inside and outside. One moment they are coming in, the next they are going out*³. (p. 45)

À travers plusieurs exemples, Harris démontre que l'archive et le spectral sont ainsi intimement liés. La spectralité est en effet au travail dans les divers dispositifs (techniques, technologiques et politiques) de formation des archives, ainsi que dans les dimensions qui les caractérisent (producteurs, utilisateurs, contenus, contextes, utilisations et endroits). Ces mêmes espaces témoignent des jeux de pouvoir qui travaillent l'archive à travers le contrôle de l'information, des documents, des taxonomies et des contextes. L'archive est une chaîne spectrale dans laquelle les attributs traditionnels de stabilité, durabilité, fiabilité et des éléments de résistance se replient les uns sur les autres : elle est autant un instrument de pouvoir qu'un espace subversif.

À partir de ces constats, Harris explore le spectral qui structure l'archive. Il interroge alors plusieurs concepts comme autant de stratégies mises en place autour des archives par différentes instances (pays, gouvernements, organismes, individus) qui interrogent leur passé de plusieurs manières. Ainsi, il est tour à tour question de mémoire, de commémoration, de pardon, d'oubli et de justice. Tous ces mécanismes mémoriels écoutent ou ignorent les spectres à divers degrés. Il appuie sa réflexion sur des exemples tirés tant d'initiatives archivistiques et mémorielles (entre autres la Nelson Mandela Foundation, les archives de la South Africa's Truth and Reconciliation Commission, la fondation de la South African History Archive) que sur des travaux et des œuvres qui se développent principalement en dehors de l'archivistique (parmi lesquels les réflexions de Derrida, Marx, Hélène Cixous, Gayatri Chakravorty Spivak, Esther Peeren, Shoshana Zuboff ou encore Michelle Caswell pour l'archivistique). De manière générale, il dénonce les initiatives qui n'aboutissent à rien de concret et qui renforcent ou alimentent les structures de pouvoir en place. L'appel des fantômes, si on l'écoute, demande action.

C'est ainsi qu'une praxis de justice pour l'archive est proposée, mélangeant stratégies spectrales, réponses à l'appel de la justice, banditisme mémoriel, mémoire pour la justice et activisme dans et

avec l'archive. La justice est ici comprise dans une perspective de déconstruction: il s'agit de la relation à l'autre qui relève du respect et de la responsabilité. En d'autres termes, une expérience de hantise demande, en premier lieu, à ce que l'on écoute. Ensuite, elle force une réponse sous la forme d'une action: quelque chose doit être fait. Ce « quelque chose », quand il est parfait tant du point de vue de la pratique que de la théorie, produit de la praxis. La praxis, quant à elle, est mise en forme selon cinq mouvements, qu'il détaille à la page 123 :

1. Une capacité à identifier les voix et les récits qui sont ignorés (*ghosted*) par le pouvoir – ceux qui sont reniés, exclus, effacés et supprimés par les secrets, les mensonges et les tabous. Une praxis de justice est un appel à l'action de la part de ces derniers.
2. Une telle praxis implique la responsabilité d'être attentif aux vecteurs de pouvoir et de vulnérabilité qui se croisent et de les démonter.
3. La praxis respecte la spectralité de l'archive.
4. La praxis ne se consacre pas aux commémorations et au kitsch, et elle perturbe tous les efforts qui impliquent la construction d'un métarécit.
5. La praxis rend enclin à s'engager dans le banditisme.

Cette reconnaissance du passé, à travers le travail des archives, est un des moyens pour les sociétés de tenir compte des appels à la justice véhiculés par les spectres. Ce travail ne peut être effectué que dans une collaboration entre les institutions de mémoire et des individus désirant œuvrer dans cette optique :

...the work of archive is inextricable from struggles against oppression; far from being impartial custodians, practitioners in archive are active shapers of memory and, whether they like it or not, must choose sides; creating space for the voices and the narratives repressed or silenced by the structures of power is an ethical imperative; as is countering oppressive metanarratives and building new ones; and professional work is located within the trajectory of a collective societal journey, not the confines of a timeless ivory tower⁴. (p. 116)

Dans l'épilogue de l'ouvrage, Harris assoit son argument dans le contexte de la pandémie et de la cacophonie des spectres qu'il entraîne. Il s'interroge : lesquels écouter en premier ? Et comment leur répondre ? Revenant d'abord sur sa propre histoire, en faisant écho à l'introduction, il se demande ce que nous disent les spectres du futur sur cette situation et, plus largement sur la société dans laquelle nous évoluons. Il évoque plus particulièrement dans ce cadre les dispositifs spectraux de pouvoir, notamment le capitalisme de la surveillance (*surveillance capitalism*, tel que théorisé par Zuboff) et le pouvoir arcontique qu'il représente. Ce faisant, il semble conclure, de prime abord, sur une note quelque peu défaitiste : malgré l'appel de justice des fantômes, d'autant plus pressant dans le contexte actuel, peu de voix s'avancent pour proposer des actions concrètes. C'est toutefois dans un effort de friction avec le pouvoir, déployé tant par l'art de la hantise que du banditisme, que Harris formule ses dernières réflexions. Il ne s'agit pas, pour lui, d'une question d'espoir, mais bien de foi dans tout travail qui répond à cet appel de justice : « *Hope is not helpful to the work of archive, but faith is indispensable* »⁵. (p. 144)

Ghosts of Archive est un ouvrage qui nous rappelle la complexité des archives et de leur travail, qui nous incite à écouter les fantômes qui hantent nos théories et pratiques. Aucun geste archivistique n'est objectif, aucune archive n'est neutre, aucune lecture n'est impartiale. Tous sont teintés par des contextes eux-mêmes hantés. *Ghosts of Archive* est donc une lecture importante, qui s'inscrit dans une archivistique critique anglophone contemporaine, qui fait suite aux réflexions postmodernes débutées dans les années 1990, puis développées dans les années 2000. Harris développe un point de vue qui peut alimenter tant les discours autour des questions de justice sociale et de décolonisation, que ceux s'intéressant à la question de la définition des archives et de leur place dans la société. L'hybridité de l'ouvrage qui, sous la forme d'essai, mêle notes autobiographiques, études de cas, analyses théoriques et autres méditations, participe sans aucun doute de sa force : Harris nous offre ici une réflexion riche et élaborée, elle-même peuplée de spectres, dont il nous revient d'écouter l'appel et d'en tirer quelque action.

ANNAËLLE WINAND

NOTES DE FIN

1. Harris reprend ici le concept de « *living ghosts* » d'Esther Peeren (2014).
2. Les « systèmes qui voulaient en finir avec le passé » ; « sont ignorés par ces systèmes ». Traduction libre de l'auteur.
3. En vérité, je n'ai aucune idée de ce que sont les fantômes, mais je sais ce qu'ils font. Ils hantent. Ils hantent les vivants parce qu'ils sont à la fois morts et vivants. Ils hantent le présent parce qu'ils sont à la fois présents et absents. À un moment, ils se présentent, le suivant, ils sont absents. Ils entrent et sortent sans cesse de ce que nous appelons passé, présent et futur. Ils hantent ceux qui sont à l'intérieur et capables d'offrir l'hospitalité parce qu'ils sont à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. À un moment, ils entrent, le suivant, ils sortent. Traduction libre de l'auteur.
4. Le travail de l'archive est inextricable des luttes contre l'oppression ; loin d'être des gardiens impartiaux, les professionnels de l'archive sont d'actifs façonneurs de mémoire et, qu'ils le veuillent ou non, ils doivent choisir leur camp ; créer de l'espace pour les voix et les récits réprimés ou réduits au silence est un impératif éthique ; tout comme contrer les métarécits et leur création ; le travail professionnel se situe dans la trajectoire collective de la société, et non dans les confins d'une tour d'ivoire intemporelle. Traduction libre de l'auteur.
5. « L'espoir n'est pas utile au travail de l'archive, mais la foi est indispensable ». Traduction libre de l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE

- DERRIDA, J. (1995). *Mal d'archive : une impression freudienne*. Paris, France : Galilée.
- GHADDAR, J. J. (2016). The spectre in the archive: Truth, reconciliation, and indigenous archival memory. *Archivaria*, 82, 3-26. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/13579>
- HARRIS, V. (2001). On (archival) odyssey(s). *Archivaria*, 51, 2-13. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12791>
- HÜBNER, B. E. (2020). « *The ghostly shadow* » in the archives: An archival case study of the creation and recreation of the Hamilton Family fonds at the University of Manitoba Archives & Special Collections [phd thesis, Amsterdam School of Historical Studies (ASH)]. Repéré à <https://hdl.handle.net/11245.1/411b007b-ba96-476e-941d-4933f781a332>

- LEMIEUX, V. L. (2001). Let the ghosts speak: An empirical exploration of the « nature » of the record. *Archivaria*, 51, 81-111. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12795>
- NESMITH, T. (1999). Still fuzzy, but more accurate: Some thoughts on the « ghosts » of archival theory. *Archivaria*, 47, 136-150. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12701>
- PEEREN, E. (2014). *The spectral metaphor. Living ghosts and the agency of invisibility*. Londres, Royaume-Uni: Palgrave Macmillan.
- TAI, J., ZAVALA, J., GABIOLA, J., BRILMYER, G. et CASWELL, M. (2019). Summoning the ghosts: Records as agents in community archives. *Journal of Contemporary Archival Studies*, 6. Repéré à <https://elischolar.library.yale.edu/jcas/vol6/iss1/18/>

RÉSUMÉS DES TEXTES

FRANÇOIS DAVID ET HÉLÈNE LAVERDURE

La longue route vers la reconnaissance: le rôle des conservateurs (1920-1980), p. 7-30.

Le chemin menant à une reconnaissance du rôle des Archives nationales (AN) du Québec au sein de l'administration publique a été long et semé d'embûches. La question des archives gouvernementales est depuis la création des AN en 1920 un sujet sensible et une préoccupation constante pour les conservateurs qui se succèdent à la tête des AN. Les auteurs démontreront que le pragmatisme et la persévérance de nos prédécesseurs, voire leur opportunisme (dans le sens noble du terme), ainsi que leur regard lucide sur la société ont permis aux AN de s'adapter aux événements marquants de notre histoire et à l'évolution des mentalités qui ont influencé non seulement les

The road to recognition of the role of the National Archives of Quebec at the heart of the public administration was long and strewn with pitfalls. The question of government archives has been a sensitive one ever since the founding of the National Archives in 1920; it has been a constant preoccupation of the conservators who have been at the helm of the National Archives. The authors demonstrate that the pragmatism and persistence of our predecessors, and even their opportunism (in the noble sense of the term), as well as their clear sight on society, have allowed the National Archives to adapt to the events that have marked our history and to the

AN et la profession archivistique, mais aussi l'ensemble de la société québécoise. Ils mettront en lumière les divergences d'opinion qui ont eu cours dans le passé sur la place que doivent occuper les AN au sein de l'administration publique et sur les questions relevant de la gouvernance des documents administratifs produits par l'État. Il faudra attendre la promulgation de la *Loi sur les archives* en 1983 pour assurer la pérennité des AN et démontrer leur pertinence pour l'appareil gouvernemental et l'ensemble de la population québécoise. Ce n'est qu'à partir de cette reconnaissance légale que les AN bénéficient de la légitimité pour se positionner clairement comme service d'archives de l'État et paver la voie à l'instauration d'une véritable politique de gestion des archives gouvernementales.

evolution of the mindsets that have influenced not only the National Archives and the archival profession, but also the entirety of Quebec society. They highlight the divergent opinions that have been prevalent in the past on the place that archives should take in the heart of public administration and on the questions related to the governance of administrative documents produced by the State. It was necessary to wait for the promulgation in 1983 of the Law on Archives, to ensure the survival of the National Archives and to demonstrate their pertinence for the apparatus of government and the people of Quebec. It was only with this legal recognition that the National Archives benefitted from the legitimacy that identified it clearly as a State archival service and paved the way for the implementation of a true archival documentary management policy.

SOPHIE CÔTÉ ET MARC-ANDRÉ LECLERC

Évolution des Archives nationales du Québec et de leur rôle dans un contexte technologique et informationnel exigeant: 1983-2020, p. 31-52.

Les auteurs rappellent les grands chantiers qui ont monopolisé les Archives nationales (AN) du

The authors recall the major projects that have preoccupied the Quebec National Archives since 1983. Over

Québec depuis 1983. Au cours des 38 dernières années, l'histoire de l'institution est étroitement liée à une transformation majeure du contexte entourant la gestion documentaire. L'application de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), l'utilisation accrue des technologies de l'information pour la production et la diffusion de l'information gouvernementale et la prédominance des documents numériques plutôt que sur support papier ont largement contribué à bouleverser nos liens avec les informations que nous conservons et les rapports entretenus avec nos usagers et les organismes publics. Les auteurs font ensuite état des solutions envisagées par les AN pour assurer une gestion efficace des archives issues des technologies de l'information, notamment en ce qui a trait à leur gouvernance, dans le contexte de la transformation numérique de l'État québécois. En guise de conclusion, les auteurs rappellent que les solutions aux défis qui se présentent existent à condition que les institutions comme les AN et la communauté archivistique fassent preuve de leadership et démontrent qu'elles ont la légitimité et l'expertise nécessaires pour jouer un rôle central au sein de la nouvelle culture numérique.

the past 38 years, the history of the institution has been closely linked to a major transformation in the context surrounding documentary management. The application of the Law on Archives (RLRD, Chapter A-21.1), the increasing use of information technologies for the production and communication of government information, and the predominance of electronic documents over those on paper have, broadly speaking, contributed to the upset of our linkages with the information that we conserve and the rapports with us and our clientele as well as with public bodies. The authors report on solutions envisaged by the National Archives to ensure the efficient management of documents that emanate from information technology, particularly with respect to their governance, in the context of the digital transformation of the Quebec state. In conclusion, the authors recall that solutions to the challenges that we are experiencing will emerge, provided that institutions like the National Archives and the archival community provide leadership and demonstrate that they possess the legitimacy and expertise that are needed for them to play a central role at the hear of the new digital culture.

ESTELLE BRISSON, SOPHIE MOREL ET JULIE ROY

La référence et l'aide aux usagers aux Archives nationales du Québec: regard sur un service en constante évolution, p. 53-72.

Dans cet article, les auteures présentent les moyens et les mesures mis en place par les Archives nationales du Québec (AN) pour répondre aux besoins en constante évolution des usagers fréquentant ses salles de consultation ou consultant les fonds et les collections via le portail de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Pour les fins de leur démonstration, les auteures distinguent trois grandes périodes qui ont été marquantes dans l'évolution des rapports des usagers avec le personnel de référence des AN :

1. 1920-1969: au service d'une élite savante;
2. 1970-2005: le développement d'une clientèle généalogique et d'historiens de familles;
3. 2006-2020: le citoyen chercheur et l'élargissement du périmètre culturel.

Les auteures souligneront que, malgré l'apport incontestable des nouvelles technologies favorisant un accès plus rapide et efficace au contenu des fonds et collections d'archives, l'expertise et les compétences du personnel des Archives nationales demeurent des éléments

In this article, the authors present the means and measures that have been put in place by the Quebec National Archives to respond to the continuously evolving needs of researchers that come to their consulting rooms or consult the fonds and collections of the Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) portal. For their demonstration, the authors distinguish three key periods that have been significant in the evolution of the relationship between users and personnel of the National Archives:

1. 1920-1969: at the service of a knowledgeable élite;
2. 1970-2005: the development of a genealogical and family history clientele;
3. 2006-2020: the citizen researcher and the enlargement of the cultural perimeter.

The authors emphasize that, despite the undeniable advantages offered by new technologies that offer rapid and effective access to the contents of archival fonds and collections, the expertise and competencies of the staff of the National Archives retain great importance for users.

de grande valeur pour les usagers. En effet, si la technologie procure des outils de recherche et de travail d'une grande efficacité, elle ne peut expliquer le contexte de création des documents, essentiel à la compréhension de leur contenu, ni remplacer tout le savoir cumulé d'un archiviste ou l'expérience terrain d'un technicien. Ce constat est plus que jamais d'actualité alors que la société et le milieu de l'information et de la documentation voient poindre à l'horizon un nouvel environnement informationnel qui devrait engendrer, selon certains auteurs, un nouveau rapport au savoir, une transformation profonde de la notion même de culture, voire une nouvelle cyberculture.

In fact, although technology offers research tools and efficiency, it cannot explain the context of creation of documents, which is essential to understanding them, and it cannot replace the knowledge accumulated by an archivist or the on-the-ground experience of a technician. This is of greater current importance than ever as society and the information and documentation milieu are seeing dawning on the horizon a new information environment which may lead, according to some authors, to a new relationship with knowledge, a profound transformation in the very notion of culture, and even a new cyberculture.

CHRISTIAN BOUDREAU, MYRIAM CLAVEAU, LOUIS-PASCAL ROUSSEAU, JÉRÔME BÉGIN ET DAVID CAMIRAND

L'externalisation ouverte dans le traitement des documents patrimoniaux: une collaboration citoyenne au service des institutions culturelles, p. 73-98.

Le présent article traite de l'externalisation ouverte (*crowdsourcing*) au sein d'organisations à vocation historique et culturelle. Il porte plus particulièrement sur

This article discusses crowdsourcing within historical and cultural organizations. It focusses in particular on citizen collaboration in the processing of heritage

la collaboration citoyenne dans le traitement des documents patrimoniaux numérisés par les centres d'archives et les bibliothèques. Les auteurs y présentent les principales composantes de l'externalisation ouverte (organisation, contributeurs, tâches et plateformes), en particulier dans un contexte d'enrichissement du patrimoine documentaire, ainsi que la mécanique derrière ce phénomène et ses retombées. Ils abordent aussi trois importants défis auxquels doivent inévitablement faire face les organisations qui souhaitent externaliser des tâches relatives au traitement des documents patrimoniaux, à savoir la participation des contributeurs, la qualité des contributions et l'intégration institutionnelle de ces contributions. L'article termine sur des pistes de solution visant à concilier les pratiques institutionnelles (ou professionnelles) et les pratiques citoyennes dans le traitement des documents patrimoniaux, tout en précisant que les archivistes semblent bien placés pour relever certains de ces nouveaux défis.

documents that have been scanned by archival centres and libraries. The authors present the main features of open externalization (organization, contributors, tasks, and platforms), particularly in the context of the enrichment of the documentary heritage, as well as the mechanics of this phenomenon and its spin-offs. They also discuss three significant challenges that must inevitably be faced by organizations that wish to externalize tasks related to the processing of heritage documents, namely, the participation of contributors, the quality of contributions, and the institutional integration of these contributions. The article ends on the theme of possible solutions aimed at reconciling institutional (or professional) practices and citizen practices in processing heritage documents, emphasizing that archivists are well placed to take up some of these new challenges.

JAMES LOWRY

L'archive inversée: seuils, authenticité et demos, p. 99-132.

Cet article soutient que le concept de *ius archivi* du « seuil d'archivage », dans lequel la réception des documents par des archives faisant autorité sert à authentifier ces documents, est inversé à l'ère des données gouvernementales ouvertes et des technologies civiques. Ces technologies de témoignage créent une attente de transparence qui renverse la fonction du seuil; ce n'est que par la transmission de données hors des archives et dans l'espace public que l'authenticité peut être jugée. À l'époque des fausses nouvelles ou « *fake news* » et des soi-disant « faits alternatifs », cette dynamique est problématique et soulève des questions sur la participation aux systèmes d'information de l'État.

*This article argues that the *ius archivi* concept of the “archival threshold”, in which the receipt of documents by authoritative archives serves to authenticate those documents, is reversed in the age of open government data and civic technologies. These witness technologies create an expectation of transparency that reverses the function of the threshold; it is only through the transmission of data out of archives and into the public space that authenticity can be judged. In the age of “fake news” and so-called “alternative facts” this dynamic is problematic and raises questions about participation in state information systems.*

VICKY SHANK

Gilles Héon: *une vie au cœur des archives*, p. 133-148.

Le paysage archivistique québécois est marqué par plusieurs figures de proue. Ces archivistes ont permis, et permettent encore aujourd'hui, la valorisation de la

The archival landscape of Quebec is marked by several key individuals. These archivists have facilitated, and continue to facilitate, the public's regard for the profession

profession auprès du grand public ainsi que l'implantation de cadres et de procédés assurant une meilleure gestion des archives. Parmi ces archivistes, Gilles Héon a célébré ses cinquante années d'adhésion et d'implication auprès de l'Association des archivistes du Québec en 2020. À travers plus d'une centaine de textes, de contributions et de communications, Gilles Héon a su faire valoir l'importance de la profession et le rôle primordial des archives dans l'écriture de l'histoire nationale. L'article propose une rétrospective des écrits les plus marquants de Gilles Héon ayant été publiés entre 1971 et 2017. Sont abordées la fonction historique des Archives nationales du Québec et l'importance de l'Inventaire national; suivis des écrits traitant de la classification et des instruments de recherche, en soulignant le rôle central des plans de classification, dans le traitement et la mise en valeur des documents; viennent ensuite les archives religieuses, ayant une portée historique indéniable, mais dont, faute de ressources, la conservation est menacée; puis finalement, les écrits portant sur la gestion des documents personnels.

and the development of staff and procedures that ensure good management of archives. One of these figures, Gilles Héon, celebrated fifty years of membership and involvement with the Quebec Association of Archivists in 2020. With over a hundred texts, contributions and communications, Gilles Héon has been able to highlight the importance of the profession and the primordial role of archives in the writing of the national history. The article offers a look back at the most significant of Gilles Héon's writings that were published between 1971 and 2017. The subjects tackled include the history of the Quebec National Archives; classification and finding aids, emphasizing the role of classification plans in the processing and communicating of archives; religious archives, with an undeniable historical importance, but whose conservation is threatened by a shortage of resources; and, finally, the management of personal documents.

Archivaria

Number 90

Fall 2020

ARTICLES

The Portrayal of Gender in
Health Care: An Examination of
Hospital Photographic Archives

FRANÇOIS DANSEREAU

6

Whither the Human in Human
Rights? On Misrecognition,
Ontology, and Archives

MARIO H. RAMIREZ

44

Pedagogue in the Archive:
Reorienting the Archivist
as Educator

JAMES ROUSSAIN

70

On Walden's Fonds: Life on the
Frontier of Monetary Appraisal in
the Canadian Archival Landscape

SIMON PATRICK ROGERS AND

CURTIS SASSUR

112

NOTES & COMMUNICATIONS

Feeling Liberatory Memory Work:
On the Archival Uses of Joy and
Anger

MICHELLE CASWELL

148

FILM REVIEW

The Forbidden Reel, Documentary
by Ariel Nasr

SHYLA SELLER

166

BOOK REVIEWS

Jeannette A. Bastian, John A.
Aarons, and Stanley H. Griffin,
eds., *Decolonizing the Caribbean
Record: An Archives Reader*

GREG BAK

174

Dionne Brand, *The Blue Clerk – Ars
Poetica in 59 Versos*

HADLEY HOWES

181

This publication is printed on acid-free paper.

Anthony Cocciolo, *Moving Image and Sound Collections for Archivists*

KATRINA COHEN-PALACIOS
187

Shoshana Zuboff, *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*

JENNIFER ANDERSON
192

Louise Gagnon-Arguin, Sabine Mas et Dominique Maurel, éd.s. *Typologie des documents des organisations – de la création à la conservation. 2^{ème} édition.*

SIHAM ALAOUÏ
196

OBITUARY

Shirlee Anne Smith
202

Advice to Authors of Submissions

Information about submitting articles is available on the Association of Canadian Archivists website at the following address: <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/about/submissions>.

Avis aux auteurs

Pour des renseignements au sujet de la soumission d'articles, veuillez consulter le site web de l'Association of Canadian Archivists, à l'adresse suivante : <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/about/submissions>.

Copyright

Starting with *Archivaria* 56 (Fall 2003), authors of articles, reviews, notices, obituaries, and letters have formally granted *Archivaria* a non-exclusive licence to publish and distribute their work in the journal; however, since the journal's inception, authors have retained the copyright in their work. *Archivaria* maintains the most recent two issues in a reserved collection available only to members and subscribers; all requests for permission to reproduce articles from the reserved collection should be directed to the general editor. Requests for permission to reproduce articles from the earlier open access issues (in the main collection) should be directed to the individual authors. Any reproduction of a work must include an acknowledgement of its original publication in *Archivaria*.

Subscriptions and Sales of Back Issues

Inside back cover

Front Cover Photograph MUHC Archives and Special Collections, 2017-0001.04.1.30.

Table of Contents

Articles

"It Feels like a Life's Work": Recordkeeping as an Act of Love
JENNIFER DOUGLAS and ALEXANDRA ALISAUSKAS

Safety, Collaboration, and Empowerment: Trauma-Informed Archival Practice
KIRSTEN WRIGHT and NICOLA LAURENT

Integrating Equity and Reconciliation Work into Archival Descriptive Practice at the University of Waterloo
DANIELLE ROBICHAUD

On Constructing a Scientific Archives Network: Exploring Computational Approaches to the Cybernetics
Thought Collective
BETHANY G. ANDERSON

Studies in Documents

Copyright in Fire Insurance Plans
JEAN DRYDEN

Gordon Dodds Prize

Critical Ethnography as an Archival Tool: A Case Study of the Afghan Diaspora in Canada
MOSKA ROKAY

Book Reviews

Sun Yung Shin, *Granted to a Foreign Citizen*
MYA BALLIN

Rebecka Taves Sheffield, *Documenting Rebellions: A Study of Four Lesbian and Gay Archives in Queer Times*
SHYLA SELLER

Crista Bradley, *If These Places Could Talk: Snapshots of Saskatchewan*
SHELLEY SWEENEY

Exhibition Review

Fred Unboxed, The Fred Rogers Center at Saint Vincent College, Latrobe, Pennsylvania
CHRISTOPHER LONG

LA REVUE ARCHIVES

Abonnement au volume 51

La revue *Archives* est disponible pour abonnement et paraît au rythme de 2 numéros par année : 117-157 \$

Pour vous abonner à la revue *Archives*, communiquez avec l'AAQ à cette adresse infoaaq@archivistes.qc.ca

Numéros antérieurs

De nombreux numéros antérieurs de la revue *Archives* sont encore disponibles.

Veillez commander les numéros à la Boutique en ligne de l'AAQ à l'adresse suivante : <http://www.archivistes.qc.ca/boutique>

Pour proposer un article ou un compte rendu critique

Veillez consulter la politique d'édition et le guide de rédaction <https://archivistes.qc.ca/publications/revue-archives-guide-redaction/>

Prochaines dates de tombées:

15 mai 2022 et 15 octobre 2022

Autres publications de l'AAQ

Infolettre AAQ, bulletin d'information mensuel distribué gratuitement

Archives, revue semestrielle, distribuée gratuitement aux membres

Actes du congrès

Livrel – *Archiviste d'aujourd'hui*

Calendrier de conservation-type pour associations professionnelles

Guide de classification et de classement des documents

Comment classer vos archives personnelles et familiales

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 9 décembre 1967 et incorporée le 19 février 1975 en vertu de la troisième partie de la loi sur les compagnies du Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

Julien Bréard
Président

Diane Baillargeon
Vice-présidente

Carole Saulnier
Vice-présidente aux affaires associatives

Stéphanie Bilodeau
Trésorière

Cynthia Savard
Secrétaire

Louis Germain
Directeur général

Directeurs régionaux

Maude Leclerc
Est

Francis Rancourt-Proulx
Ouest

Cynthia Viau-Mainville
Montréal

Vacant
Nord

Comités permanents

Taïk Bourhis et Cédric Champagne
Codirection des affaires professionnelles

Frédéric David
Directeur certification et perfectionnement

Catherine Vaillancourt
Directrice des communications

Vivianne Maréchal et Natasha Zwarich
Codirection de la Revue Archives

Julie Lebouthillier
Présidente du 51^e congrès

Geneviève Moreau
Représentante des membres étudiants

POUR COMMUNIQUER AVEC L'AAQ

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec l'AAQ à l'adresse suivante :

Association des archivistes du Québec

1055, avenue du Séminaire

Pavillon Casault, local 3240-D, Université Laval

Québec (Québec) G1V 5C8

Téléphone : (418) 652-2357

Courriel : infoaaq@archivistes.qc.ca

Adresse du site : <http://www.archivistes.qc.ca>

En vente dès maintenant !

Reflets de mémoire

Le Québec en images

Un regard sur près
de 400 ans d'histoire



Vue de Québec, 8 mai 1945. Archives nationales du Québec à Québec, fonds J. E. Livernois Ltée (P560). Photo : J. E. Livernois Ltée.

Cette photographie est inscrite au Registre de la Mémoire du monde du Canada de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

ARCHIVES
NATIONALES



Québec